

COMPTE RENDU IN EXTENSO

4^{TA} SESSIONE STRASURDINARIA DI U 2022

REUNIONE DI I

28 È 29 DI LUGLIU DI U 2022

4^{ÈME} SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2022

REUNION DES 28 ET 29 JUILLET 2022

VISIO/PRESENTIEL

(1^{MA} GHJURNATA / 1^{ÈRE} JOURNÉE)





4^{Ta} SESSIONE STRASURDINARIA DI U 2022
28 È 29 DI LUGLIU DI U 2022
4^{ÈME} SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2022
28 ET 29 JUILLET 2022

JOURNÉE DU JEUDI 28 JUILLET 2022

Ouverture de la séance des questions orales à 10H15	7
 <u>QUISTIONE URALE / QUESTIONS ORALES</u>	
Question n° 2022/E4/047 - Maintien à domicile des personnes âgées , posée par Mme Cathy COGNETTI-TURCHINI au nom du groupe « Un Soffiu Novu - Un nouveau souffle pour la Corse »	7
Réponse de Mme Bianca FAZI, conseillère exécutive en charge des politiques santé et sociales	9
Question n° 2022/E4/049 - Lutte contre les feux de forêt , posée par Mme Marie-Claude BRANCA au nom du groupe « Core in Fronte »	12
Réponse de M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil exécutif de Corse	13
Question n° 2022/E4/050 - Prévention Incendies , posée par M. Pierre POLI au nom du groupe « Avanzemu »	13
Réponse de M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil exécutif de Corse	15
Question n° 2022/E4/051 - Réhabilitation du patrimoine , posée par Mme Françoise CAMPANA au nom du groupe « Fà Populu Inseme »	20
Réponse de Mme Antonia LUCIANI, conseillère exécutive en charge de la culture, du patrimoine et de l'enseignement	21
Question n° 2022/E4/048 - Projet de TEPSCAN , posée par Mme Véronique PIETRI au nom du groupe « Core in Fronte »	23
Réponse de Mme Bianca FAZI, conseillère exécutive en charge des politiques santé et sociales	24

Question n° 2022/E4/052 - Plan territorial de prévention et de gestion des déchets , posée par Mme Nadine NIVAGGIONI au nom du groupe « Fà Populu Inseme »	27
Réponse de M. Guy ARMANET, conseiller exécutif en charge de l'environnement	28

Ouverture de la séance publique à 11h15

Appel nominal des conseillers - Secrétaire de séance : M. Don Joseph LUCCIONI	30
--	----

Le quorum est atteint

Allocution d'ouverture de la Présidente de l'Assemblée de Corse	31
--	----

Allocution d'ouverture du Président du Conseil exécutif de Corse	35
---	----

SUSPENSION DE LA SEANCE A REPRISE DE LA SEANCE A 14H20	49
---	----

Point d'ordre de Mme la Présidente de l'Assemblée de Corse sur les modalités de prises de paroles concernant la restitution de la réunion avec Gérald DARMANIN, ministre de l'Intérieur	50
--	----

SCAMBII NANTÀ U LANCIU DI U PRUCEDIMENTU DI E DISCUSSIONE IN CÙ U GUVERNÙ

ÉCHANGES SUITE AU LANCEMENT DU PROCESSUS DE DISCUSSIONS AVEC LE GOUVERNEMENT

Le Président Gilles SIMEONI	51
M. Paul QUASTANA	59
M. Jean BIANCUCCI	61
M. Jean-Marc MONDOLONI	63
M. Jean-Christophe ANGELINI	69
M. Romain COLONNA	74
M. Pierre GHIONGA	80
M. Paul-Félix BENEDETTI	81
Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA	84
M. Jean-Félix ACQUAVIVA	88
M. Jean-Baptiste ARENA	94
La Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS	96
SUSPENSION DE SEANCE A 16H40	99

REPRISE A 17H22

RAPORTU DI A PRESIDENTE DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA /
RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE DE L'ASSEMBLÉE DE CORSE

Raportu n° 231 : Cuntribuzione di a Presidente di l'Assemblea di Corsica à u dibattitu nantu à l'autonomia « Autonomia e benista economicu e suciale » 99

Rapport n° 231 : Contribution de la Présidente de l'Assemblée de Corse au débat sur l'autonomie « Bien-être économique et social »

Présentation du rapport par Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Présidente de l'Assemblée de Corse

Prises de paroles :

M. Jean-Martin MONDOLONI	110
M. Paul-Félix BENEDETTI	113
M. Jean-Christophe ANGELINI	115
M. Paul-Joseph CAITUCOLI	118
M. Romain COLONNA	122
M. Jean-Félix ACQUAVIVA	122
M. Alex VINCIGUERRA	125

En réponse Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Présidente de l'Assemblée de Corse 126

L'Assemblée de Corse a pris acte de ce rapport 130

Raportu n° 230 : Approvazione di u pruceddu verbale di a sessione di l'Assemblea di Corsica di u 30 du ghjungju è di u primu di lugliu di u 2022

Rapport n° 230 : Approbation du procès-verbal de la séance de l'Assemblée de Corse des 30 juin et 1^{er} juillet 2022 131

Présentation du rapport par Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Présidente de l'Assemblée de Corse

Procès-verbal voté à l'unanimité 131

RISORSE UMANE / RESSOURCES HUMAINES

Raportu n° 228 : Rimessa cullettiva di grazia in quantu à e somme indebite tocche à titulu di Nova Bunificazione Indiziaria da l'agenti di a Cullettività di Corsica 131

Rapport n° 228 : Remise gracieuse collective relative aux sommes indûment perçues en matière de Nouvelle Bonification Indiciaire (NBI) par les agents de la Collectivité de Corse

Délai d'Urgence voté à l'unanimité 132

Présentation du rapport du Conseil exécutif par M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil exécutif de Corse. 132

Prises de paroles :

M. Antoine POLI 143

M. Paul-Félix BENEDETTI 144

Mme Chantal PEDINIELLI 146

M. Jean-Christophe ANGELINI 147

M. Paul-Félix BENEDETTI 149

M. Jean-Martin MONDOLONI 150

M. Paul-Félix BENEDETTI 150

Mme Cathy COGNETTI-TURCHINI 150

M. Hyacinthe VANNI 150

En réponse M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil exécutif de Corse 152

Amendement n° 1 du CE 155

Non-participation des groupes : Avanzemu ; Un soffiu novu ; Core in Fronte

Pour : Fa populu in seme

Amendement adopté

Amendement n° 2 du CE AVIS DEFAVORABLE 155

Contre : Fa Populu In seme

Non-participation du groupe Core in fronte

Pour : Un Soffiu Novu ; Avanzemu

Amendement rejeté

RAPPORT, ainsi amendé, ADOPTE 156

Pour : Fà Populu In seme

Non-participation des groupes : Avanzemu ; Un soffiu novu ; Core in Fronte

DEPASSEMENT HORAIRE DU SECRETARIAT GENERAL ADOPTE	
Raportu n^u 209 : Mudifica di u tavulellu di l'effettivi di a Cullettività di Corsica	157
Rapport n° 209 : Modification du tableau des effectifs de la Collectivité de Corse	
Présentation du rapport du Conseil exécutif par M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil exécutif de Corse	
Avis de la CFF favorable	159
Prises de paroles :	
M. Paul-Félix BENEDETTI	160
Le Président Gilles SIMEONI	160
M. Paul-Félix BENEDETTI	161
Vote du rapport le vendredi après la réunion du CT	161
SUSPENSION DE LA SEANCE A 20H15	162

Ouverture de la séance des questions orales à 10H15

La Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Bonjour à tous !

Il y a des collègues qui sont en ligne, nous les saluons aussi.

Je vous rappelle que la séance était convoquée pour 9h30. On sent bien le relâchement, l'agitation avant les vacances, mais néanmoins nous avons des travaux pendant deux jours très importants.

Il faisait 28° à 9h15 dans la pièce, donc je vous invite à un peu de concentration s'il vous plaît.

Merci à tous.

Emu da principià i nostri dibattiti per essa ultima sessione primu à u mesu di aostu. Emu da principià cume sempre cù e dumande à bocca. Spergu chè vo site pronti.

Nurmalamente ci hè una dumanda à bocca di « Un soffiu novu è ghjè Cathy COGNETTI chì hà da principià. Andate puru.

QUISTIONE URALE / QUESTIONS ORALES

*** Question n° 2022/E4/047 - Maintien à domicile des personnes âgées, posée par Mme Cathy COGNETTI-TURCHINI au nom du groupe « Un Soffiu Novu - Un nouveau souffle pour la Corse »**

Mme Cathy COGNETTI-TURCHINI

Merci, Madame la Présidente.

Monsieur le Président, je connais votre attachement et votre implication dans l'action que vous conduisez en faveur des personnes âgées.

Le Gouvernement n'est pas resté inactif face aux souhaits des personnes âgées de bien vieillir chez elle. Il a renforcé les structures de maintien à domicile et promulgué plusieurs textes législatifs.

La loi relative à la dette sociale et à l'autonomie a créé une 5^{ème} branche à la sécurité sociale, garantissant par-là, la solidarité nationale et le risque de perte d'autonomie.

La loi de financement de la sécurité sociale (LFSS) pour 2021 a structuré cette nouvelle branche, donc la création est historique, et lui a apporté un premier périmètre et un financement.

Vous le savez, la population de notre région est vieillissante et place la Corse au premier rang des régions qui auront le plus de séniors d'ici à un peu plus de 20 ans. Le rapport démographique va passer, chez nous, de 1,4 séniors pour un jeune en 2015 à 2,9 séniors pour un jeune en 2050.

Cet accroissement s'accompagne du taux de précarité sociale le plus élevé de France pour cette tranche de notre population.

Face à la dépendance, les familles restent plus solidaires ici qu'ailleurs mais combien de temps résisteront-elles ?

L'option dite du « virage domiciliaire » pour « vieillir-chez-soi » va nécessiter, pour sa mise en oeuvre, des moyens importants en matière de ressources humaines.

Création de postes et formation sont déjà au centre des préoccupations compte tenu des difficultés actuelles que rencontrent les organismes d'aide à la personne en matière de recrutement.

Sur le plan structurel, il conviendra de renforcer les services de proximité et notamment dans l'intérieur de notre territoire.

L'équipement des logements (domotique, capteurs détecteurs de chutes etc.), déjà initié, et la modernisation de l'habitat devront s'accompagner d'une réflexion sur la place des personnes âgées dans la société en général

(isolement, âgisme etc.) et d'une façon plus spécifique dans la ville (voirie, mobiliers urbains, transports etc.) et nos villages.

Sur le plan sanitaire, la prévention, pour retarder la perte d'autonomie, va devenir un axe stratégique prépondérant afin de « mieux vieillir ». Son développement sera inévitablement consommateur de ressources.

La problématique globale de la dépendance va donc nécessiter :

- des métiers mieux rémunérés, un secteur professionnel mieux organisé ;
- une réponse aux besoins en matière de ressources humaines ;
- des formations mieux adaptées et plus nombreuses, et je rajouterai, territorialisées ;
- des métiers plus sûrs, une qualité de vie au travail améliorée.

Je crois qu'une démarche solidaire de l'ensemble de nos députés serait de nature à renforcer le poids de la question que je vous pose :

La Corse, dans un esprit de solidarité nationale, ne pourrait-elle pas bénéficier d'un financement exceptionnel dans ce domaine pour l'aider à affronter les défis de demain en matière de prise en charge de la dépendance des personnes âgées ?

En soumettant cette question devant vous et en la proposant à la validation de notre assemblée, nous pourrions lui donner la force que nous espérons pour sa présentation au Gouvernement.

Je vous remercie de l'attention que vous m'avez accordée.

À ringrazià vi per a vostra risposta.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi.

Mi giru versu l'esecutivu, ghjè Bianca FAZI chì hà da risponde.

Mme Bianca FAZI

Cara cunsigliera, cara Cathy,

Je vous remercie pour cette question qui va me permettre de revenir sur la politique du Conseil exécutif en matière de bien vieillir.

Dans ce domaine vous le savez, notre Assemblée a validé le 16 décembre 2021, le schéma de l'autonomie 2022/2026 qui définit pour les prochaines années notre stratégie en matière de prévention et d'action en faveur des personnes âgées en situation de handicap.

Nous avons posé ainsi les bases d'une société corse du bien vieillir que nous souhaitons, à savoir, une société qui anticipe et, surtout, qui réponde au plus près aux attentes de sa population.

Nous le savons, nous allons voir augmenter sensiblement la part des seniors dans notre population d'ici 2030.

Dans ce schéma, notre priorité demeure « Invechjà bè in casa soia » ou donner la possibilité de bien vieillir chez soi, en prévenant la perte d'autonomie et en améliorant la qualité de l'accompagnement tout au long du parcours de vie ».

A travers ce schéma décliné en 22 fiches actions concrètes et opérationnelles, nous consacrons, pour la période, un budget conséquent de 53 M€ qui se rajoute au budget déjà existant.

Quelques chiffres pour illustrer mon propos :

Le budget annuel des politiques d'autonomie est passé de 115 M€ en 2019 à plus de 135 M€ pour l'année 2022.

Plus particulièrement, dans le domaine des politiques en direction des personnes âgées, nous sommes passés de 73 M€ en 2019 à 85 M€ en 2022.

Ces budgets significatifs démontrent l'engagement du Conseil exécutif dans ce domaine.

Afin de permettre à chacun de bien vieillir chez soi, vous le rappelez, nous avons besoin de personnels formés aux métiers de l'autonomie, en capacité d'être présents au domicile des personnes âgées tous les jours.

Pour pouvoir assurer cette disponibilité, nous misons notamment sur la création d'une plateforme des métiers de l'autonomie en Corse qui favorisera l'attractivité de ces professions trop souvent précaires, et sera situé en Centre Corse, ce qui devrait vous satisfaire, Madame la Conseillère !

Dans le même sens, nous accompagnons financièrement les services d'aides à domicile (SAAD) dans la revalorisation salariale de leur personnel.

A titre d'exemple, en 2022, c'est une augmentation de plus de 7 M€ que la Collectivité de Corse a mobilisée pour ces revalorisations. 2500 salariés du secteur de l'aide à domicile, bénéficient ainsi, depuis octobre 2021, d'une augmentation salariale moyenne, par salarié, de l'ordre de 245 € par mois. Cela concerne les services d'aide à domicile qui ont une convention.

Nous nous mobilisons également, pour répondre à ces enjeux, des dispositifs innovants tel que la création d'un living lab « bien vieillir » en collaboration avec l'Université de Corse afin d'anticiper les besoins à venir des plus âgés.

Vous l'aurez compris, le Conseil exécutif est clairement dans ce domaine à l'initiative de propositions concrètes et innovantes, qui répondent aux enjeux que nous devons relever collectivement, et notamment permettre le maintien, le plus longtemps possible, dans les meilleures conditions, de nos anciens à domicile.

Au regard de ce que je viens de vous rappeler, le Conseil exécutif a donc déjà fait de ce sujet, une priorité de son action dans le domaine des solidarités.

Mais vous avez raison, compte tenu des contraintes budgétaires qui sont les nôtres actuellement, nous devons rechercher et mobiliser des financements spécifiques et supplémentaires.

Vous le savez, la période qui s'annonce va faire l'objet de rendez-vous réguliers avec le Gouvernement.

Sur cette thématique, et notamment, celle plus spécifique de la question de la pérennisation du financement de la dépendance, nous avons des attentes fortes qui seront abordées.

Dans ce contexte, la mobilisation de l'ensemble des élus de cette Assemblée doit se faire de manière convergente, et est, à mon sens, essentielle et indispensable.

Je vous remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi.

Allora, a seconda dumanda à bocca hà da esse fatta da Marie-Claude BRANCA per « Core in fronte ». Ci hà da parlà di i fochi di fureste.

*** Question n° 2022/E4/049 - Lutte contre les feux de forêt, posée par Mme Marie-Claude BRANCA au nom du groupe « Core in Fronte »**

Mme Marie-Claude BRANCA

Sgiò Prisidenti,

Caldamona, sicchina, fochi maiori è minori, mezi aeri chì ùn bastani micca o in cativu statu in Corsica è in altrò, faciani d'è i spicialisti di u focu chì quistu annu saremu in priculu maiori.

Le feu de Gironde en est la preuve. Les soldats du feu sont démunis face à un incendie de cette ampleur, malgré, justement, les renforts en moyens aériens envoyés depuis d'autres régions et également depuis la Corse, ce qui par ailleurs nous a privés pendant quelques jours de ces moyens.

Pà avali, in Corsica, ùn avemu micca avutu i situazioni pessimi di l'anni passati. Ùn pudemu chì spirà chì i cosi cuntinuarani cusì, ma cù u focu, ùn si pò micca ghjucà. Ùn si pò micca piddà u risicu di spirà chì i cundizioni fermareni favurevuli è ùn pudemu micca cuntittacci di cuntà nantu à a furtona.

On ne peut se permettre de lésiner sur les moyens, qu'ils soient aériens, terrestres, matériels ou humains quand l'on sait que les 30 premières minutes sont décisives dans le traitement d'un incendie.

La protection des personnes et des biens, la sauvegarde du patrimoine naturel doivent être notre priorité.

Les pilotes, les personnels des SDIS, les élus tirent la sonnette d'alarme. L'Etat français est pointé du doigt pour le manque de moyens et d'anticipation. Tout le monde demande une augmentation des moyens aériens et une mutualisation de ces moyens.

Nous savons que lors de la visite du ministre de l'Intérieur, Gérald DARMANIN, vous avez évoqué ce problème à plusieurs reprises. Ses réponses semblent peu adaptées à la gravité de la situation.

Il est donc nécessaire de réfléchir par nous-mêmes à des moyens de prévention et à une mutualisation des moyens avec notre environnement géographique immédiat.

Etes-vous prêt, d'une part, à vous tourner vers les régions et Etats de Méditerranée pour mutualiser les moyens ? D'autre part, envisagez-vous de mettre en place une urgente et nouvelle initiative, de réflexion et d'action, sur la prévention, l'entretien des forêts et l'aménagement de notre territoire ?

I nosci anziani diciani « *Prima prudenza, dopu pacienza* » Hè meddu à rifletta è agiscia innanzi chè supurtà una disgrazia.

Vi ringraziu.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi.

Qual'hè chì risponde pè l'esecutivu ?

Le Président Gilles SIMEONI

C'eranu duie quistione nantu à i fochi. Pinsavu di risponde di manera unica à e duie quistione è moltu più chì cuntavu indè u me discorsu di risponde essa volta annantu à un puntu più glubale è più strategicu nantu à l'affara di i fochi ma micca solu pà raportu à u riscaldamentu climaticu.

La Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

D'accordu. Sè vo site d'accordu emu da passà a parolla à Pierre POLI.

* **Question n° 2022/E4/050** - Prévention incendies, posée par **M. Pierre POLI** au nom du groupe « Avanzemu »

M. Pierre POLI

Monsieur le Président du Conseil exécutif.

Les récents mégas feux de Gironde ont bien évidemment relancé la question prégnante des moyens de lutte, en particulier des moyens dont dispose l'État au travers de la sécurité civile, afin de répondre aux risques engendrés par l'accélération du réchauffement climatique, la multiplication et l'intensification

des périodes de sécheresse ainsi que l'accroissement de la charge du combustible lié à l'abandon des terres agricoles et au développement du maquis.

Ce point, nous le verrons plus en détail dans le cadre de l'examen de la motion que notre groupe a déposée pour cette session. Mais au-delà des moyens, il existe un second levier d'action très peu évoqué ces derniers temps, celui de la prévention.

La prévention est au moins aussi importante que la lutte et il convient pour les mêmes sus évoqués d'en accroître à la fois les moyens et le périmètre.

À ce titre, qui de plus au fait de la problématique que Christian Pineadeau, ancien secrétaire général du syndicat des sylviculteurs du sud-ouest, qui a récemment déclaré : « le vrai sujet, c'est comment éviter les risques, c'est la prévention. 95% des feux ont pour origine l'homme. Or, la prévention et la prévision en milieu forestier sont très peu développées ».

Il poursuit en disant, « il n'existe pas de politique de prévention systématique à l'échelle de chaque massif forestier, à l'exception de la forêt de Gascogne. Pourquoi ? Parce que la forêt est invisible, on ne la voit que quand elle brûle ».

Au regard du changement climatique à l'œuvre, ce spécialiste des forêts appelle les pouvoirs publics à prendre enfin la mesure du problème car c'est une décision politique, la protection de la forêt devrait être une priorité nationale.

Sa mise en œuvre passe par 4 points : l'application des textes existants, la définition précise de ce qu'est la prévention en milieu forestier, l'identification d'un interlocuteur territorial responsable et coordonnateur des actions de prévention en milieu forestier et la réévaluation des financements à l'aune des enjeux.

Le réchauffement climatique induit une augmentation de l'amplitude des risques incendie, avec une saisonnalité qui dépasse le strict cadre estival et doit induire une intensification des moyens de lutte hors période estivale.

En outre, sur le volet de l'aménagement du territoire, la proximité est toujours plus importante sur les interfaces, forêts, habitats nous alarment sur des situations critiques pouvant se localiser aux portes des habitations.

Dans le cadre de cette absolue nécessité d'intensifier le champ d'action de la prévention, la Collectivité de Corse, disposant de compétences et

de services dédiés, se doit de mener une réflexion sur ce sujet crucial, en partenariat avec les 2 services d'incendie et de secours de Corse.

En effet, au travers de ces unités de forestiers sapeurs, la Collectivité de Corse joue un rôle majeur dans le dispositif.

À ce titre, Monsieur le Président, quels sont les axes de réflexion que le Conseil exécutif ont emmené afin que nous soyons collectivement à la hauteur des enjeux majeurs de protection de notre terre et de notre peuple liée aux risques incendie dans les mois et les années à venir.

Dans le même esprit, la Collectivité de Corse pourrait être à l'origine d'un véritable plan de sensibilisation de la jeunesse, voire du grand public, à la problématique de la prévention des risques incendies. Un dispositif est-il envisagé en ce sens ?

Alors juste pour conclure, je regrette quand même que la motion que nous avons déposée et qui allait dans le sens de cette question orale ait été reportée. Merci.

La Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi.

Je passe la parole au Président de l'exécutif.

M. le Président Gilles SIMEONI

Merci pour ces deux questions qui permettent de balayer assez largement le spectre de la problématique de la lutte contre les incendies.

Prévention, essentielle, lutte, stricto-sensu, une fois que le feu est parti, indispensable également.

Un mot sur le renvoi en commission de la motion qui avait été déposée. C'est précisément parce que cette motion, notamment dans ses considérants, développe un certain nombre de propositions importantes et pour certaines d'entre elles, structurelles et ayant de lourds impacts budgétaires, que le Conseil exécutif s'est prononcé favorablement à un renvoi en commission, précisément pour que les questions de fond ainsi abordées puissent faire l'objet de débats indispensables, a fortiori parce que cette question est cruciale, et ce renvoi en commission me semble - je parle du Conseil exécutif - conforme aux règles que nous avons essayé d'établir ; c'est-à-dire de faire en sorte que les

motions qui ont des implications juridiques, opérationnelles, contractuelles, budgétaires ou financières puissent faire l'objet d'un débat au sein de l'Assemblée et entre le Conseil exécutif et l'Assemblée précisément pour qu'elles ne soient pas vouées à rester dans les « cartons » une fois votées.

Ceci étant précisé, comme je vous le disais lors de l'invitation à prendre la parole après la question posée par Madame BRANCA, je comptais, avant même le dépôt de vos questions orales, aborder de façon plus structurelle et stratégique la question du réchauffement climatique, et notamment de son impact à la fois sur la question des incendies et la question de la sécheresse dans le cadre de mon discours d'introduction de session et donc, pour le surplus, je vous renverrai à celui-ci.

Je souhaite répondre, au plan technique, notamment sur l'existant, et tracer les perspectives qui seront ensuite élargies et précisées dans le cadre de mon intervention de tout à l'heure.

Pour prendre les choses dans l'ordre, oui, bien évidemment, la prévention est un enjeu essentiel, nous le savons depuis longtemps en Corse. Nous avons aussi identifié les facteurs qui font que la prévention est absolument indispensable, notamment le fait que la déprise agricole a conduit les surfaces non entretenues à gagner de plus en plus de place, le fait que la situation juridique et économique de la forêt corse conduit à une sous-exploitation et donc à un défaut d'entretien.

Le fait que la sécheresse vienne aggraver la situation, le fait que quelque fois l'urbanisation ne se soit pas faite en tenant compte notamment des exigences de sécurité, tout cela conduit à devoir renforcer notre intervention en matière de prévention.

Comme vous le disiez, la prévention passe bien sûr par les sapeurs-pompiers - et je souhaite leur rendre hommage en notre nom une fois encore -, ce sont également les forestiers sapeurs de la Collectivité de Corse qui sont particulièrement engagés sur le terrain ; 70% de leur temps effectif d'intervention est consacré aux enjeux de prévention.

Mais au-delà des pompiers et des forestiers sapeurs, le travail sur la prévention est un travail à la fois interservices, inter-collectivités, et en partenariat avec l'Etat, puisque en sont parties prenantes, la DDTM, la DRAAF les Chambres d'agriculture, les différents offices et notamment l'Office de développement agricole, l'Office de l'environnement, l'Office national des forêts, ainsi que les intercommunalités.

Vous savez notamment qu'il y a deux enjeux : un enjeu de réactualisation du plan de protection forestière ; il y a un enjeu de simplification des différents dispositifs, et il y a un enjeu d'innovation.

Nous menons avec les élus du Fium'Orbu, ensemble, y compris avec l'implication de l'Université de Corse, une expérience innovante pour aller au-delà des obligations légales de débroussaillage et permettre de mettre en sécurité les zones contiguës notamment pour les hameaux qui sont exposés au risque d'incendie.

De la même façon, la sensibilisation que vous appelez de vos vœux existe déjà, nous l'assurons, en partenariat avec les SIS ; l'Office de l'environnement mène des actions de sensibilisation notamment auprès des publics scolaires, de la même façon que l'Agence du tourisme intervient pour sensibiliser les touristes aux risques d'incendies.

Donc, ces dispositifs en matière de prévention existent, nous essayons de construire un cadre juridique qui permette d'harmoniser et de légaliser l'intervention des forestiers sapeurs notamment au soutien des exploitants agricoles pour pouvoir mettre hors risque et en état de protection les surfaces.

Et je précise que même si cela n'est pas très médiatisé, nous avons des expériences très intéressantes. Nous avons par exemple reçu il y a un mois, des intervenants des Pyrénées qui nous ont expliqué leur savoir-faire et nous échangeons beaucoup avec la Sardaigne également.

Donc, ce travail est fait, il demande à être systématisé et élargi.

Sur la prévention, concernant l'anticipation des feux de forêt, je souhaite là aussi rendre un hommage appuyé à ce qui est fait – je parle sous le contrôle des présidents, Véronique ARRIGHI et Hyacinthe VANNI, et je sais Pierre Poli, que vous connaissez vous-même, pour avoir été Président du SIS 2A, l'engagement, et la qualité des dispositifs qui sont mis en place.

Je souhaite simplement et je l'ai dit l'autre jour à Gérald DARMANIN lorsque nous l'avons reçu, ça a été présenté lors de ses visites successives qui n'étaient pas prévues mais qui étaient particulièrement bienvenues dans le contexte. Il faut que vous sachiez – pour ceux qui ne le savent pas forcément et notamment pour les gens qui nous écoutent – que le dispositif de surveillance et de lutte contre les incendies au quotidien, c'est près de 450 personnes entre le SIS2B et le SIS2A , en précisant que les moyens du SIS2B s'élèvent à 284 agents, les forestiers sapeurs de la Collectivité de Corse s'élèvent à 19 patrouilles armées, plus des moyens matériels et notamment 3

bulldozers, les autres acteurs sont les réserves communales, – je ne vous donne que les chiffres du Cismonte, ils sont équivalents dans le Pumonté - , il y en a une vingtaine.

Les services des espaces littoraux de la Collectivité de Corse, les Chemins de fer qui sont mobilisés et impliqués dans le dispositif ; les moyens militaires, la gendarmerie, la police dans le cadre de ses missions, l'ONF, mais également La Poste, les Fédérations de chasse et les anciens sapeurs-pompiers.

On a donc un dispositif aujourd'hui qui maille au mieux le terrain – et je me rapproche des réponses qui seront amenées suite à la question de « Core in Fronte » – ce dispositif est important, il atteint aujourd'hui ses limites.

J'en ai parlé avec Gérard DARMANIN, nous sommes au bout de l'exercice. Je vous rappelle que nous avons investi des moyens considérables aussi bien en fonctionnement qu'en investissement dans le cadre de contrats d'objectifs et de moyens avec le SIS2A et le SIS2B.

Le fonctionnement augmente de façon mécanique : notre stratégie d'attaque des feux naissants qui est la bonne, conduit notamment à des moyens aériens et humain. Les moyens humains il faut les mettre dans l'urgence, les sorties qu'il y a eu, notamment avec des incendies un peu atypiques comme celui de Vivariu (de nuit) ou celui de la forêt de Verghellu, qui ont représenté une dépense de 100.000 euros en fonctionnement.

Vous savez, et on revient à notre discussion budgétaire – c'est ce que j'ai dit à Gérard DARMANIN, aujourd'hui le SIS c'est à 70% la contribution de la CdC. On est sur une augmentation des dépenses de fonctionnement du SIS, alors même que nous comprimons les dépenses et nous avons fait le choix de recrutement en pluriannuel de jeunes lauréats du concours pour que les choses puissent se faire dans la transparence. Nous essayons d'avoir une gestion prévisionnelle des effectifs. Mais cela représente quand même une augmentation des dépenses de fonctionnement de 5 à 6% par an. Et nous sommes en explosion totale par rapport à nos ratios que nous devons respecter et à propos desquels l'Etat propose de sanctionner si nous les dépassons. On est donc dans une équation budgétaire impossible, et c'est la raison pour laquelle j'ai dit à Gérard DARMANIN qu'il faut que nous repensions les modalités de fonctionnement et d'organisation.

Un autre exemple, on peut dire qu'il faut plus de moyens, dans la note qui m'a été faite par le SIS, là où, sur un feu naissant, nous mettons une équipe (un camion / un chef – 3 équipages sur 1 hectare là où sur le continent il y en a 4). Alors, la logique pourrait nous conduire à dire que nous voulons la même

chose que sur le continent, mais si nous multiplions par 4 les effectifs on explose ! On doit donc repenser tout ça.

Autre exemple, vous nous invitez dans votre question à penser par nous-mêmes, une intervention aérienne. Vous savez que nous l'avons déjà fait, nous l'avons envisagée. Nous avons pris un risque en le faisant, nous n'avons pas à financer aujourd'hui des moyens d'interventions aériennes.

Il y a aujourd'hui un département qui le fait, cela a donné lieu à un article de presse ; il le fait premièrement car il est un département riche et deuxièmement car il n'est pas confronté aux mêmes types d'incendies que nous. Nous, nous avons décidé de faire ça ! Et nous avons dédié un budget, qui, je vous le rappelle, représentait une enveloppe de 2 M€ pour une saison de feu, sauf que, dans la logique budgétaire, on ne peut pas le faire de façon récurrente. Deuxièmement, est-ce que ce n'est pas une fausse bonne idée que de venir se substituer alors que nous n'avons pas de moyens budgétaires et fiscaux propres, à une compétence qui reste exclusivement celle de l'Etat ?

Il faut avoir une discussion sur le fond sur cette répartition des compétences – et je précise que si le marché n'avait pas été attribué à l'époque, c'est parce que les offres transmises ne répondaient pas au cahier des charges tel que défini après une discussion technique entre le SIS2A et le SIS2B.

Pour terminer, le deuxième axe de la discussion avec Gérard DARMANIN – nous n'avons pas pu la mener jusqu'au bout, mais il faudra bien le faire – c'est que, ce qui se passe partout, et cela fait le lien avec mon intervention de fond de tout à l'heure, oblige à repenser la protection civile et notamment les moyens de lutte contre le feu, même si on a capitalisé une expérience considérable, on ne peut plus la penser aujourd'hui comme nous l'avons fait il y a 5 ans ou 10 ans. Et ça, l'Etat va être obligé de le faire, l'Union européenne va être obligée de le faire et nous, nous devons participer à cette réflexion, à droit constant et dans la perspective d'évolution institutionnelle.

A droit constant, ça veut dire - qu'est-ce qu'on fait / comment on améliore, renforce, mutualise ? Il y a aussi des propositions et vous vous en doutez, votre proposition qui nous est commune de dire « aujourd'hui, la Corse est au coeur de la Méditerranée, elle doit participer d'une défense civile, européenne et méditerranéenne ». Dans une perspective d'évolution, il faut que l'on nous transfère une partie des compétences dans le domaine. Dans ce cas, nous aurions une partie des recettes et on pourra assumer nos responsabilités aussi bien en interne que vis-à-vis de notre partenariat avec la Sardaigne mais

également avec d'autres Régions de Méditerranée. Je vous propose de vous en parler de façon plus détaillée dans le cadre de mon intervention.

Je vous remercie.

La Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi o Sgiò Presidente.

Allora avà, a dumanda à bocca hà da esse fatta da Françoise CAMPANA chì ghjè in ligna.

Salute cara cunsigliera. Avete a parolla.

*** Question n° 2022/E4/051 - Réhabilitation du patrimoine, posée par Mme Françoise CAMPANA au nom du groupe « Fà Populu Inseme »**

Mme Françoise CAMPANA

Merci, Madame la Présidente.

Monsieur le Président du Conseil exécutif de Corse,

L'histoire de la Corse est très riche et nous avons la chance d'avoir un patrimoine bâti et mobilier important qui est là pour en témoigner.

Nous avons un pays à construire et pour cela, il nous faut savoir ce que nous sommes et d'où nous venons. Tel est là tout l'intérêt de la rénovation et de la valorisation patrimoniale.

Depuis la loi de 2002, la Corse est compétente pour financer la rénovation des monuments historiques. Les dernières années, nombreux sont les bâtiments historiques qui retrouvent de leur superbe, notamment par le biais de financements importants di a Cullettività di Corsica. Vous étiez d'ailleurs présent samedi dernier à Castifao pour la réouverture de l'Église Saint Nicolao. On pourrait penser aussi à la chapelle de San Gavino d'Ampugnani, inaugurée en mars 2021, ou encore à l'Église San Michele di Penta di Casinca en janvier 2022.

Dans le même temps, en 2019 était créé le centre de conservation restauration du patrimoine mobilier de Corse et CCRPMC, établissement de la collectivité de Corse. Ce dernier permet la restauration en Corse, à Calvi de notre patrimoine immobilier.

La préservation de ces édifices et leur mise en valeur apparaissent donc centrale dans les politiques publiques que vous mettez en œuvre ;

Dans ce domaine, il serait donc particulièrement intéressant d'avoir une vision globale sur l'ensemble des opérations effectuées en cours et à venir.

Ainsi, Monsieur le Président du Conseil exécutif de Corse, pouvez-vous apporter un éclairage global sur la politique de rénovation et de valorisation patrimoniale que vous menez et sur les apports du transfert de compétences issus de la loi de 2002 ?

À ringrazià vi.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi, Signora Cunsigliera.

Hà da risponde a cunsigliera esecutiva in carica di a cultura è di u patrimoniu, Antonia LUCIANI. Avete a parolla.

Mme Antonia LUCIANI

Signora Cunsigliera, vi ringraziu pè a vostra dumanda.

Comme vous le rappelez, notre Collectivité est devenue cheffe de file de la politique culturelle de la Corse depuis le transfert de compétences intervenu en 2002.

Ainsi, dans le domaine patrimonial, notre action intervient prioritairement dans les champs suivants :

Prioritairement nous intervenons dans le champ des monuments historiques, dans la conservation, la restauration et la mise en valeur du patrimoine protégé, mais également du patrimoine non protégé. A cela s'ajoute, depuis le 1er janvier 2018, avec la création de la Cullettività di Corsica, la gestion directe de cinq musées labellisés « musées de France », des deux Centres de Conservation et d'Etudes pour l'archéologie et des Archives de Corse.

À ce jour, la Corse possède près de 340 édifices protégés au titre des monuments historiques ce qui est relativement peu, comparativement à d'autres régions - et environ 2 500 objets relevant du patrimoine mobilier. Il faut savoir que le patrimoine religieux est le plus important avec plus de 50 % du bâti, ce

qui montre l'importance artistique et architecturale de nos couvents, églises et chapelles.

Je pourrai citer également les tours littorales, les citadelles et maisons fortes, l'architecture militaire, ou encore des ouvrages d'art.

Une feuille de route a été adoptée en 2018 pour le patrimoine définissant les principaux axes de notre démarche. Découle de cette feuille de route, notre règlement des aides nous permettant d'intervenir à hauteur de 50% pour les deux principales villes d'Aiacciu et Bastia et jusqu'à 80% pour les plus petites communes.

Pour poursuivre cet élan, nous mobilisons un budget d'environ 4 000 000 € en faveur de la restauration du patrimoine architectural et de 400 000 € en faveur du patrimoine mobilier.

Il faut savoir également que le Centre de Conservation et de restauration du Patrimoine Mobilier de Corse, situé à Calvi, et mis en service en 2019, est devenu un outil majeur nous permettant d'apporter un soutien technique aux collectivités locales dans la restauration et la conservation de leur mobilier.

Parmi les dossiers les plus importants en immobilier de ces dernières années voici quelques exemples remarquables :

- Patrimoniù, en 2018, la restauration des toitures de l'église San Martinu inscrite.
- Santa Maria Figanièdda, en 2018 la restauration de l'église Santa Maria.
- Aiacciu, en 2020, la restauration de la bibliothèque patrimoniale Fesch.
- A Curbaghja, en 2020, la restauration de la Collegiale de A Nunziata.

Enfin, il est important d'évoquer des projets structurants sur lesquels nous travaillons depuis plusieurs années dont les travaux vont débiter prochainement :

- Le projet Citadella XXI, qui s'inscrit dans la requalification et la valorisation de toute la citadelle de Corti,
- Les travaux sur l'amphithéâtre antique d'Aleria, qui va donner une impulsion encore plus importante à ce site,

- Et l'achèvement de la restauration du château de la Punta avec l'objectif d'une ouverture au public.

U nostru patrimoniu hè una ricchezza maiò, da priservà, da fà campà è da trasmette à a nostra ghjuventù. Un ringraziu tamantu à tutti quelli chi s'impegnanu per a valorizzazione di a nostra cultura, di a nostra storia è di ciò ch'è no simu !

A ringrazià vi !

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi. Aghju da passà a parolla à Véronique PIETRI.

* **Question n° 2022/E4/048 - Projet de TEPSCAN, posée par Mme Véronique PIETRI au nom du groupe « Core in Fronte »**

Mme Véronique PIETRI

À ringrazià vi.

Etant entendu que le cancer constitue la première cause de mortalité dans notre pays, la Corse, avec 30% des décès,

Etant entendu le précepte déjà énoncé en 2015 par l'ancien président de notre Assemblée « a saluta hè un drittu pà tutti, ancu pà i Corsi,

Étant entendu, les constats, les revendications fondamentales énoncées par notre organisation « Core in fronte » lors de la conférence de presse du lundi 25 juillet 2022 qui mettait en évidence une situation de renonciation aux soins de nos paisani et dans ce contexte,

Etant entendu, notre refus de continuer à subir cette dépendance mortifère sanitaire imposée par la France à la Corse,

Etant entendu que tout le territoire français est équipé d'un texte scan pour 400000 habitants, y compris les DOM-TOM,

Étant entendu, la reconnaissance de la validité de cette technique de pointe que constitue le tep-Scan qui permet avec précision de dépister, de mesurer l'évolution des tumeurs cancéreuses, de mettre en place la politique et les soins à prodiguer,

Etant entendu le rapport COTERI d'avril 2015 qui confirmait ce besoin qualitatif et quantitatif pour la Corse,

Etant entendu, le plan régional de santé 2012 2016 et celui en cours qui stipulait l'implantation du Tep-Scan en Corse,

Etant entendu, la saisine du sénateur Jean-Jacques PANUNZI en septembre 2019 auprès de la ministre française de la santé, de doter la Corse de cet équipement,

Etant entendu, le vote unanime d'une motion présentée par la précédente majorité sous l'impulsion de Madame ANTONINI d'équiper la Corse, un tep-scan,

Étant entendu que sans en avoir la compétence santé, l'exécutif de notre Collectivité est aujourd'hui en capacité de jouer un rôle prépondérant dans ce projet primordial pour la Corse,

Nous posons les questions suivantes : quand, concrètement comptez-vous matérialiser avec toutes les autorités concernées, l'implantation de 2 TepScan, un à Aiacciu et un à Bastia ?

Pourriez-vous nous donner un calendrier précis de concrétisation d'installation d'une revendication vitale majeure et urgente ?

Tout éventuel atermoiement venant à ralentir ou à obstruer un projet sanitaire d'une grande et incontestable importance ne pourrait être qualifié autrement que par de la négligence.

À ringrazià vi.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi.

Qualle hè chì hà da risponde ? Bianca FAZI di sicuru. Avete a parolla, Signora Cunsigliera esecutiva.

Mme Bianca FAZI

Oui, Madame la Présidente.

Madame la Conseillère, Monsieur le Conseiller,

Vous connaissez ma volonté et celle du Conseil exécutif, de construire un système de santé qui réponde aux besoins des Corses, au plus près de chez eux.

Les Corses peuvent compter sur notre entière implication sur ce sujet, lequel nécessite, nous le savons, une politique publique structurante, adaptée à notre île, dans laquelle nous nous impliquons avec détermination et engagement.

La prise en charge du cancer, première cause de mortalité en Corse, est une priorité de santé publique et l'installation d'un ou deux TEP SCAN est une des réponses au besoin de diagnostic de cette maladie.

La principale indication de la TEP (Tomographie par Emission de Positons), est l'oncologie en diagnostic initial, bilan d'extension, suivi y compris, d'une réponse thérapeutique adaptée.

Le projet a été sollicité, comme vous y faites référence, à la suite de l'adoption d'une motion déposée par Mme Danièle Antonini, au nom du groupe « Femu a Corsica » en septembre 2019, et adoptée à l'unanimité par votre Assemblée.

Cette motion a été suivie d'un courrier à la Ministre de la Santé, dans lequel nous demandions l'implantation de deux appareils sur les sites de Bastia et Aiacciu, associée à un cyclotron sur l'un des deux sites, afin de doter notre île de ces équipements médicaux performants dans le diagnostic des cancers.

La réponse de la Ministre a été en substance que « *si l'implantation d'un TEP SCAN en Corse est un objectif partagé, il convient de poursuivre l'instruction de ce dossier dans toute son ampleur* » et faisait le lien avec « le programme de transfert de l'activité oncologie du centre hospitalier de Castellucciu vers le centre hospitalier d'Aiacciu ».

Un calendrier de mise en oeuvre devait être validé en janvier 2021 dans le cadre du comité de pilotage du projet mais, vous le savez, la crise sanitaire est venue bouleverser ces travaux.

Pour répondre plus précisément à votre question, j'ai échangé avec l'ARS avant les élections présidentielles sur le sujet, ils étaient en attente eux aussi d'un changement prévu de majorité, mais surtout d'un Ministre. Il semblerait que le transport de ces matières dangereuses ait un coût très élevé on s'achemine donc vers une innovation, et je vous le livre aujourd'hui en séance,

il s'agit d'un transport par drone, le projet est donc sur la table de la DGOS et devrait être arbitré très prochainement.

Par ailleurs, l'installation des TEP SCAN, n'est pas l'unique réponse à la problématique de la prise en charge du cancer.

Il fait certes partie de la prise en charge, mais il doit surtout s'inscrire dans un système global de santé, repensé et adapté aux besoins des Corses en la matière ; c'est là notre démarche.

Mais, nous irons plus loin dans ce domaine.

Nous travaillons en effet aujourd'hui à construire le système de santé corse de demain, grâce à plusieurs leviers :

- en nous mobilisant sur un projet de création d'un Centre hospitalier universitaire (CHRU) qui pourra par exemple disposer de spécialistes universitaires dans certaines pathologies,

- en proposant une organisation de la chaîne de soins renouvelée, qui permettra aux Corses de bénéficier d'une prise en charge de haute qualité, au plus près de chez eux et de leurs familles, par exemple, en articulant mieux la médecine de ville et le système hospitalier ;

- en favorisant des collaborations constructives entre les structures du privé et l'hôpital ;

- en accompagnant, dès les premières années les étudiants en médecine afin de favoriser l'installation de jeunes médecins dans le rural qui pourront assurer une régularité de la prise en charge, notamment , de nos aînés ;

- en faisant de la prévention dans le domaine de la santé un axe fort de la politique de la Collectivité en la matière.

Alors, pour construire ce système de santé, nous nous appuyons sur des diagnostics territoriaux de l'offre de santé, des acteurs de terrains, professionnels et usagers, mais également sur des professeurs d'Université.

Car ce que nous voulons, c'est un système de santé qui soit performant et équitable dans ses propositions de prise en charge.

Ce que nous voulons surtout, c'est de permettre aux Corses, d'avoir toutes les chances de préserver ce bien précieux qu'est la santé.

C'est dans cet esprit que nous travaillons et que nous œuvrons, au service de l'intérêt de la Corse et de son peuple.

Vi ringraziu !

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi.

L'ultima dumanda à bocca hà da esse fatta da Nadine NIVAGGIONI.

*** Question n° 2022/E4/052 - Plan territorial de prévention et de gestion des déchets, posée par Mme Nadine NIVAGGIONI au nom du groupe « Fà Populu Inseme »**

Mme Nadine NIVAGGIONI

À ringrazià vi.

Monsieur le Président de l'Office de l'environnement de la Corse,

Lors de la session d'avril dernier, vous avez présenté le projet de plan territorial de prévention et de gestion des déchets.

Nous savons tous ici la nécessité de la résolution de cette problématique pour la Corse. Ce plan ambitieux, élaboré en concertation notamment avec les intercommunalités et dans le respect des compétences de chacun, s'est avéré apporter de véritables réponses afin de sortir cette crise que nous connaissons depuis de trop nombreuses années.

Dans un souci de construction partagée, nous avons pu échanger dans cette enceinte et au sein du CESC, sur ce projet de plan avant son passage en commission de consultation, d'évaluation et de suivi et avant le lancement de l'enquête publique, alors même que cette étape n'était pas indispensable.

Des observations pertinentes ont été intégrées après ce débat. Ainsi, Monsieur le Président, nous vous saurions gré de bien vouloir faire un retour de cette étape importante de la procédure, de ce que la décision implique et de nous rappeler les prochaines étapes avant de revenir ici même pour un vote définitif.

De même, alors que s'est ouvert le processus de négociation à vocation historique avec le Gouvernement dans lequel l'ensemble des sujets

devront être abordés, dans quelle mesure envisagez-vous d'inclure la problématique des déchets à ces discussions.

À ringrazià vi, o Sgiò Presidente.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi, Signora Cunsigliera. Mi gircu versu u Presidente di l'uffiziu di l'ambiente. Avete a parolla.

M. Guy ARMANET

Cara Cunsigliera,

Je vous remercie de poser cette question qui me semble une question importante et la commission qui s'est réunie le 13 juillet atteste véritablement d'une volonté de construire les choses ensemble et d'aller de l'avant sur un sujet qui est épineux et que nous aurons à aborder prochainement et, j'ai envie de dire, le plus tôt possible.

Depuis près d'un an, l'élaboration concertée et la rédaction du projet de Plan Territorial de Prévention et de Gestion des Déchets menées par l'Office de l'Environnement a permis d'acter les différents axes stratégiques de la déclinaison d'actions du plan « Déchets » des douze prochaines années.

Il convient, dans un premier temps, de rappeler la chronologie des différents évènements qui ont abouti à la finalisation de ce document qui répond, désormais, véritablement à un enjeu majeur pour la Corse et les Corses.

Le 1er juillet 2021, le Préfet de Corse a transmis au Conseil exécutif de Corse des observations qui, tant sur le fond que sur la forme, étaient de nature à fragiliser le plan, y compris dans la perspective d'un éventuel contentieux.

Dès septembre 2021, des corrections, strictement conformes aux dispositions règlementaires en vigueur et en capacité à proposer des dynamiques opérationnelles efficaces, ont donc été apportées au document ; ceci afin de sécuriser juridiquement la procédure et de préciser techniquement les orientations du futur plan.

Cette démarche s'est appuyée sur un cycle de rencontres avec notamment les intercommunalités pour prendre le pouls des territoires et esquisser des pistes de travail consensuelles.

Le 20 avril 2022, la CDENATE a pris acte des modifications apportées au projet de Plan, tout comme le CESEC lors de sa plénière en date du 26 avril 2022.

Une présentation facultative du document a été faite en Assemblée de Corse lors de la session du 29 avril 2022. A l'issue des prises de paroles successives des différents groupes, il a été jugé que de nouvelles contributions devaient être apportées au projet de Plan Territorial, pour éviter tant les amalgames inopportuns que les jugements sans rapport avec les objectifs réellement prévus par le Plan.

Ainsi, plusieurs réunions de cadrage avec les services compétents de l'Etat (Préfecture, SGAC, DREAL et l'ADEME) mais aussi du SYVADEC, ont permis l'aboutissement d'un travail, de plusieurs mois, par la présentation du PTPGD finalisé en Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi, réunie à Furiani, le 13 juillet 2022.

Les représentants de l'Etat (DREAL, ARS), de l'ADEME, du SYVADEC, des EPCI, des associations environnementales (Zeru Frazu, U Levante...) des syndicats professionnels du bâtiment et des éco organismes (CITEO) siégeant au sein de la CCES ont émis un avis favorable à l'unanimité consolidant, ainsi, le contenu du Plan et précisant qu'il répondait bien aux attentes et aux enjeux du territoire.

Il s'agit d'une décision majeure dans le processus de validation du Plan Territorial.

En effet, l'avis consultatif de la CCES est une étape obligatoire dans la mise en oeuvre du plan qui, désormais, s'inscrit dans un processus, de plus de 12 mois, comprenant successivement l'enquête administrative, la consultation de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale (MRAE) puis l'enquête publique.

Deux délibérations de l'Assemblée de Corse viendront entériner les différentes étapes précitées jusqu'à l'adoption définitive du Plan prévue fin 2023.

Dans le cadre du processus historique qui s'ouvre avec Paris, bien entendu, il sera fondamental de considérer la problématique des déchets au premier rang des discussions.

D'ailleurs, si je puis me le permettre, et c'est à votre demande, Monsieur le Président du Conseil exécutif, que les deux premiers sujets abordés

à la mi-septembre seront l'eau et les déchets en présence de deux Ministres, M. DARMANIN et M. Bechu.

Toutes les perspectives d'efficience en matière juridique, technique, économique et fiscale seront étudiées afin de donner la latitude adaptée à la réponse attendue par les Corses sur cet enjeu majeur.

Nous serons particulièrement vigilants à intégrer la question de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP) à ce processus afin de limiter l'impact de sa hausse sur les industriels corses, et indirectement sur nos contribuables.

La TGAP, définie à l'article 266 du Code des douanes, est perçue à l'occasion de la réception des déchets dans l'installation de stockage ou de l'élimination des déchets et a pour assiette le tonnage de déchets réceptionnés.

Son coût va considérablement augmenter dans les prochaines années, affectant les industriels corses.

Alors que dans les territoires ultra-marins (Guadeloupe, Réunion, Martinique, Guyane et Mayotte) sont appliqués des réfractions du coût de cette taxe, aucune mesure de ce type n'existe en Corse.

Une motion, avait déjà été déposée à l'Assemblée de Corse en mars 2019, en ce sens, demandant à l'Etat que le produit de la TGAP prélevé en Corse soit reversé dans son intégralité à la Collectivité et qu'il soit exclusivement dédié au financement d'actions en faveur d'une gestion plus vertueuse des déchets.

Eccu, u caminu hè statu longu mà cù a determinazione di travaglià in seme, emu fattu un passu maiò.

Vi ringraziu !

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi o Sgiò Presidente. Emu compiu a parte cunsacrata à e dumande à bocca. Emu da fà l'appellu.

M. Don Joseph LUCIONI procède à l'appel des conseillers.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Je me permets de signaler aux présidents de groupes, aux collaborateurs, de faire parvenir tous les pouvoirs, s'il vous plaît. Merci. Visiblement, pas tous les pouvoirs ne sont arrivés. Le quorum est atteint, vous l'avez bien compris, et nous allons débiter donc cette séance.

La séance est ouverte à 11 h 15.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Sgiò Presidente di l'esecutivu, Signore è signori i cunsiglieri esecutivi, Signore è Signori i cunsiglieri à l'Assemblea di Corsica, Cari tutti, care tutte,

Tout d'abord, je voudrais avoir 2 mots et une pensée pour Michel CICCADA qui est décédé avant-hier. C'est une grande figure ajaccienne qui nous a quittés. C'est l'un des visages de cette ville qu'il aimait tant et où je pense, personne ne l'oubliera et nous pensons bien évidemment à sa famille.

Je voudrais aussi avoir une pensée pour Jean Pascal Bartoli, sapeur-pompier, équipier de la SNSM de Pruprià qui est décédé la nuit du 15 au 16 juillet. C'était un jeune homme de 32 ans, dévoué au service de la Corse et des Corses. Nous saluons aussi la mémoire aujourd'hui, avec beaucoup d'émotion.

Il y a 3 semaines un accident tragiquement spectaculaire a eu lieu aussi sur la route de l'aéroport d'Aiacciu, dans lequel il y a 2 jeunes qui ont perdu la vie, vous le savez. Et hier soir encore, un jeune homme de 16 ans a perdu la vie sur un deux roues à Aiacciu.

Je tiens aussi à dire qu'en début de semaine, il y a eu assez peu de couverture médiatique sur ce sujet, il y a une vacancière qui a perdu la vie sur la plage de Davia à Corbara, en Balagne, en se baignant.

Vulia dî, di manera semplice, chî sò vite tronche, sò famiglie addisperate è marduriate.

On ne saurait recommander, et de la place où je suis et où j'ai l'honneur de parler, je souhaite insister là-dessus, on ne saurait recommander aux jeunes la plus grande prudence sur les routes, en temps normal, mais en particulier cet été, aux vacanciers, la plus grande prudence dans les activités de pleine nature qu'ils pratiquent sur des sites, ça a été dit tout à l'heure, à risque. Et aussi recommander à nos plus anciens, en période caniculaire, de faire particulièrement attention.

Je souhaitais en ce début de session de fin juillet, apporter tout notre soutien à tous ceux qui seront mobilisés, d'astreinte, cet été, pour assurer la sécurité de tous sur le front des incendies, sur les sites touristiques, dans les services d'urgence et également, tous ceux qui sont impliqués dans les services à la personne. A ringrazià li à tutti.

Allora, per st'ultima sessione di l'annata, ci ritruvemu, dopu un scontru di a delegazione di l'eletti di a Corsica incu u ministru di l'internu Gerald DARMANI, a settimana scorsa in Parigi.

Ghjè un scontru ch'hè statu pusitivu, eppò aspettemu di sicuru d'avè u nostru dibattitu dopu meziornu nant'à su sugettu è, secondu me, ci vole à esse dinò prudenti di pettu à u ciculu di discussione chì s'apre incù u Governu.

L'eletti di a Corsica eranu insemi, ind'è a so diversità pulitica di sicuru, pè difende l'interessi di a Corsica è di i Corsi.

Le cycle de discussions à vocation historique qui a été acté le 18 mars dernier, à la suite de l'agression d'Yvan Colonna et des événements qui s'en sont suivis, donc s'est ouvert la semaine dernière.

Il me semble que les services de l'État et le Gouvernement à Paris, les services de l'État aussi en Corse, sont au moins dans une phase d'écoute attentive. Nous aurons tout à l'heure le temps d'échanger sur le sujet, comme nous en avons décidé en commission permanente hier, et chaque groupe pourra nous faire part de ses impressions, de ses observations, de ces commentaires sur cet échange.

Pour ma part, je souhaiterais déjà saluer le bon état d'esprit qui a prévalu au cours de cette rencontre.

La réunion m'a semblé d'abord dans le droit-fil de l'échange et de la consultation publique qui avait eu lieu au mois de mars ici, à côté, dans le Salon vert. Elle l'a été également au bon niveau politique.

Évidemment, c'était une réunion qui était beaucoup moins cathartique que la réunion du mois de mars, qui s'est déroulée dans un contexte, vous le savez, de tensions très fortes et d'émotion aussi très importante de part et d'autre.

C'était à Paris, une réunion, évidemment plus politique, à visée surtout méthodologique, tournée vers l'avenir à court, moyen et long termes.

Alors, je tiens à dire que ce travail, ce temps de travail de la semaine dernière s'est ouvert sur une communication relative au rapport de l'Inspection générale de la justice sur l'assassinat d'Yvan Colonna, qui sera remis à la Première ministre ce jour, normalement. Nous serons évidemment vigilants sur le contenu de ce rapport et nous ne cesserons d'exiger la vérité sur les circonstances de cette tragédie.

Personne n'a oublié non plus au cours de l'échange parisien, personne n'a oublié qu'il y a deux hommes en prison et susceptibles de pouvoir bénéficier de la liberté conditionnelle : je pense bien évidemment à Alain FERRANDI et Pierre ALESSANDRI.

Ces événements ont eu lieu il y a 4 mois. C'est loin, mais c'est en même temps hier, et on ne doit rien oublier de ce passé récent, bien au contraire.

Les échanges, la semaine dernière à l'Hôtel de Noirmoutier, ont également permis d'établir une méthode, un calendrier resserré mais réaliste à mon sens. Nous avons pu constater les uns et les autres que le Gouvernement, par l'intermédiaire du ministre, ne semblait pas d'abord se dédire ni sur sa volonté d'aborder tous les sujets, dont la question de l'évolution institutionnelle que nous savons indispensable pour la Corse et les Corses.

Gérald DARMANIN a réaffirmé être ouvert à une discussion sur l'autonomie de plein droit et de plein exercice. Je dis bien une discussion.

L'évolution institutionnelle de la Corse sera donc évoquée à chacun des rendez-vous à venir entre la délégation des élus de la Corse et le Gouvernement, par le prisme de 8 thématiques, que je ne déroulerai pas ici ; thématiques qui concernent non seulement le quotidien des Corses, bien sûr, mais également qui ont trait aux valeurs qui sont les leurs, à leur identité, à la défense de leur culture et à leur volonté d'être et de faire.

Avant que ne débutent ces rendez-vous et que le travail n'entre véritablement dans le vif du sujet, permettez-moi de redire une fois encore que l'autonomie dont nous parlerons n'est ni un fétiche, ni de la pensée magique ou un concept flou. Il s'agit d'un degré fort de décentralisation législative et fiscale qui doit permettre d'augmenter significativement le niveau de bien-être du peuple Corse.

Permettez-moi aussi de redire qu'il n'y a pas d'un côté des nationalistes hors sol qui souhaitent obtenir l'autonomie comme un totem et de l'autre, ceux qui se préoccupent des vrais problèmes de la vie des Corses.

Non, moi ce que j'ai vu à Paris et surtout entendu, c'est l'ensemble des élus de la Corse qui se préoccupent, à la suite de tous les événements qui ont eu lieu, des intérêts matériels et moraux de la Corse, et quand je dis intérêt matériel, c'est aussi une référence, évidemment, à la vie quotidienne et aux préoccupations quotidiennes des Corses.

Il y a des élus qui cherchent à co-construire les meilleures institutions possibles, les meilleures institutions qui soient dans l'intérêt de leur peuple.

Une autonomie donc, au plus près des enjeux de notre île, qui nous permette non seulement d'améliorer la qualité de vie, la santé, la liberté d'entreprendre, le revenu, le pouvoir d'achat, l'épanouissement social, mais aussi la défense de l'environnement et de notre culture.

Afin d'étayer cette réalité socio-économique et politique qui suscite, je le sais, de nombreuses interrogations, je verserai aujourd'hui, au cours de nos débats, une première contribution au pot commun des réflexions techniques qui rythmeront et enrichiront les négociations avec l'État.

La réunion de Paris m'a confortée dans l'idée que nous devons tous travailler ensemble, comme nous l'avons fait déjà autour du rapport MASTOR, mais aussi dans le cadre des auditions de la commission des compétences législatives et réglementaires et de l'évolution statutaire, donc présidée par Romain COLONNA au sein de notre Assemblée. Travailler ensemble pour construire ensemble un statut qui soit en adéquation avec les besoins et les aspirations des Corses.

Alors, à ce titre, il y a quelques jours, j'ai reçu et j'ai eu l'honneur surtout de recevoir à l'Assemblée le Président BERTIN de la Vallée d'Aoste pour évoquer le statut de son territoire. Le Val d'Aoste est autonome depuis 1948.

Nous avons évoqué avec lui le statut de son territoire. Nous avons évoqué le contexte, nous avons évoqué la nécessité d'un processus qui soit dynamique. L'autonomie, ce n'est pas quelque chose de figé, ça évolue aussi au cours du temps. Et il a évoqué longuement les mécanismes et les aspects techniques et politiques de la gouvernance du Conseil du Val d'Aoste. Donc nous aurons des échanges à ce sujet, évidemment, dans le cadre de nos travaux.

Je tiens en tout cas à remercier le Président BERTIN d'abord de sa visite, de son soutien, de ses conseils, de ses enseignements précieux.

Nous ne manquerons pas, évidemment de le solliciter à nouveau, comme nous ne manquerons pas de solliciter d'autres présidents où vice-présidents de régions autonomes européennes qui sont prêts bien évidemment à nous rencontrer physiquement ou en visio dans les semaines qui viennent.

Allora per parlà d'Auropa, eri torna o nanz'eri era l'ora di l'Auropa in Bastia, mà dinò per tutta a Corsica. Emu parlatu di u prugettu Bastia Corsica 2028, per avè u « label capitale aurupea di a cultura ».

A candidatura di Bastia è di a Corsica hà ricevutu u sustegnu di parechje persunalità auropeane : vogliu parlà di u Presidente di a CRPM (cummissione di e regione periferiche è marittime), di u deputatu Younous Omarjee, diputatu aurupeu di a Riunione, è dinò u cunsiglieru di u primu ministru serbu chì ghjè statu incaricatu di u prugettu di labelisazione di a candidatura di a cità di Novi Sad in Serbi.

Ghjera un mumentu magnificu, di spartera, di cuuperazione, di scambiu è vi possu assicurà chì nanz'eri in Bastia, c'era veramente un populu corsu carcu di prughjetti, à brama di talenti affiancati à l'altri populi auropei. Si hè passatu ind'è a citadella di Bastia, mà cuncernava dinò tutt'a Corsica sana.

A ringrazià vi

Allora aghju da passà a parolla à u Presidente di u Cunsigliu esecutivu.

M. le Président Gilles SIMEONI

Merci, Madame la Présidente de l'Assemblée de Corse.

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les élus, Chers collègues, Chers amis,

Comme vous l'avez fait, je voudrais, au seuil de mon propos, rendre hommage à Michel CICCADA, une figure ajaccienne et dont la trajectoire personnelle est indissociable de la grande histoire et de la petite histoire de cette ville. J'ai eu l'occasion de l'écrire, de le dire hier à sa famille. Même pour ceux qui ne le connaissaient que depuis peu ou de loin, il incarnait une forme de jovialité, d'esprit caustique, de sens de l'amitié, de goût de la fête, du partage et un esprit vraiment ajaccien.

Et donc, on mesure à la fois la douleur de ses proches et de ses amis. Nous le regrettons bien sûr déjà et je voudrais donc avoir à mon tour une pensée pour lui et pour sa famille.

Également, une pensée forte pour ce jeune homme dont vous avez évoqué la mémoire tragiquement disparu lors d'un accident de moto, engagé, pompier volontaire, qui laisse une fois encore des parents et une famille, dont certains nous sont proches, désemparés, dans une région qui avait déjà été tragiquement éprouvée par le même type de drame et alors que, comme vous l'avez dit, malheureusement, semaine après semaine, la litanie des décès et des deuils s'égrène, notamment lorsqu'elles touchent des gens jeunes, ces jeunes gens et jeunes filles, ces jeunes garçons et jeunes filles en vacances, avec cet accident cataclysmique qui aurait pu avoir des conséquences encore pire. On pense bien sûr à ces jeunes venus là pour faire la fête, être en vacances, on pense à leurs parents.

On a appris le drame de cette nuit, un tout jeune homme, tout jeune garçon qui se tue en moto.

Donc la seule chose qu'on peut faire, c'est bien sûr exprimer notre compassion et en même temps réaffirmer une nouvelle fois, notamment dans cette période estivale qui est la période des sorties, de la fête, des fêtes de villages, des sorties en boîte, appeler à la plus grande prudence, notamment les jeunes, et réfléchir comment on peut faire pour être encore plus efficaces dans ces messages de prévention qui doivent être portés par toutes les institutions, et notamment par la nôtre.

Voilà ce que je voulais dire.

Nous parlerons cet après-midi de la réunion de Paris qui a acté officiellement le début du processus.

Je voulais, dans le cadre de ce discours liminaire, revenir sur ce qui est à l'évidence l'élément le plus fort de ces dernières semaines dans la vie européenne et mondiale, me semble-t-il : le réchauffement climatique dans toutes ses dimensions et dans tous ses impacts.

Alors, le réchauffement climatique n'a pas commencé hier, mais il me semble que cette année notamment, et ces dernières semaines, pour la première fois, tout le monde, tous les citoyens, partout dans le monde, peuvent à la fois de façon très directe en percevoir les conséquences néfastes, et en même temps prennent conscience que nous ne pouvons plus continuer comme ça.

Ça a été dit souvent, les mobilisations, les jeunes, les déclarations, notre Assemblée elle-même qui a pris une déclaration pour déclarer l'urgence climatique et qui avait commencé à travailler sur ces questions.

Mais aujourd'hui, me semble-t-il, cette question prend une importance primordiale et est reconnue comme telle, et c'est pour ça que je voulais en parler et notamment à travers deux aspects, qui ne sont que des aspects parcellaires de la question dans son ensemble, mais qui nous touchent aujourd'hui directement dans notre vie de Corses : la question des incendies et la question de la sécheresse.

Mais au-delà des réponses techniques, je pense que la question de l'incendie, de la sécheresse, de la lutte contre les émissions carbone, donc des transports, de l'agriculture durable, du tourisme durable, de l'énergie, tout cela ne peut aujourd'hui se penser que dans un cadre général qui nous impose, alors l'expression est peut-être galvaudée, mais de changer de paradigme vraiment, et puissamment et profondément.

Je me suis « amusé » à relever les événements les plus marquants en un an.

Il y a un an presque jour pour jour, le dôme de chaleur au Canada avait conduit à une température de 50° dans le village de Lytton, qui avait été détruit à 90 % par le feu avec plusieurs centaines de victimes.

Depuis lors, les catastrophes naturelles dans le monde entier se sont enchaînées avec des intensités et des fréquences inégalées, avec à chaque fois des conséquences majeures sur l'environnement, sur les personnes et sur les biens.

De façon non exhaustive, cet été, 50 à 60° au Canada, aux États-Unis, en Espagne et au Maroc, une famine d'une gravité sans précédent à Madagascar. Des feux de forêt gigantesques dans l'ouest américain, au Canada, en Russie, en Turquie et, pour se rapprocher de la Méditerranée occidentale, dans toute l'Europe du Sud, mais également au Maghreb et notamment en Algérie avec 69 morts. La fonte de la calotte glaciaire du Groenland, 24°. Des glissements de terrain, notamment au Japon. Des déluges en Inde et en Chine, des centaines de morts à chaque fois, ainsi que des inondations meurtrières en Allemagne et en Belgique.

Je ne veux pas jouer les Cassandre, mais s'il y a aussi ces questions-là aujourd'hui, c'est parce que nous savons bien que nous sommes tous les jours sur le fil du rasoir et au risque d'une catastrophe annoncée.

Incu a sicchia chè no cunnuscimu oghje, in tempu di vintera è ancu di più in tempu di notte, s'ellu scappa un focu in'dè a machja o ind'è a furesta, pudemu mette i mezi chè no vulemu, u focu piantarà quand'ellu vole ellu è micca quandè no vulemu noi. Quessu ci vole à tenelu à mentu, è dunque ci vole à pregassi la bona, en essayant de mutualiser l'ensemble des moyens, d'appeler à la vigilance citoyenne et de faire tout ce que nous pouvons faire en priant aussi pour ceux qui croient ou en espérant, pour ceux qui ne croient pas, que la catastrophe ne survienne pas.

Alors, une fois qu'on a dit ça, je vous le disais, moi, je pense qu'il faut changer de paradigme.

D'abord, de façon générale.

Moi, je vous propose trois pistes d'action et de réflexion, mais là comme ailleurs, à partir du moment où c'est stratégique, je propose que le Conseil exécutif et l'Assemblée de Corse travaillent ensemble, chacun dans le respect de ses prérogatives, mais qu'on travaille ensemble.

Premier élément, à mon avis indispensable, il faut qu'on repense toutes nos politiques publiques de la Collectivité de Corse, en intégrant les enjeux de la lutte contre le réchauffement climatique et, de façon plus générale, de la transition écologique et du développement durable. Ça ne doit pas être une partie de ce que nous faisons. Ça doit être consubstantiel à tout ce que nous faisons.

Je le disais tout à l'heure. Il y a ceux qui sont directement concernés : les présidents de SIS sont directement concernés, le Président de l'Office hydraulique est directement concerné par la question de la sécheresse. Mais de quelque côté que je me tourne des compétences de la Collectivité de Corse, il faut intégrer ces notions, sinon on va dans le mur. C'est bon pour l'énergie, c'est bon pour le tourisme, c'est bon pour l'environnement, c'est bon pour les transports, c'est bon pour l'économie, c'est bon pour la santé.

Donc, moi ce que je propose, c'est le premier axe, c'est que nous intégrions dans toutes nos politiques publiques et donc dans tous nos dispositifs d'aide, de soutien ou d'incitation, les enjeux du réchauffement climatique, du développement durable et de la transition écologique. Et que cela se traduise, je me tourne notamment vers le Directeur général des services et vers le Secrétaire général du Conseil exécutif, nous en avons déjà parlé, que cela se traduise également dans notre construction budgétaire.

Ça ne va pas se faire de façon parfaite du jour au lendemain, mais je souhaite que, y compris dans nos documents de programmation, d'orientations budgétaires et dans nos budgets primitifs et supplémentaires, il y ait les indicateurs de cette prégnance transversale des enjeux de lutte contre le réchauffement climatique, développement durable et transition écologique. Ça, c'est le premier niveau.

La 2^{ème} conséquence de cela, c'est que, à partir du moment où nous l'intégrons comme une priorité, je pense que cet item, ce point d'entrée, et là-aussi c'est une proposition que je fais qui sera à affiner avec l'Assemblée de Corse et ses différentes commissions, je crois que cet item doit figurer en tant que tel dans nos thèmes de discussion et dans la formalisation de nos accords à venir avec l'État.

Il y a un certain nombre de politiques publiques et de dispositifs d'aide qui ne peuvent plus être pensés de façon isolée.

Moi, je suis favorable à ce que l'on fasse un package, non seulement en termes d'analyse, en termes de politique, mais également en termes de financement autour de la notion de développement durable et de lutte contre le réchauffement climatique et la transition écologique, et que dans ce package, soit intégré tout ce qui en relève.

Je prends un exemple : l'eau, bien sûr ; l'énergie, bien sûr ; l'Office de l'environnement et donc, par exemple, la gestion de la biodiversité ou la politique de la mer, bien sûr ; le tourisme durable, mais également, par exemple, sur la question des transports, qu'ils soient maritimes, aériens où intérieurs, avec le chemin de fer ou la question de l'essence et du prix du carburant, et de la façon de gérer la sortie du tout automobile, cela relève de la lutte contre le réchauffement climatique, de la transition écologique et des enjeux de développement durable.

On ne peut pas penser, je me tourne vers Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Air Corsica qui veut se positionner demain et qui s'est déjà positionné comme une compagnie innovante en matière de transition écologique, ça fait partie du package.

Notre discussion sur le prix des carburants, pour les consommateurs ou dans le cadre du service public, lorsque nous avons proposé, avec Flora MATTEI, de déconnecter la question du carburant, et nous allons le proposer dans le cadre des discussions à venir, dans la dotation de continuité territoriale qui n'a plus été indexée et est à 187 M€ depuis plus de 15 ans, il y a trois coûts dedans, que ce soit l'aérien ou que ce soit le maritime : il y a l'amortissement du

capital lorsqu'on est en DSP, il y a la question du fonctionnement et il y a la question du carburant.

Le carburant, il passe de 1 à 6 aujourd'hui. On ne peut pas, dans une enveloppe fermée, gérer en même temps-là rationalisation du versement de la continuité territoriale qui nous conduit aujourd'hui à voir monté un système qui fait que chaque euro que nous versons vient strictement financer le service public, identifié et validé comme responsable, et avoir des logiques inflationnistes sur les carburants que nous n'arrivons pas à assumer dans le cadre de l'enveloppe, y compris par le recours à l'assurance, parce que lorsque le coût du carburant était un coût normal, les assureurs acceptaient. Mais aujourd'hui que le coût du carburant explose, la prime que nous devons payer explose elle-même.

Donc, à un moment donné, si nous voulons aller vers, par exemple, dans une île, on ne peut pas penser le transport aérien et la fiscalité du transport aérien comme on la pense pour un territoire continental. Il va falloir qu'on en discute.

Lorsque nous allons faire la proposition, en tout cas c'est celle sur laquelle nous travaillons, mais nous en discuterons, de dire : on déconnecte et pourquoi ne ferions-nous pas un groupement public d'achats sur tous les carburants qui viennent alimenter le service public, qu'il s'agisse du maritime, de l'aérien ou, par exemple, les pompiers, les FORSAP ou le SAMU ? Qu'on mutualise cela et qu'on dit à un moment donné, « il y a une péréquation qui est faite par l'État, nous, on fait une économie à travers l'économie d'échelle et la mutualisation, et vous, vous venez faire une péréquation parce qu'on est un territoire insulaire ». Ça fait partie des enjeux du développement durable.

Donc moi, premier niveau, repenser nos politiques publiques, nous, en interne, et le traduire dans notre construction budgétaire.

Deuxièmement, c'est une proposition, d'un point de vue méthodologique, rappeler que cet enjeu, dès lors qu'il est central, doit être pris en compte dans le nouveau contrat à définir avec l'État, parce qu'il a des incidences dans tous les domaines et qu'il appelle également des dispositifs qui sont des dispositifs de financement spécifiques. Et ça vaut aussi, on va le voir pour l'eau, par exemple, ou pour les incendies.

Et, 3^{ème} niveau, en termes d'organisation interne de la Collectivité de Corse, je l'ai dit souvent, on est dans une nouvelle phase, je me tourne à nouveau vers le Directeur général des services ; une nouvelle phase qui doit nous conduire à être plus opérationnel, plus proche du terrain.

Il y a des enjeux qui nous attendent.

Alors, il y a des enjeux qui concernent des structures rattachées à la Collectivité de Corse. Il y a aujourd'hui un SIS 2A et un SIS 2B, on doit aller vers une territorialisation et on doit aller vers cette territorialisation dans le dialogue, notamment social, dans les meilleures conditions budgétaires et financières. Mais on doit y aller pour améliorer la réponse opérationnelle en matière de prévention et de lutte contre les incendies.

Et puis, il faut aussi anticiper. Moi je pense que dans le cadre de notre nouvel organigramme, nous aurons également à réfléchir sur la possibilité d'organiser, sous forme de directions par exemple, une direction de l'anticipation sur les risques, les situations de crise et, plus globalement, les enjeux du réchauffement climatique qui intègrent aussi, par exemple, je vous le rappelle, l'érosion du littoral, pour évoquer un sujet qui est très prégnant non seulement pour la Collectivité de Corse, mais également pour les communes et communautés de communes.

Donc, changement de paradigme global.

Ce changement de paradigme global, je voudrais brièvement le décliner autour de deux thèmes qui sont au centre de nos préoccupations : les incendies d'abord, la sécheresse ensuite.

Sur les incendies, et je rejoins notre collègue et amie Madame BRANCA dans sa question orale, face à la situation que je viens de décrire et qui se décline aujourd'hui, y compris en France, vous avez vu les feux de Gironde. J'ai appelé Alain ROUSSET, donc président, catastrophé, disant, comme nous, il faut repenser le système. Vous avez vu la lettre ouverte du président du SDIS et du président du Conseil départemental (la compétence là-bas est départementale), au Président de la République disant « ce n'est pas possible, il faut repenser le système ». Il y a des feux en Bretagne, il y a des feux en Alsace. Ils n'avaient plus vu ça, ils n'avaient jamais vu ça, ils sont en train de le vivre de façon récurrente. Là aussi, notre solidarité est acquise.

Mais il y a aujourd'hui clairement une fenêtre de tir, parce que la situation n'est plus tenable ni pour la France, ni pour l'Europe et notamment pour l'Europe du Sud. Donc, poser les questions suivantes, c'est déjà y répondre.

Sommes-nous collectivement en Europe, en France et donc aussi en Corse, allés assez loin, concernant les incendies, dans les démarches de mutualisation et de mise en commun des moyens et des savoir-faire ? La réponse est non.

Avons-nous pris suffisamment en compte les changements climatiques au niveau général de l'Europe, en France et plus particulièrement en Corse ? Non, malgré tous les conseils et l'engagement des professionnels, notamment de la lutte contre le feu. Mais à un moment donné, la décision politique globale, elle, doit venir d'au-dessus.

Troisièmement, et nous sommes rattachés, qu'on le veuille ou pas, à l'ensemble français, la France dispose-t-elle aujourd'hui de moyens adéquats pour prévenir et lutter contre les feux, et à fortiori contre les méga feux qui vont inmanquablement nous frapper, y compris en Corse, y compris en hiver, et à fortiori lors des crises des cycles de sécheresse, lors de journées caniculaires, lors de journées ventées ? Est-ce que la France a suffisamment de moyens et notamment de moyens aériens ? La réponse est non.

Je vous rappelle, 12 canadiens vieillissants. Il y en a 19 en Italie, 18 en Espagne, mais la France aujourd'hui, elle le sait et elle le reconnaît, n'est pas au niveau.

Alors, dans ce débat, qui va s'ouvrir et il y a des élus qui connaissent particulièrement la question et bien mieux que je ne saurais le faire, quelle doit être la contribution de la Corse ?

Moi, je crois qu'il faut qu'on le pose cet enjeu là, dans la problématique globale, à la fois celle que je viens d'évoquer, le changement de paradigme, et la discussion avec l'État.

Dans la discussion avec l'État, à mon avis, et là je réponds plus directement à Pierre POLI dans ses questions, moi je vois au moins 4 pistes.

La première, elle nous concerne à titre principal, mais on doit être accompagné, y compris budgétairement, c'est la territorialisation, qui peut passer par une phase intermédiaire, mais qui doit intervenir le plus vite possible. C'est la logique de notre institution d'aujourd'hui.

Ensuite, il y a les éléments de novation : « Colonne Sarko », la colonne territoriale. Elle avait été mise en place. Nous avons demandé sa pérennisation, elle n'a pas été maintenue. Je pense que ce qui se passe aujourd'hui justifie qu'on revienne à ce dispositif qui est à la fois un effort supplémentaire, mais qui nous permet aussi de nous projeter dans une solidarité active, y compris avec le continent lorsque nécessaire. Ça, c'est la première chose.

La 2^{ème} chose, je pense qu'il faut qu'on réfléchisse là-aussi à un contrat d'objectif entre la Collectivité de Corse et l'État.

Ce contrat d'objectif, on va définir ensemble les objectifs, les moyens humains, les moyens matériels et les moyens financiers. On ne peut pas penser cette lutte en nous imposant des contraintes budgétaires qui proviennent d'une logique générale.

Les contraintes budgétaires ont du sens quand on part à égalité des situations. Vous ne pouvez pas traiter une région comme la Corse où il y a un équipage qui intervient lorsque, dans une situation identique, y en a 4 sur le continent, en disant « vous allez avoir la même contrainte budgétaire que le département du continent ». À un moment donné, il faut qu'on ait une remise à plat de la discussion. Donc qu'on dise quels sont nos objectifs et comment on y arrive.

Ça ne veut pas dire qu'on ne va pas faire notre part d'effort. On a commencé à la faire notre part d'effort. Pierre est là, il a été président lui aussi du SIS 2B. On l'a fait notre part d'effort et on continue à la faire. On est plus que sérieux dans la gestion, dans la prévision, dans la programmation pluriannuelle des investissements, etc. Mais il faut qu'on ait un contrat global et dans ce contrat global, et là je réponds, il faut que la dimension méditerranéenne de la Corse soit prise en compte et qu'elle soit prise en compte, j'allais dire à nouveau, et là je me tourne vers ceux qui se rappellent cette expérience, moi je ne m'en rappelais plus.

Je vous rappelle qu'en 2009, le Parlement européen avait décidé d'autoriser pendant la période d'été, la location de 2 Canadair à une société italienne, la SoREM, pour une période de 90 jours, dans l'objectif de constituer une force européenne d'avions amphibie, ces appareils étant prépositionnés dès le 1^{er} juillet en Corse, à Bastia-Poretta.

Il y avait ces 2 appareils, 12 personnels navigants, 4 techniciens en charge de la maintenance qui avaient été maintenus pendant deux mois. L'opération avait été une réussite, soulignée par toutes et par tous au plan opérationnel. Elle avait notamment permis de, pendant cet été-là, juillet-août, d'effectuer près de 300 heures de vol, non seulement sur des feux en Corse, à Sartène et à Conca, mais également en Italie, en Grèce et au Portugal.

Donc moi je dis, pour répondre à ce qui a été dit tout à l'heure, qu'il suffit de reprendre le schéma qui m'a été communiqué. On a parlé tout à l'heure des feux en Europe du Sud, si on prend l'autonomie de vol notamment des Canadair ou des appareils de ce type, l'endroit central à partir duquel on peut

intervenir aussi bien sur la façade sud de la France que sur l'ensemble de l'Italie et de la Sicile, que sur toute la partie ouest de l'Espagne, mais également en Algérie et en Tunisie, c'est la Corse. Donc, moi je dis que dans la discussion que nous allons avoir, et nous avons déjà commencé à l'avoir, il faut solliciter que la base, on sait que la base centrale est à Nîmes-Garons, elle était avant Marignane, elle a été déplacée à Nîmes-Garons, l'État ne reviendra plus là-dessus à mon avis, mais par contre, nous pouvons tout à fait demander, notamment dans le cadre de la Protection civile européenne, qui va avoir vocation à s'occuper prioritairement de l'Europe du Sud, qui est touchée par des feux gravissimes, nous et les autres, que la base-relais de Nîmes-Garons soit en Corse, avec des moyens aériens positionnés en permanence, par exemple sur Bastia-Poretta, où nous pourrions également avoir un partenariat avec Air Corsica pour la formation des pilotes, pour l'apprentissage, etc., et on avait déjà commencé à le faire.

Donc, c'est une demande structurante qui nous positionne.

Troisième et dernier niveau. Dans le cadre de discussions, on a réfléchi, et ça permet de rejoindre la méthode que nous avons actée avec le ministre de l'Intérieur, on a dit, on réfléchit à droit constant et on réfléchit également en se situant dans des perspectives d'évolution législative, réglementaire ou constitutionnelles.

Donc, premier niveau, je l'ai dit, c'est la « colonne Sarko ».

Deuxième niveau, c'est la base relais.

Le troisième niveau, on doit demander la compétence. Peut-être pas la compétence exclusive, mais à un moment donné la compétence partagée.

Rappelez-vous l'année dernière, au moment des incendies gravissimes en Sardaigne, votre Assemblée avait exprimé sa solidarité. Nous voulions et nous pouvions envoyer un certain nombre de moyens. Et nous n'avons pas pu le faire parce que la décision ne dépendait pas d'ici. Elle a été prise à un autre niveau.

Si demain nous avons la compétence juridique d'intervenir, y compris dans le domaine de la Sécurité civile, dans le cadre d'une répartition claire des compétences et dans une logique de responsabilité assumée de notre part, nous pourrions de façon beaucoup plus effective qu'aujourd'hui être dans une logique de coopération et de solidarité, notamment avec le continent français, mais également, par exemple, avec nos voisins sardes.

Donc voilà, à mon avis, ce que pourrait être le chemin emprunté et, je me tourne vers Pierre POLI, ce chemin, par bien des aspects, il est aussi très proche des propositions qui étaient évoquées dans votre motion.

Donc, moi je pense que faut travailler là-dessus, il faut qu'on travaille dans le cadre de la méthode à définir entre l'Exécutif, l'Assemblée et ses commissions, qu'on intègre les sachants, bien sûr nos SIS 2A et 2B, l'ensemble des partenaires parce que dans la lutte contre les incendies, il y a tous les autres aussi, et qu'on aille à la discussion de Paris, dans ce domaine comme dans les autres, avec les idées très claires. Ça, c'est pour les incendies.

Très brièvement sur la sécheresse, parce que je crois qu'on ne comprendrait pas, les Corses ne comprendraient pas que nous ne parlions pas, en cette dernière session avant les vacances, de la sécheresse qui nous touche et qui nous touche au quotidien.

Il y a deux arrêtés qui ont été pris, vous le savez, d'ailleurs qui organisent des modalités différentes et aussi bien le président de l'Office hydraulique que le président de l'ODARC ont sollicité les préfets pour une harmonisation de la réglementation en la matière, parce qu'il ne nous semble pas que les distinctions soient justifiées, et en plus elles créent des tensions, notamment dans le monde agricole. Mais la situation qu'on vit aujourd'hui, elle est extrêmement difficile.

Tout à l'heure, Pierre GHIONGA me disait, c'est anecdotique, mais se pose aujourd'hui clairement la question de fermer certains refuges de montagne. Il n'y a plus d'eau du tout, donc il y a un problème même d'hygiène. Il y a des centaines de personnes et il n'y a plus d'eau, et on continue de les accueillir.

Donc ça, c'est un exemple parmi mille autres du quotidien.

Donc, je sais que là-aussi, il y a des élus et dans le Conseil exécutif et dans l'Assemblée de Corse, qui connaissent bien mieux ce domaine que je ne le connais moi-même.

Simplement citer une fois encore le rapport du GIEC et vous dire que les prévisions nous conduisent à penser que dans les 30 ou 40 prochaines années, si cela continue sur le rythme actuel, le débit de nos cours d'eau et de nos sources pourrait diminuer d'environ 40 %. 40 % !

Ça veut dire qu'il faut augmenter nos capacités de stockage et ça veut dire aussi qu'il faut fondamentalement modifier nos usages. Et ça, c'est aussi une

révolution. Et c'est pour ça que je dis qu'il faut changer de paradigme. Ça implique tout.

On ne va pas faire les mêmes prévisions si on est 330 000 que si on est 400 000, que si on est 500 000.

On ne va pas faire les mêmes prévisions sur la gestion de l'eau si on a 2 millions de touristes sur l'année, ou 3 millions sur l'année, ou si on en a 5 millions en juillet-août.

Etc., etc., etc.

Un mot sur ce point. D'abord, vous dire, et je me tourne vers celles et ceux qui étaient à Paris, le ministre nous a dit « on ne fera pas l'économie d'une analyse de ce qui a été fait en termes de statut, en termes de politiques publiques ». Nous avons dit les uns et les autres, « nous y sommes prêts ».

Si on prend le PEI, 2 milliards d'opérations en 2002. Il y avait des choix à faire. Il y a eu notamment un rapport d'analyse interne à la Collectivité qui a pointé le fait que l'eau brute, par exemple, avait été totalement sous-dotée dans le cadre de la gestion globale.

Sur les trois premières conventions du PEI, il y a eu uniquement 55 M€ sur l'eau brute. Et donc 55 M€, quand on est arrivé, nous, il restait 300 M€ à la 4^{ème} convention. 55 M€ sur 1,7 milliards... Alors, on ne refait pas l'histoire, mais je pense que, manifestement, de ce côté-là, le PEI qui visait à rattraper notre retard infrastructurel n'a pas pu le rattraper.

Quand on est arrivé - 4^{ème} Convention - on a affecté ou réaffecté au maximum, mais on n'a pas pu aller au-delà de 24 M€. Ça, c'est le passé.

Aujourd'hui, la situation qu'elle est-elle ? On avait voté à l'unanimité le plan Acqua Nostra 2050. Un plan qui décrivait ce que pourrait ou devrait être la situation idéale à l'horizon 2050, mais dans un contexte qui n'intégrait pas encore totalement l'aggravation des déficits hydriques, avec une limite dans ce plan que nous avons pointée à l'époque : il était évalué à 600 M€ à minima ; il est certainement aujourd'hui, si on devait le réaliser, beaucoup plus haut. Mais nous avons dit à l'époque, « maintenant on a la feuille de route, sauf qu'on n'a pas les financements ».

Donc ça, c'est une question qu'il va falloir discuter parce que si on ne discute pas de l'eau avec le ministre de l'Intérieur dans le cadre d'un processus à vocation historique et stratégique, on ne discute de rien.

Mais l'aggravation de la situation nous a conduits à intégrer les urgences et à essayer de réorienter les priorités.

Je rappelle rapidement les chiffres. Aujourd'hui, nous avons une capacité maximale de stockage d'environ 80 millions de mètres cube, dont 34 millions de mètres cube de droit d'eau sur les barrages EDF ; un volume qui est à peu près un peu en dessous de l'équivalent des besoins actuels.

80 millions de mètres cube, mais des besoins à moins de 20 ans qui sont estimés à près de 110 millions de mètres cube. Et donc notre objectif doit être bien sûr de mettre en adéquation les besoins et ce qui est disponible.

Pour cela, les deux facettes de la même pièce : augmenter le stockage et mieux gérer la consommation.

Sur le stockage, nous avons arrêté le principe de deux phases de programmation et ça répond aussi aux interrogations des gens qui disent « mais concrètement, qu'est-ce que vous faites et qu'est-ce que vous voulez faire ? ».

Première programmation 2022-2033. La deuxième viendra ensuite.

Sur 2022-2033, 4 axes prioritaires d'intervention.

Premièrement, la rehausse des ouvrages existants : Alisgiani, Figari, E Codule, E Peri, pour un gain en stockage d'ici 2027 de 6 millions de mètres cube.

Deuxièmement, les nouvelles retenues qui étaient prévues : Vadina sur la Plaine orientale, Sambuccu en Balagne, 6 millions de mètres cubes.

Troisièmement, l'interconnexion entre le barrage de l'Ortolu et le barrage de Figari qui va permettre de sécuriser des zones qui sont traditionnellement en tension, notamment l'été, 3 millions de mètres cubes.

Et enfin, les micro-infrastructures, notamment dans le cadre des PTGE à l'échelle des territoires, notamment avec des retenues collinaires.

Donc, ce plan d'urgence doit nous permettre en quelques années de développer notre capacité de stockage de près de 20 % et nous permettre ainsi de ne plus être en situation de tension.

Combien ça coûte jusqu'à 2033 ? 230 M€. Ces 230 M€, il faut qu'on en discute avec l'État et il faut qu'on contractualise.

Donc ça, c'est, mieux gérer la ressource en eau.

Deuxième enjeu, mieux gérer le stockage.

Troisième enjeu, assurer une répartition équitable.

Vous savez que les villages de l'intérieur sont frappés par le réchauffement climatique et ils sont souvent, en termes d'infrastructures, beaucoup moins bien dotés que les zones urbaines et périurbaines avec aussi une capacité d'investissement, et ça fait partie des problèmes qu'on a évoqués aussi à Paris : transfert de la compétence des communes aux intercommunalités refusée par un grand nombre de maires.

Je signale au passage, c'est important, ça n'a pas été dit que le ministre DARMANIN a dit, lors de la réunion de Cozzanu, qu'il était ouvert dans le cadre de nos discussions, y compris à une redéfinition des périmètres des intercommunalités. Et donc ça, c'est un élément sur lequel on va avoir à travailler aussi, donc sur ma demande et la demande aussi des associations des maires qui étaient là, mais c'était une demande qui était partagée.

Donc, l'enjeu, ça doit être d'assurer une équité territoriale, notamment au bénéfice des villages et zones de l'intérieur et de montagne.

Et enfin, 3^{ème} enjeu, le partage de la ressource.

Il y a la ressource en eau potable, vous savez ce que nous en pensons. Nous, on considère que l'eau est un bien commun de l'humanité et que sa gestion doit être, aussi souvent que possible, soustraite à la logique du marché.

Il y a également tout l'effort que nous menons, notamment avec l'ODARC, sur les nouvelles techniques d'irrigation, les nouvelles cultures, le travail de lutte contre les pertes (les pertes de rendement, etc.). Donc tout ça, c'est au cœur de la problématique.

Et enfin, un 3^{ème} niveau, et nous en avons parlé en comité de bassin : la réforme de la gouvernance.

Je vous rappelle que nous sommes en situation d'anomalie institutionnelle, puisque nous sommes le seul territoire identifié qui n'a pas une agence de l'eau dédiée. Nous sommes rattachés à l'Agence de l'eau Rhône-Alpes qui a forcément des choix, des arbitrages, et une vision qui ne sont pas en adéquation avec celle que nous portons.

Si on ajoute en cela, la raréfaction des ressources, je rappelle que le 10^{ème} programme d'aide, c'était 90 M€ et que celui qui vient de rentrer en vigueur, le 11^{ème}, c'est 75 M€. Donc on a perdu 15 M€, ce qui oblige la Collectivité de Corse à renforcer sa contribution directe.

Il y a en arrière-plan la problématique du financement des réseaux d'assainissement et des réseaux d'eau potable. Tout cela dessine la trame de la discussion stratégique que nous devons avoir : développement durable, lutte contre le réchauffement climatique, transition énergétique de façon générale, la décliner dans tous les secteurs et parmi ces secteurs, 2 secteurs sur lesquels nous avons des rendez-vous urgentissimes : la lutte contre les incendies et la question de l'eau.

Et je vous rappelle, pour faire écho à la réponse de Guy ARMANET, que la première réunion thématique du processus sera consacrée, à notre demande, mi-septembre, à la thématique des déchets et à la thématique de l'eau.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci, Monsieur le Président, pour ce discours axé sur l'actualité climatique et tous les risques associés.

Donc, je me tourne vers l'exécutif, hier, en Conférence des présidents, nous avons évoqué la possibilité de passer deux rapports dans les délais avant 13h et nous avons convenu que nous recommencions cet après-midi à 14h, ça c'est sûr. Un déjeuner est prévu sur place.

M. le Président Gilles SIMEONI

Est-ce qu'on peut, si on suspend maintenant, se dire qu'on reprend vraiment à 14h ? Moi, je propose qu'on suspende, il fait une chaleur !... On suspend, on déjeune, 13 h 45 dans l'hémicycle et on reprend les débats à 14 heures ?

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Moi, ça me va ! 14 heures, ça me va ! Très bien.

On le signale aussi à ceux qui nous écoutent, ceux qui sont en ligne et à la presse : reprise des débats à 14 heures impérativement.

La séance est suspendue à 12 h 10 et reprise à 14 h 20.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Si vous le voulez bien, nous allons reprendre. Il y a une effervescence de fin d'année scolaire dans la salle, dans l'hémicycle.

Donc nous allons pouvoir reprendre nos débats.

La séance de cet après-midi donc débute avec 2 heures maximum d'échanges relatifs au processus de dialogue à vocation historique, qui vient de s'ouvrir la semaine dernière donc à Paris, dans le cadre duquel une délégation d'élus de la Corse, et en particulier de l'Assemblée de Corse, accompagnée du Président de l'Exécutif, l'ensemble de la délégation était menée par le Président de l'Exécutif, s'est déplacée.

Donc, je passe tout de suite la parole au Président de l'Exécutif s'il le souhaite.

Moi, Monsieur le Président, je me suis déjà un peu exprimée ce matin. J'aurais tout à l'heure l'occasion de m'exprimer plus longuement sur la dimension économique et sociale, et je crois qu'il est important que l'ensemble de l'hémicycle puisse s'exprimer.

Donc, je vous passe la parole d'abord, si vous le souhaitez. Et ensuite, puisqu'il faut se donner quand même des règles, conformément à ce que nous avons décidé collégalement en commission permanente organisationnelle, les temps d'intervention de chaque groupe sont ceux consacrés aux sujets d'importance et donc, on peut aller jusqu'à au doublement de son temps d'intervention ordinaire.

Ce qui signifie très clairement donc, 20 minutes pour « Avanzemu » et « Core in Fronte », 30 minutes pour « Un soffiu novu » et 40 minutes pour « Fà populu in seme », sachant que c'est une valeur maximale.

Voilà donc, importance du sujet.

Je vous invite, Monsieur le Président, si vous en êtes d'accord à prendre la parole.

**SCAMBII NANTÀ U LANCIU DI U PRUCEDIMENTU DI E
DISCUSSIONE IN CÙ U GUVERNU
ÉCHANGES SUITE AU LANCEMENT DU PROCESSUS DE
DISCUSSIONS AVEC LE GOUVERNEMENT**

M. le Président Gilles SIMEONI

Simplement pour lancer le débat.

Nous avons eu l'occasion, les uns et les autres, de nous expliquer et de nous expliquer et de nous exprimer d'abord devant nos mandants respectifs, ensuite devant le peuple à travers des interventions médiatiques, et donc je ne reviendrai pas de façon très longue sur ce qui s'est dit lors de cette première réunion, préférant laisser la parole aux groupes pour cette première expression publique dans le cadre de l'enceinte de l'Assemblée de Corse.

Je voudrais simplement rappeler que nous avons convenu ensemble de la nécessité à chacune de nos réunions et ensuite de chacune de ces réunions, notamment avec Gérard DARMANIN, de restituer ces échanges au sein de l'hémicycle d'abord, pour que l'ensemble des élus puissent en avoir connaissance et ensuite restituer ces échanges devant les Corses, tant il nous est apparu indispensable que ce processus puisse faire l'objet d'une appropriation par l'ensemble des citoyens de cette île.

Et c'est donc dans le cadre de cette décision que nous avons prise ensemble que se tient cette première restitution.

Deux mots pour dire en synthèse ce que j'ai eu l'occasion d'exprimer au ministre de l'Intérieur, Gérard DARMANIN, lors de cette première réunion, d'abord sur le fond et ensuite sur la méthode.

Sur le fond, je lui ai simplement réaffirmé que nous attendions de l'État, du Président de la République, du Gouvernement et de lui-même, qu'ils respectent les engagements qui avaient été pris, notamment à l'occasion de sa visite en Corse en mars dernier, au lendemain de l'assassinat d'Yvan COLONNA et des événements qui s'en sont suivis ; engagements qu'il avait exprimé oralement à plusieurs reprises et qu'il avait consigné dans un document que nous avons cosigné lui et moi, le vendredi 17 mars dernier.

Sur le fond, j'ai eu l'occasion également, mais nous en étions convenus, notamment au sein de la Conférence des présidents lors de trois réunions successives, mais également lors de la réunion globale de préparation de la réunion de Paris en présence de l'ensemble de la délégation, le lundi précédant la réunion, j'ai eu l'occasion de lui dire qu'il y avait deux catégories d'éléments qui étaient à l'origine directe du processus et qui pour nous feraient l'objet d'une attention particulière : la suite, réservée à l'exigence de vérité et de justice concernant les circonstances de l'assassinat d'Yvan Colonna, d'une part, et d'autre part, la mise en œuvre effective du droit à libération conditionnelle de Pierre ALESSANDRI et Alain FERRANDI ; étant précisé que, de façon générale, ces deux points étaient portés à l'unanimité des élus présents dans la délégation.

Voilà donc sur le fond.

Sur la méthode, mais là-aussi nous avons eu l'occasion d'en parler et nous y reviendrons dans le cours du débat, nous attendions du ministre qu'il nous confirme les éléments de calendrier, qu'il tombe d'accord avec nous sur une méthode qui permette d'articuler deux préoccupations me semble-t-il partagées, mais sans doute dans des proportions différentes entre les différents groupes de cette Assemblée, en tout cas dans la présentation formelle : d'un côté, l'aspiration partagée à apporter des réponses à toutes les questions du quotidien, toutes les attentes des Corses dans leur vie de tous les jours, d'apporter des réponses à toutes les questions stratégiques également, y compris à droit constant ou dans le cadre d'évolutions législatives ou réglementaires ponctuelles.

Donc, d'un côté cette aspiration et de l'autre une aspiration non moins puissante et notamment bien sûr chez les nationalistes, de donner à ce processus son véritable contenu et sa véritable dimension historique, d'abord en permettant la réflexion et la décision le moment venu, sur un véritable statut d'autonomie, sous réserve bien sûr d'en discuter ensemble le contenu et l'intérêt : autonomie au plan institutionnel et plus globalement solution politique, solution politique d'ensemble puisque, et cela a été validé par le ministre de l'Intérieur, comme consigné dans le document écrit que nous avons cosigné, le processus en cours a vocation à traiter l'ensemble des questions économiques, sociales, culturelles, linguistiques et sociétales qui constituent l'ensemble de la question corse. Donc, nous avons également, mais nous y reviendrons, travaillé sur la méthode.

Voilà ce que nous avons posé en quelques mots.

Ce qui est important, ce sont les réponses du ministre de l'Intérieur, je les synthétiserai ensuite, à charge pour les autres participantes et participants de compléter éventuellement. Ce qui a été dit par le ministre de l'Intérieur, c'est que, premièrement, il avait le mandat de la Première ministre, mais également le mandat du président de la République pour mener la discussion en cours.

Deuxièmement, qu'au terme de cette discussion, il restituerait un document d'ensemble au président de la République et qu'*in fine* la décision appartiendrait à celui-ci concernant la suite à réserver à ce qui aurait été discuté et éventuellement validé entre nous.

Donc, mandat du président de la République en amont de la discussion et décision du président de la République en aval de celle-ci. C'est en tout cas ce qu'a indiqué le ministre de l'Intérieur.

Concernant le périmètre du processus, le ministre de l'Intérieur a fait remarquer qu'il avait respecté les engagements pris relativement au rapprochement d'Alain FERRANDI et de Pierre ALESSANDRI.

Il a par ailleurs confirmé que son mandat devait lui permettre d'aborder l'ensemble des problématiques consignées dans le document que nous avons cosigné.

Il a simplement tenu à indiquer qu'il y avait, en ce qui concerne le gouvernement et l'État, deux lignes rouges, je le cite : la Corse dans la République, premièrement, et deuxièmement, refus de créer deux catégories de citoyens.

Ce à quoi nous avons répondu, en tout cas en ce qui me concerne, mais cette position a été exprimée également par d'autres participants qui auront l'occasion d'y revenir s'ils le souhaitent, a été exprimée dans des termes qui leur appartiennent, ce à quoi, en ce qui me concerne, j'ai répondu : concernant la Corse dans la République, s'il s'agissait de parler de l'indépendance, que le processus en cours n'inclut pas dans le périmètre de la discussion, la question de l'indépendance, l'autonomie dont nous voulons parler n'est pas l'indépendance, l'autonomie est la dévolution à une collectivité de compétences et de pouvoir législatif qui s'exercent sous le contrôle d'un juge, généralement constitutionnel, tandis que l'État continue d'exercer les compétences régaliennes qui sont les siennes.

Donc l'autonomie n'est pas l'indépendance et cette délimitation du pourtour de la discussion, a été acceptée également par les groupes représentants des mouvements indépendantistes au sein de l'Assemblée de Corse.

J'ai par ailleurs fait remarquer au ministre de l'Intérieur que la revendication d'indépendance avait sa légitimité électorale et politique et que dès lors qu'elle s'exprimait de façon démocratique, personne, et notamment personne au sein de la République française, ne pouvait contester le droit d'un certain nombre de Corses à militer et à voter en faveur de l'indépendance. Mais que, dans le cadre du processus, cette discussion n'avait pas à être tenue.

Deuxièmement, concernant le risque de créer deux catégories de citoyens qui vise en fait, indirectement, notamment à mettre en œuvre une ligne rouge sur la revendication de statut de résident ou la revendication de confidentialité. Nous avons fait remarquer, j'ai fait remarquer, cela a été là aussi me semble-t-il partagé par les autres élus nationalistes que, premièrement, la France compte déjà plusieurs catégories de citoyens si l'on considère par exemple le fait que la citoyenneté politique en Nouvelle-Calédonie n'est pas la même que la citoyenneté d'ensemble, alors même que la Calédonie continue d'appartenir à la France (la Kanaky).

Deuxièmement, et par exemple, qu'il existe dans le statut polynésien la prise en compte de situations différenciées qui permettent d'organiser l'accès préférentiel des résidents et citoyens de Polynésie française, à l'emploi ou au logement. Et que donc, nous sommes nous aussi pour l'égalité, mais que l'égalité et l'équité permettent, y compris dans le droit constitutionnel actuel, d'organiser des différences de traitement. Et que donc, en ce qui nous concerne, cette ligne rouge posée par Gérard DARMANIN, ne permettra pas d'interdire les discussions sur le statut de résident, sur le statut de coofficialité de la langue corse ou encore sur la notion de peuple corse, dont j'ai eu l'occasion de rappeler qu'elles étaient, pour nous nationalistes, centrales et fondatrices.

Enfin, me semble-t-il et de façon générale, on ne va pas dans un processus à vocation historique qui a vocation à clore un demi-siècle de logique de conflit pour ouvrir une nouvelle page de relations entre la Corse et la République, on ne va pas vers un tel processus en posant des préalables, des oukases, en invoquant des lignes rouges. C'est en tout cas un état d'esprit qui n'est pas le mien et qui ne sera pas le nôtre.

Concernant la méthode, le ministre de l'Intérieur a insisté sur la transparence des échanges, je cite : proposant que nous nous entendions sur une méthode permettant de faire participer le plus grand nombre de citoyens, et de permettre à chacun de savoir ce qui se disait.

De ce côté-là également, nous avons marqué notre accord.

Concernant la transparence, j'ai eu l'occasion de lui dire qu'il était important, bien sûr, que tous les citoyens soient informés, et ce d'autant mieux que nous avons, et particulièrement les nationalistes, l'expérience. malheureuse, triste, douloureuse, de façons de négocier visant à privilégier les uns en feignant d'oublier les autres, à parler à quelques-uns d'une façon et à parler à d'autres de façon différente. Et que, nous avons en mémoire, ces leçons de l'histoire et, qu'en ce qui nous concerne, nous souhaitons que les discussions se fassent de façon claire, transparente et publique.

La nécessité d'impliquer le plus grand nombre possible, nous l'avons acté dans cette enceinte. Le point d'équilibre est à trouver entre impliquer l'ensemble des élus, des forces vives, des acteurs, sans pour autant se retrouver dans une situation de confusion, de multiplicité de demandes, de logiques sectorielles qui seraient aux antipodes de l'esprit du processus.

De ce côté-là, j'aurai également tout à l'heure, dans le cadre du débat, des propositions à faire, étant précisé que la Collectivité de Corse a vocation dans ce processus à être un interlocuteur central, même si non exclusif, du gouvernement et de l'État. Ce point avait également été acté en Conférence des présidents.

Pourquoi un interlocuteur central ? Parce que notre institution représente, et nous l'avons écrit ensemble, notamment dans nos règlements intérieurs, l'institution garante des intérêts matériels et moraux du peuple corse.

Ce rôle central n'est pas exclusif, il est évident que les élus, les parlementaires, mais également les maires et présidents d'intercommunalités seront totalement impliqués dans la réflexion, et ce d'autant mieux que souvent nous aurons à réfléchir sur la répartition des compétences ou sur le financement des différents secteurs. Et ce point a été également explicitement abordé lors de la première réunion.

Concernant la méthode, la Collectivité de Corse, à notre demande, aura donc un rôle d'animation territoriale des débats, des consultations, du recueil des contributions entre les réunions thématiques, puisque vous vous rappelez que nous avons acté huit grands thèmes d'échanges, qu'il y aura une réunion toutes les 6 semaines et qu'il est prévu, en amont de ces réunions bien sûr, que l'Assemblée de Corse et le Conseil exécutif travaille sur les thématiques, mais que nous travaillons, bien sûr, en impliquant le plus grand nombre. Et, c'est dans ce cadre-là, par exemple, qu'auront vocation à être impliqués au premier chef, les organes consultatifs de la Collectivité de Corse, le CESEC dont le rôle sera nécessairement majeur, l'Assemblea di a Giuventù,

essentielle parce que la jeunesse est au cœur de nos préoccupations et parce qu'elle a été au cœur des mobilisations au lendemain de l'assassinat d'Yvan COLONNA, et enfin la Chambre des territoires parce que ce processus doit être l'occasion de faire travailler ensemble et en synergie les différents niveaux de collectivité présents en Corse.

Travailler également de façon naturelle avec les chambres consulaires, chambre de commerce et d'industrie, chambre des métiers et de l'artisanat, chambre d'agriculture, travailler avec les organisations syndicales, avec les organisations patronales, avec les associations et avec l'ensemble des acteurs par thème.

Nous aurons donc à construire une méthode qui soit une méthode à la fois innovante, agile et efficace, et nous devons le faire ensemble.

Enfin, je signale que, concernant la méthode, il a été acté le principe de pouvoir faire appel à des sachants et des experts. Chacune des parties pourra le faire, à charge pour l'autre de pouvoir interroger ces sachants de façon contradictoire dans le cadre des réunions plénières que nous aurons.

Au-delà des réunions plénières, je vous l'ai dit ce matin, seront également organisées des rencontres thématiques sur des sujets essentiels. Nous commencerons mi-septembre sur les déchets et sur l'eau, mais nous aurons également, en tant que de besoin, d'autres réunions de ce type.

Enfin deux remarques, non pas pour assombrir le tableau, mais pour dire que nous devons allier à la fois un optimisme nécessaire parce que nous devons réussir, avec une prudence qui est malheureusement commandée par l'histoire récente et plus lointaine.

Dans cet équilibre à trouver entre optimisme et vigilance deux signes négatifs que je ne peux pas passer sous silence et dont j'espère qu'ils seront rapidement corrigés.

D'abord le refus de prise en compte de la demande d'adaptation de la loi sur le pouvoir d'achat. Cela pose un problème considérable, cela l'aurait posé de toute façon, mais cela le pose encore plus au moment où le processus commence.

Voilà un domaine dans lequel, premièrement, nous avons fait la démonstration imparable de ce que la situation sociale en Corse est comparativement plus grave que sur le continent, tous les indicateurs le démontrent.

Donc, sur le principe, notre demande d'adaptation est incontestablement légitime. Premier point.

Deuxième point, nous développons cette demande d'adaptation sur le fondement d'un article qui prévoit expressément la possibilité de demander l'adaptation ou de la proposer et nous expliquons que cet article a été systématiquement écarté, puisque activé à 40 reprises, il y a eu 38 refus, dont la plupart des refus implicites, c'est-à-dire que le gouvernement ne s'est même pas donné la peine dans ces 20 années d'exercice de mise en œuvre de la compétence, de répondre aux sollicitations de l'Assemblée de Corse. À tel point que Wanda MASTOR a parlé dans son analyse de mépris institutionnel.

Et nous, nous saisissons le gouvernement sur cet article, en lui disant : attention, c'est un signe à envoyer que l'on rentre dans une autre logique, puisque vous nous parlez des possibilités d'agir à droit constant, le droit, là, d'agir existe et le moment est venu de l'activer.

Donc, premier argument sur le fond, notre argumentaire est incontestable.

Deuxième argument, il y a un article de loi qui permet d'organiser l'adaptation.

Troisième argument, il y a une demande qui a une légitimité sans précédent, puisque je vous rappelle que les demandes qui ont été formulées sont issues des travaux de la conférence sociale, elles ont été validées à l'unanimité des participants et, il y avait notamment les principales organisations syndicales et nombre d'associations qui interviennent dans le domaine de la lutte contre la pauvreté.

Donc, une légitimité sociétale.

Deuxièmement, une légitimité politique puisque votre Assemblée a voté à l'unanimité le rapport proposé par le Conseil exécutif.

Et, troisième niveau de légitimité, cette demande, elle est relayée pas par un, pas par deux, pas par trois députés nationalistes, par quatre députés, 3 députés nationalistes et un quatrième qui est membre d'une formation partie prenante de la majorité, Laurent MARCANGELI, qui s'était engagé ici à le faire, qui l'a fait, et les trois autres députés l'ont fait, et ils l'ont fait ensemble, à la fois séparément, pour des raisons d'efficacité et ensemble.

Parallèlement à ça, j'avais écrit à la Première ministre pour appeler son attention sur l'importance de la réponse. On ne demandait pas une réponse forcément en totalité, mais au moins un accusé de réception et une prise en compte, pour toutes les raisons que je viens d'exposer.

Nous n'avons rien eu, alors même que nous avions, et je parle sous le contrôle de celles et ceux qui étaient là, j'ai dit à Gérard DARMANIN, il est essentiel qu'une première réponse intervienne quitte à la moduler et à l'améliorer en cours de processus législatif.

Premier constat : rejet en bloc de tous les amendements.

Moi, je le dis sans surenchère, c'est un signal qui est un signal extrêmement négatif. Peut-être a-t-il été ensuite atténué, ce signal négatif, par des phrases qui auraient pu être exprimées, mais au moment où je parle, moi je n'ai aucun signe positif, je n'ai que cette réponse brutale, pas d'accusé de réception à notre lettre à la Première ministre, rejet en bloc des amendements. Et ça, ça pose un énorme problème.

Et donc j'espère, puisque le processus législatif sur la loi sur le pouvoir d'achat continue son cours, que ce refus de prendre en compte notre demande ne perdurera pas et que nos demandes d'adaptation seront accueillies favorablement. Ça, c'est le premier signe défavorable.

Deuxième signe défavorable, nous avons commencé par-là, la réunion de Paris, l'exigence de vérité et de justice. Gérard DARMANIN nous a répondu que le rapport de l'inspection générale de la justice serait communiqué dans les jours à venir. Nous avons appris qu'il devrait l'être aujourd'hui. Nous avons insisté sur la nécessité de le rendre public, ce à quoi Gérard DARMANIN avait dit, mais on va le verser au dossier d'instruction. Nous, nous n'avons pas voulu anticiper le dossier d'instruction, j'ai fait remarquer que si c'est au dossier d'instruction, ce n'est plus public. Si vous le versez au dossier d'instruction, le rapport devient couvert par le secret de l'instruction.

Au moment où je parle, nous n'avons aucune garantie que ce rapport sera rendu public. Si ce rapport devait, au mépris des engagements pris, ne pas être rendu public dans les heures à venir, je considérerais pour ma part que ceci ne peut pas être interprété autrement qu'une volonté de ne pas respecter les engagements relatifs à l'exigence de vérité et de justice concernant Yvan COLONNA.

Sur ce point, comme sur la question de la libération conditionnelle de Pierre ALESSANDRI et Alain FERRANDI, comme sur la question globale des

prisonniers politiques, qui inclut le fait que tous les prisonniers politiques doivent accéder à la libération conditionnelle, qui inclut le fait que la question des amendes, des dommages et intérêts doit être traitée politiquement, qui inclut le fait, admis sur le principe par tous, qu'on ne peut pas traiter des militants politiques nationalistes corses comme des terroristes islamistes, je parle du fichier Fijait.

Ces points-là sont également des points forts qui seront des marqueurs de la volonté du gouvernement et de l'État d'être dans une logique de solution politique.

Nous avons posé une première pierre, beaucoup de ce qui a été dit par Gérard DARMANIN était positif. Lors de la réunion de Paris et lors de sa visite en Corse pendant 2 jours, il s'est montré un interlocuteur ouvert et attentif. Tant mieux. Mais pour l'instant, nous n'avons aucune garantie de ce que la volonté profonde de l'État est d'aller vers une solution politique et donc nous devons, à mon sens, continuer à être vigilants, mobilisés, fermes, ouverts, désireux de réussir, disponibles pour le dialogue, force de proposition, force de mobilisation, parce que, et je termine par-là, l'échec est interdit, il n'y a qu'une option, c'est celle de la réussite au service de la Corse et de son peuple.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci, Monsieur le Président. Alors, je passe la parole aux groupes à qui veut la prendre.

Donc, Paul QUASTANA, pour « Core in fronte ».

M. Paul QUASTANA

Merci Madame la Présidente. Monsieur le Président, vous avez évoqué très fidèlement ce qui s'est passé à Paris, la teneur de la discussion.

Vous avez évoqué les deux verrous. Le premier, la France dans la République, comme vous l'avez dit, ça a été évacué.

Le deuxième, la différenciation des statuts des citoyens français. Ça, c'est un peu plus compliqué. Vous avez évoqué la Nouvelle-Calédonie, vous avez évoqué la Polynésie. Moi j'évoquerai un territoire métropolitain, l'Alsace. L'Alsace dispose d'un droit spécifique à la faillite, etc., etc. Donc on nous explique pourquoi les Alsaciens l'ont et pas nous. On nous répondra que l'Alsace a eu une histoire tourmentée. La nôtre était un chemin pavé de roses à côté de l'histoire alsacienne.

Ensuite sur la méthode. Bon, la méthode elle n'est pas critiquable en soi, même si personnellement je pense qu'elle n'est pas très carrée, parce qu'on va parler tous les mois et demi, alors qu'à une certaine époque c'était toutes les semaines. Enfin passons là-dessus.

On va commencer par l'eau et par les déchets. Et, dans chaque sujet traité, si j'ai bien compris, on verra ce qui peut se faire à droit constant et ce qui nécessiterait une modification institutionnelle.

Et au cours des mois, il y aura plusieurs sujets qui seront traités séparément et qu'en final, il faudra harmoniser dans un tout cohérent, et ce tout cohérent fera l'objet d'un rapport qui sera soumis au président de la République.

À partir de là, le président de la République d'un trait de plume, il peut enlever un certain nombre d'éléments à sa convenance.

Donc, on n'a aucune garantie.

Donc, ce que je suggère c'est qu'à chaque bilan d'étape, le ministre en charge de notre problème, Monsieur DARMANIN, soumette au pouvoir suprême le bilan, l'étape en question, et que l'on sache, oui ou non, si cette étape est validée avant de passer à l'étape suivante.

Si les étapes sont validées successivement, c'est bon signe. Si elles ne sont pas validées, pour ce qui me concerne, ça pourrait être une rupture des discussions.

Donc, plutôt que d'attendre que le rapport final au bout d'un an ou deux ou trois, soit remis au président de la République, je propose qu'il soit régulièrement validé pour qu'on sache où on va, si on continue ou si on s'arrête.

Le signe négatif que vous avez évoqué, c'est-à-dire le rejet des amendements proposés par quatre députés, dont un qui n'est pas nationaliste, qui faisait suite à la conférence sociale à l'unanimité, qui faisait suite au rapport du CESEC, qui faisait suite à un vote unanime de cette Assemblée, que tout cela ait été rejeté, comme vous l'avez dit, ça n'incite pas à l'optimisme.

Donc moi je reviens sur ma proposition, que les étapes soient régulièrement validées ou pas. Je vous remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci. Qui d'autre souhaite intervenir ? Jean BIANCUCCI.

M. Jean BIANCUCCI

Ecoutez, je ne vais pas vous étonner en disant que je fais miennes les réserves évoquées par le président de l'Exécutif.

Je les fais miennes, non pas parce qu'il y a une solidarité envers le président, je pense qu'il faut dépasser tout ça, je les fais miennes parce qu'il y a une situation et je voudrais, Monsieur le Président, Madame la Présidente de l'Assemblée, Mesdames et Messieurs les conseillers, au-delà de cet hémicycle, m'adresser aussi aux Corses d'origine et d'adoption qui nous écoutent, qui nous voient et qui nous écoutent.

La Corse a souffert, beaucoup souffert. Il n'y a pas eu que des souffrances d'un côté, il y a eu des souffrances de tous les côtés.

Beaucoup de Corses et de non Corses ont souffert.

Il faut sortir absolument de cette spirale de la souffrance.

Nous avons l'occasion, et on va revenir sur le passé, nous avons l'occasion aujourd'hui, si nous sommes unis, on a l'occasion de trouver des solutions, d'abord entre nous et ensuite on les proposera au ministre.

C'est une occasion historique. Pourquoi ? Parce qu'en 82, lorsque les choses se sont faites, elles se sont faites de manière descendante. C'est-à-dire qu'on revendiquait le peuple corse, on revendiquait un statut qui nous permette de sortir du clanisme, de la dépendance politique et on nous a donné un statut en carton et la reconnaissance du peuple corse est partie à la trappe.

Je suis de ceux qui ont dit « hè una trappula », et je continue à le revendiquer aujourd'hui.

Lorsqu'en 90, 91 les choses ont commencé à prendre une autre tournure, le pouvoir a divisé ceux qui étaient à même d'aller négocier. Le pouvoir a essayé par tous les moyens, alors que JOXE, qui était à ce moment-là super ministre, qui avait une envergure d'homme d'État, avait la capacité de proposer à la Corse un statut d'autonomie, on aurait bien entendu débattu du contenu, on a eu de nouveau un statut au rabais, avec une situation, et là je vous alerte, une situation où le pouvoir a excité les antagonismes qui pouvaient y avoir entre nationalistes, il faut prendre garde, le pouvoir jouera toujours ses intérêts.

On arrive à 2002. 2002, on accouche du PEI, Paul QUASTANA et d'autres nous ont expliqué que si JOSPIN avait été élu à ce moment-là, on aurait eu un contenu qui correspondait à ce qu'on pouvait revendiquer à l'époque. Force est de constater que ce contenu, on l'attend toujours. Force est de constater que, je ne vais pas revenir sur le détail, mais des initiatives nombreuses, individuelles, collectives, universitaires, ont été engagées pendant les 20 ans qui nous séparent.

Et aujourd'hui, la démocratie a parlé, elle avait déjà parlé en 2015, les conditions étaient réunies pour que tout avance, nous ne sommes pas en situation aujourd'hui d'exiger le tout ou rien. Je pense que les propos des uns et des autres devant le ministre, mais ici même dans cet hémicycle, en témoignent.

Nous voulons parler, nous voulons discuter, nous voulons essayer de trouver aux problèmes, au pluriel, que connaît la Corse, une solution, des solutions adaptées.

Nous revendiquons l'autonomie. D'autres nationalistes vont plus loin, c'est la diversité, il faut la prendre comme elle est. Il faut que tout le monde soit autour de la table et c'est l'occasion d'aujourd'hui, par le passé on n'a jamais vu tout le monde autour de la table.

Je pense que là aussi, il faut qu'on y réfléchisse.

On n'avance pas masqué, on a les cartes sur la table, on joue franc-jeu. Il faut que du côté du pouvoir, il y ait la même attitude parce que sinon, les mêmes causes produisent malheureusement les mêmes effets.

Il ne faut pas oublier qu'il y a 3 ou 4 mois, on était dans une situation, on ne savait plus où on allait. J'ai été dans la rue, m'interposer entre les manifestants, jeunes pour la plupart, et les forces de l'ordre. Je pense que j'ai bien fait et je continuerai à le faire.

Mais on a une responsabilité politique aujourd'hui, et je m'adresse à tous les groupes, on a 50 ans d'histoire qui pèsent, 50 ans de drames, 50 ans de douleur, il faut qu'on sorte tous ensemble, et si possible même la main dans la main. C'est tout ce que j'ai à dire.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

A ringrazià vi, O sgiò cunsiglièru. Qual'hè chì vole piglia a parolla ? Piu nimu ? Je vais clore le débat ?

M. Jean-Martin MONDOLONI

L'élégance commandait que je laisse Josépha parler avant. Elle n'a rien demandé !

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Donc, Jean-Martin MONDOLONI, si je comprends bien per « Un soffiu ».

M. Jean-Martin MONDOLONI

Merci, Madame la Présidente.

Je vais essayer d'être aussi précis et aussi fidèle que possible par rapport à ce que j'ai vécu et ce que j'ai entendu.

J'ai commencé mon propos avec le ministre sur un trait d'humour, cher Jean, en disant qu'une de nos caractéristiques politiques, je m'entends, était que notre consensus était inversement proportionnel à la distance qui nous séparait d'Ajaccio, et en fermant les yeux je me rends bien compte que nous étions la semaine dernière à Paris et qu'aujourd'hui les choses sont un peu moins consensuelles, un peu plus percutantes, mais c'est notre débat qui s'en trouve sûrement plus animé et plus vif.

D'abord, un ressenti. Je crois que nous étions les uns les autres dans la diversité de nos expressions, animés de l'idée, vous savez à quel point j'essaie de minorer la portée historique de tout ce qui se passe dans cette maison, mais je ne sais pas si on était dans l'initiation d'un processus à dimension historique, mais je crois qu'en responsabilité nous avons a minima, en tout cas, c'était mon cas, l'impression d'écrire ou de commencer à écrire, en tout cas, je l'espère, une page de l'histoire contemporaine de la Corse.

Et donc, je crois que les uns les autres étions animés de la volonté de réussir ce premier pas.

Je crois, l'avenir me dira si cette confiance fera place à de la défiance ou si le gouvernement, à travers la voix de Monsieur DARMANIN, nous tourne le dos, je crois que le ministre était animé de la même volonté de réussir ce premier pas.

A telle enseigne qu'à un moment donné, si j'avais dû définir en deux mots ce qui se passait, vraiment en termes de ressenti, j'ai trouvé que ça relevait

du juste et du beau, car comme disait quelqu'un, la justice passe son temps à écouter à la porte de la beauté, donc tout ce qui est juste est beau, ce qui est beau est juste, et c'est ce qui me semblait prévaloir à la sortie de ces échanges.

La volonté de réussir s'est manifestée, et de façon très concrète, en posant des vérités absolues qui ne souffrent d'aucune contestation. J'ai dû rappeler parce que les prismes médiatiques, notamment nationaux, peuvent être déformants, qu'il y avait une légitimité incontestable de la mouvance nationaliste dans une expression diverse, mais qu'il y avait une opposition aussi, qui a recueilli lors du dernier scrutin des élections territoriales un tiers des suffrages exprimés, que ceux qui n'étaient pas nationalistes n'étaient pas forcément anti nationalistes parce que c'est souvent la partition qui se joue à Paris, si on n'est pas nationaliste, alors on est antinationaliste, que pour notre part nous n'étions ni nationalistes, ni indépendantistes, ni autonomistes, ni auto-déterministes, mais que nous étions des pragmatiques. Ça, c'est la première chose qu'il m'a été donné l'occasion de rappeler.

Et, je reviendrai en quelques mots sur la façon dont ce pragmatisme doit, selon nous, se déployer à l'occasion de ce processus.

La deuxième porte d'entrée qui me fait dire que nous étions bien animés de devoir réussir, et que des vérités ont été posées sur la table, j'ai eu l'impression aussi que nous souhaitions tous, les uns les autres, sortir à l'aise de cette rencontre. Il ne fallait donc pas qu'il y eût des gagnants, et donc des perdants. Et donc, que chacun puisse se sentir respecté dans son équation personnelle et politique.

C'est sur cette base-là que modestement avec d'autres, j'ai essayé de trouver un point d'équilibre au moment où, évidemment, des forces antagonistes s'exprimaient très librement, très respectueusement, du reste, et où s'est esquissée la méthode qu'a fixé le ministre.

En un mot, de quoi s'agit-il ? Il s'agit de sérier, sans saucissonner parce que le terme entre nous avait été employé à un moment donné, les problématiques, pour ne pas dire, comme Jean l'a exprimé, les problèmes, il y a bien des problèmes qui se posent à nous.

L'idée sera donc, dans les rencontres cadencées au rythme des six semaines, d'étudier le matin les problématiques en allant au fond des choses et l'après-midi de vérifier si ces problèmes peuvent être résolus à droit constant..., plus librement que pour certains de ces problèmes, nous pensons que ça peut être résolu à droit constant. Et, pour respecter l'engagement de ceux qui ne pensent pas comme nous sur ces bancs, vérifier si, dans des termes objectivés et

scientifiquement établis, des évolutions institutionnelles, type autonomie, permettraient de résoudre.

J'emploie à dessein le conditionnel, pas parce que je veux fixer les choses, parce que le ministre lui-même, j'ai une manie de noter les gens qui se répètent, le ministre a employé le verbe « pouvoir », « ça peut », « il pourra », « il se pourrait », décliné à tous les temps par neuf fois et il a employé le conditionnel quatre fois. Je dis ça pour resituer les choses dans un contexte prudentiel par rapport à ce qu'on a pu entendre ou ce qu'on a pu décrypter.

Troisième vérité que nous avons posée sur la table, dans un registre démocratique qui n'est jamais inutile de rappeler, accepter que nous ne soyons pas d'accord entre nous. Quand je dis entre nous, ça peut être ici, bien évidemment, mais le ministre a dit qu'aucun sujet n'était tabou dans le registre de la discussion, anc'assai, on peut discuter de tout, mais il fallait en passer par une évidence, nous devons accepter que le gouvernement et nous-même, quand bien même des résolutions unanimes partiraient de cet hémicycle, que nous ne soyons pas d'accord.

Quatrième vérité qui a été posée, ça a été rappelé, on appelle ça la ligne rouge, moi j'appelle ça l'horizon indépassable. Paul QUASTANA a raison de rappeler qu'il y a des non-dits. L'horizon indépassable, ce ne sont pas seulement les deux lignes qu'a fixées le ministre. L'horizon indépassable, c'est ce que décidera ou pas le président de la République.

Je suis assez partagé sur la méthode parce que Paul, si on commence par le plus dur, s'il dit non tout de suite, il n'y a plus rien, donc attention, ça aurait le mérite de clarifier les choses tout de suite. Je ne pense pas que ce soit la méthode la plus adaptée.

Il y a deux principes qui relèvent du non-dit, le président de la République a, sinon tout pouvoir, en tout cas toute latitude pour trancher à un moment donné, quand bien même déciderait-il qu'il faut aller plus loin dans une fenêtre de tir, et là je corrige les propos du président que j'ai lus dans la presse ce matin, il a parlé de 2024, je ne sais pas si on s'est bien compris. Moi ce que j'ai compris des propos du ministre, c'est que tout Paris, pour ne pas dire toute l'administration centrale, est tendue vers la réussite, je vais être plus précis, le non échec des Jeux olympiques de 2024, traumatisés qu'ils sont par l'histoire du Stade de France, et qu'après on verra.

Donc si fenêtres de tir il y a, à mon avis, c'est plutôt 2025 pour la fenêtre dite constitutionnelle, que 2024. Je l'ai entendu comme ça, à vérifier.

Et le respect enfin, dernière vérité posée, de ce que chacun était, de ce que nous sommes, et ça va me permettre de le décliner. Nous nous sommes des pragmatiques. Nous, si on peut résoudre des problèmes sans faire évoluer le droit, y compris en n'étant pas d'accord avec les services de l'État. J'ai rappelé, comme d'autres que par 40 fois, le pouvoir d'adaptation législatif, enfin, c'est une formule un peu caricaturale, c'est un peu plus subtil que ça, avait échoué et le signal qui est envoyé, en est le révélateur, même si on nous dit que par ailleurs, il a échoué parce qu'on va avoir des discussions de fond, non ? On aurait pu faire usage de ce pouvoir dès la dernière séquence parlementaire.

Donc, il va bien falloir que l'État aussi nous fasse la démonstration par des signaux prégnants, que lorsque nous parlerons à droit constant, on peut activer des leviers.

Si ce n'est pas le cas, en effet il va bien falloir se rendre à l'évidence que des évolutions institutionnelles ou des changements d'adjectifs ou de verbes, peut-être dans certaines dispositions législatives, feront obligation a minima au gouvernement de répondre à ces demandes.

Pour le reste, une fois que ce cadre a été posé, je crois que nous avons tous conscience qu'on est dans un processus, un processus ce n'est pas quelque chose d'inerte, de posé, de théorisé, de conceptualisé, qui ne bouge pas, c'est quelque chose de vivant avec, j'imagine, son lot de bonnes et de mauvaises surprises, avec son lot de renoncement peut-être pour certains, et d'effets imprévisibles.

Comment on peut réussir cette séquence ? Pardon de le rappeler, peut-être par le discours de la méthode, très important, je l'ai posé hier en commission permanente, il va falloir se doter d'un calendrier très serré, autant vous le dire Monsieur le Président, nous avons quelques inquiétudes issues de l'histoire récente. L'histoire récente, c'est quoi ? C'est votre accession aux responsabilités, 2015, vous vous êtes engagés dans une fièvre institutionnelle, pas exacerbée, passionnée.

C'est bien d'être passionné, mais nous on ne voudrait pas que ce faisant, le cœur de métier de cette collectivité soit laissé sur le carreau. Il y a un risque, dans cette cadence qui me semble très serrée, le rythme des six semaines qui, si elle est croisée de façon non optimale avec le rythme de nos travaux, que l'on consacre beaucoup d'énergie à ces évolutions institutionnelles probables et un peu moins d'énergie à notre Collectivité qui a besoin de toute notre énergie, particulièrement la vôtre. Premier risque.

Sur la méthode Madame la Présidente, pour faire lien avec le débat suivant, il va falloir qu'on se démontre à charge et à décharge, quelles sont les vertus de l'autonomie, le document qui va suivre en fait avec force références bibliographiques, une démonstration presque incontestable, mais il va falloir aussi qu'on montre à l'opinion, et le ministre l'a esquissé ou l'a rappelé, quels sont les risques de l'autonomie.

Pourquoi je dis ça ? Tenant compte aussi de l'histoire récente, 2003 le référendum a capoté. Vous savez, MITTERRAND disait, le problème des référendums, c'est qu'on répond à tout sauf à la question posée. Nous, on aimerait autant que, si référendum il y a, on militera pour cela, pour qu'*in fine* les Corses soient consultés, un référendum qui réussit, ce n'est pas un gagnant, un perdant, ça veut dire que les Corses comprennent la question et qu'ils y répondent, en âme et conscience.

Pour qu'ils y répondent en âme et conscience, il va falloir éviter le piège, je fais plaisir à Gilles, à Jean-Christophe, à Paul-Fé et consort, il va falloir éclairer l'opinion. D'où, toujours dans la méthode, le souci permanent que nous devons avoir, notamment à travers cet exercice qui me semble salubre, à travers cette tribune, mais dans d'autres modes opératoires, éclairer pas à pas l'opinion sur ce que nous faisons à Paris pour éviter le syndrome du cénacle.

Qu'est-ce qui se passe en 2003, et même, on peut se le dire aujourd'hui, en tout cas nous, on l'a ressenti comme ça ? L'histoire BAYLET, ce n'est pas bon, « chiche », un coup d'ordonnance, on crée une collectivité unique. Il y a sûrement des vertus à la collectivité unique, en tout cas, ceux qui vous reprochent aujourd'hui la centralisation du pouvoir, tirent profit de cela en disant, nous n'avons pas été consultés. Et je pense que si les Corses avaient été consultés, notamment les élus locaux, auraient pu mesurer certains risques et modérer certaines dispositions qui ont prévalu à l'avènement de cette collectivité unique.

Ne pas se contenter aussi, Monsieur le Président, de messages messianiques du type, « ayez confiance », du type ce que disait Jean-Paul II, « n'ayez pas peur ». La question, ce n'est pas ni de faire peur, ni de dresser des épouvantails et encore moins de verser dans un optimisme béat, la question aujourd'hui elle est de dire la vérité au corps sur le processus qui s'engage, pour que chacun soit en paix avec ses convictions, chacun soit en adéquation avec son parcours, Jean le rappelait avec des vibratos dans la voix, mais qu'on dise nos propres vérités.

Enfin et surtout le souci pour nous de ce que j'appellerai une façon de fixer l'intelligence du peuple. Le peuple, je crois, à sa propre intelligence, il nous écoute, il nous observe, il est parfois victime d'opérations de marketing électoral, mais il a sa propre intelligence et nous devons avoir le souci permanent de sentir que le peuple, est sinon en équation, en tout cas assez près de ce qui se passe dans ce processus.

Je conclurai, Monsieur le Président, vous avez repris les propos d' Aimé Césaire, Aimé Césaire disait : une civilisation qui s'avère incapable de résoudre les problèmes qui suscitent son fonctionnement, est une civilisation décadente ».

« Une civilisation qui s'avère incapable de résoudre les problèmes que suscitent son fonctionnement est une civilisation décadente ».

Nous, on ne veut pas se résoudre à la décadence. Je dis ça pourquoi ? Parce qu'il va falloir faire la preuve que sur la base des pouvoirs qui nous ont déjà été octroyés, nous sommes en capacité d'agir. Et qu'elle ne fut pas notre surprise ce matin de découvrir dans le journal que vous avez rendez-vous le 15 septembre avec le ministre des collectivités locales pour parler des déchets.

Un septennat d'actions ou d'inertie pour arriver à ce que sur nos compétences propres, on soit en situation d'appeler l'État sur ce sujet. Et vous déclarez : en un an, ce sera réglé. Bon, je passe sur le fait que ces effets d'annonce « sont déjà prévalus », tout devait se régler en un an, en deux ans, en trois ans, passons. Mais sur nos compétences propres, il faudrait qu'on soit en situation de prouver à l'État l'usage optimal, et c'est le reproche initial qu'on vous a fait, vous le savez, depuis le début de votre accession aux responsabilités, nous on vous disait qu'on n'était pas réservé fondamentalement sur des évolutions institutionnelles. Il fallait laisser naître Baylet, ou les effets Baylet, la Collectivité unique, la faire vivre, l'optimiser et après démontrer qu'il fallait aller plus loin. On s'est lancé dans une fièvre que seule Benalla dans ses excentricités, a fait tomber.

Moi, je crois qu'on doit relever en responsabilité un pari. Ce pari, je l'ai dit au ministre et je le redis ici, c'est de sortir de ce climat de défiance qu'on entend encore dans la voix de Jean, et qui est fondé à bien des égards, la question n'est pas de remettre en cause la légitimité de cette défiance, mais qu'il faut qu'on apprenne, autant que faire se peut, à nourrir un pacte de confiance. Mais la confiance est quelque chose qui se partage.

Donc pour l'heure, on attend des signaux positifs. En tout cas, nous sommes engagés résolument sur ce chemin, sur un chemin de réussite au service

de la Corse et des Corses, avec la volonté de ne jamais blâmer ce que vous êtes, mais de ne jamais renier ce que nous sommes.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci, Monsieur le Conseiller.

Donc, qui souhaite intervenir ? Jean-Christophe ANGELINI.

M. Jean-Christophe ANGELINI

Merci, Madame la Présidente.

Mesdames et Messieurs les élus, chers vous toutes et vous tous,

Tout a été dit ou presque en amont de la réunion, pendant celle-ci, après, encore, et ce matin de nouveau. Donc, le débat n'en est pas moins important au sens où il doit permettre de fixer les sentiments, les analyses et un début de prospective entre nous.

Mais il s'inscrit dans un cycle, il participe d'une dynamique que toutes et tous, je crois, nous souhaitons voir prospérer et, en un mot, voir réussir.

Alors, je reprends un peu le propos de Jean-Martin, loin de nous l'idée de convoquer la pensée magique ou l'incantation, je pense qu'il y a un souci de méthode. Et, j'en parle d'autant plus volontiers que nous ne sommes pas, comme vous d'ailleurs, membres de la majorité, mais représentants d'un groupe d'opposition et nous n'en pointons pas moins cette idée sur laquelle peut-être nous convergions, d'une méthode et d'un agenda qui soient résolument partagés.

Donc à ce stade, les choses me paraissent, nous paraissent, plutôt bien engagées.

Je voudrais dire d'un mot, comme nous l'avons toutes et tous, au moins les nationalistes, dit publiquement, mais dans cet hémicycle et de façon particulière, que ce qui est engagé de notre point de vue, relève, j'allais dire principalement d'un point de vue contextuel et même au-delà, de ce qui s'est passé en Arles et de la sauvage agression, puis du deuil, du drame, du de d'Yvan COLONNA. Je le dis, pour rendre un ultime hommage, et je le dis parce que ça a suscité des choses importantes et, je le dis aussi dans le sillage du Conseil exécutif, au moment où le rapport est remis entre les mains des uns ou des autres, pour qu'il y ait une vocation publique.

Et, qu'au-delà des procédures ou des démarches qui consisteraient à faire la lumière en tous les cas, nous le souhaitons vivement, sur ce qui s'est réellement passé, nous puissions en faire un instrument d'aide au débat et un élément de prise de conscience des conditions dans lesquelles ce militant est mort.

Nous ne sommes pas pour autant de ceux qui ont opposé ou qui opposeraient encore ce qui s'est passé durant ces quelques jours à ce que notre histoire a produit.

On a entendu : « oui, mais nous avons davantage obtenu en quelques jours dans la rue que vous, en plusieurs années d'exercice des responsabilités ». Je crois que c'est un propos un peu trop simple pour être acceptable, mais je crois néanmoins, et nous croyons tous, que ce qui s'est passé est venu cristalliser, accélérer des discussions qui peut-être, sans ces événements-là, ne seraient pas intervenues, en tous les cas, pas à ce moment-là et pas selon les modalités qui ont par la suite été consacrées.

Donc, pas de volonté, sans faire d'œcuménisme, d'opposer la logique militante, l'événement, à la construction lente et au processus historique qui nous ont conduit un jour de 2015 à pouvoir, ici comme nous le faisons depuis un moment déjà dans les collectivités de taille plus modeste, exercer des responsabilités. Il y a une complémentarité historique et une conjonction d'événements, dont je redis qu'ils ne doivent pas nous conduire à occulter ce qui s'est passé en Arles et qui, au contraire, doivent aussi nous porter à exiger que le rapport aujourd'hui remis ait un caractère clairement public.

Dans le même ordre d'idées, dire, de notre point de vue, qu'il n'y a pas de préalable. Ça a été dit, mais il peut néanmoins y avoir une exigence dont je sais qu'elle pourrait en principe, à tout le moins, être partagée.

Il a été dit à Paris notamment du côté du gouvernement et des ministres en charge, qu'il y avait deux lignes jaunes, je ne pense pas que le terme soit adapté, en tous les cas pas pour la Corse.

Mais rien ne nous interdit de dire ici demain, plus tard, ce qui, de notre point de vue, au minimum peut permettre d'espérer en l'avenir. Au sortir d'une séquence dont il était reconnu avec beaucoup d'honnêteté par le Conseil exécutif et son président, qu'elle était contrastée, notamment à l'aune des discussions et du sort réservé aux amendements sur le pouvoir d'achat.

Chacun dira, nous, nous dirons le peuple Corse, d'autres diront le développement économique et social. Et je ne veux pas, loin s'en faut, me faire

le porte-parole des uns ou des autres. Un troisième arguera d'autres éléments, on verra.

Mais je pense qu'on peut peut-être réfléchir à poser les choses en ces termes-là, parce que, après tout, si nous entrons dans la discussion, en n'étant pas un État, ni même un gouvernement, nous n'en sommes pas moins un pays, pour ceux qui sont un peu partout dans cet hémicycle, une nation en devenir au plan du droit, en réalité est vécue au plan des pratiques et des usages.

Donc, sans rejouer « le bœuf et la grenouille », se dire quand même qu'on est, puisqu'on nous « oppose » mollement, mais quand même, des lignes jaunes, avancer non pas des préalables ou des tabous, mais des exigences.

Ça me conduit à un mot du député Colombani, historique, à vocation historique, qui a failli être historique. Ce qui est historique, c'est le résultat dont on jugera le moment venu. Et je suis d'accord avec Paul QUASTANA, on peut ne pas partager la méthode, mais je pense qu'on a, toutes et tous, intérêt à ne pas attendre 2024 et 2025 pour savoir quel sort sera réservé aux travaux qu'on nous demande de conduire durant deux, voire peut-être trois longues années.

Il peut y avoir des étapes intermédiaires. Nous, on avance avec beaucoup d'humilité. Il n'y a pas de méthode clé en main, mais il y a la volonté d'ouvrir le champ des possibles et de savoir quel type de méthodologie pourrait être consacré pour évaluer, restituer et in fine ou pas, valider.

Je ne vais pas être trop long, mais je vais insister là-dessus. Moi, je pense que ça peut marcher et je ne le dis pas à des fins partisans où tactiques, je le dis parce que je le crois sincèrement. Et pour que ça marche, même si la volonté politique de l'État est déterminante, il y a à mon avis 2 choses qui doivent pour nous être retenues. J'y reviens d'un mot rapide.

La première, c'est que ces discussions nous servent et je le dis avec beaucoup d'humilité à tous les groupes, au nom du groupe que je représente avec mes amis, non pas à prolonger les clivages ou à faire du périmètre des discussions, le champ clos de nos conflits permanents mais, autant que faire se peut, à essayer de les atténuer.

Je ne suis pas un naïf, pas candide, mais je veux croire que ça peut exister et que face à l'État, dans une logique non pas de conflit permanent mais de sortie de crise, on peut peut-être trouver les termes d'une feuille de route commune à toutes et à tous.

Deuxièmement, la Collectivité est forte, la majorité est claire, l'opposition est diverse. Mais attention, même si je sais que ce n'est pas le souhait ici, de nous exonérer de ce que Jean-Martin ou d'autres appelaient l'intelligence du peuple. Je voulais parler, je l'avais noté en amont de l'intervention, d'intelligence collective.

Si le processus nous sert à ce que dans chaque village, chaque ville, chaque quartier, chaque entreprise ou presque, partout où ce peuple s'exprime et vit, des gens interrogent ce qui est en train de se passer et donnent leur avis, je dirai presque en caricaturant que même s'il devait échouer, de ce point-de-vue-là au moins il aurait réussi.

Je veux croire qu'il réussira par ailleurs, et je veux croire qu'il réussira d'autant mieux que les Corses, au-delà du CESEC, de l'Assemblea di a ghjuventù, dont on est partisan, il y a pas l'ombre d'une discussion là-dessus, mais y compris à titre individuel, se l'approprièrent et en feront non pas le processus de la Collectivité, mais celui de la Corse et de son peuple dans la diversité de leurs convictions.

Ça me fait penser à un sujet. Vous avez dit, Monsieur le Président, ce matin, « nous devons aborder toutes les questions ». Je citerai le Président CICCOLINI qui nous a dit à Cuzzà, « toutes ne sont pas institutionnelles, mais toutes sont politiques ». Ça permet de mettre un terme à ce débat qui n'en est pas réellement un entre les pragmatiques et les dogmatiques, les réalistes et les idéologues, pour le dire différemment, faisant ainsi écho aux propos de Madame la Présidente, les nationalistes et les autres.

O zittè, on se connaît, on se voit faire, dipoi un pezzu. Vous le savez, de tout côté, dans tous les groupes, qu'il y a des idéologues, y compris chez vous, et tant mieux, parce qu'il en faut et des pragmatiques. Et la ligne de clivage, elle « n'étanchéifie » pas nos familles politiques. Elle les traverse. Et on est tous comme ça.

Donc moi je ne crois pas qu'être nationaliste soit synonyme nécessairement d'idéologie ou, je reprends l'idée, de catéchisme ou de fétichisme. On est traversés, y compris par des contradictions qui nous conduisent tantôt à des postures, tantôt à des affirmations un peu péremptoires, tantôt à des choix tactiques, tantôt à des choix pragmatiques etc.

Je vais finir sur ces 2 idées. Vous nous avez dit « on va discuter avec le ministre, y compris du périmètre des Interco ». Je parle quelques instants en tant que maire, quelques instants.

Et je vais un peu plus loin, y compris et pourquoi pas, du périmètre des communes. Après tout, si on parle d'un pouvoir administratif, il n'y a pas de sujet quand dans des communes de l'intérieur, et je ne citerai pas quel intérieur, on a davantage de conseils municipaux en exercice que d'habitants à l'année, je ne dis pas qu'il faut dire qu'on supprime, mais on peut au moins se poser la question. Mais ce que je vous demande, c'est que la question ne soit pas résolue au travers d'un dialogue entre Monsieur DARMANIN et nous, mais qu'elle associe le plus étroitement possible les élus des territoires dans, là aussi, la grande diversité de leurs convictions.

Ce qui n'a pas encore, mais ce n'est pas un reproche parce que c'est trop tôt pour que ce soit un reproche, ce qui n'a pas encore été fait. Mais puisqu'il en a été question par deux fois au moins, je préfère, pour éviter des polémiques inutiles et dont on n'a pas envie, le préciser en des termes clairs à ce stade.

Je finis là-dessus. C'est compliqué, même si j'en suis partisan, d'évaluer en quoi nos compétences, celles que l'Assemblée de Corse exprime, n'ont pas bien fonctionné pour une raison simple, c'est que par quelques bouts qu'on veuille bien prendre des choses, toutes les compétences sont partagées ici. Au mieux, c'est par le « jeu du partage institutionnel », au pire, c'est parfois par celui du contrôle de légalité.

Mais citez-moi une compétence, pas deux, pas trois, pas dix, une dans laquelle cet hémicycle, cette Collectivité, sont pleinement, totalement sans risque d'être démentis, engagés. Moi, je vais vous répondre, ùn ci n'hè mancu una.

On dit les déchets, on est critique, nous, à l'endroit de la politique des déchets qui est conduite. Mais l'évidence, c'est de constater qu'elle est très largement partagée, y compris en Corse. On dit le tourisme, l'économie, la fiscalité, oui, il y a des agences, des offices. Facialement, on a l'impression que ce sont les ministères. Mais dans la réalité, ce sont des EPIC qui ont des moyens, mais qui ne sont pas ceux que la Corse, depuis 50 ans, est en droit d'attendre, qu'elle espère et qu'elle revendique.

Donc, moi je préfère une compétence qui soit exprimée et exercée pleinement par l'État dans le domaine du régalién, bien sûr, que cette multitude de compétences partagées dans lesquelles, au final, on a de toute manière toujours tort, y compris lorsqu'on a fait le job. Donc ça, il faut qu'on le précise.

Et de la même manière, en sortant des compétences partagées, vous redire ce que j'ai eu l'occasion de dire à maintes reprises, et lors d'une dernière

réunion encore, qu'il faut passer d'une logique de transfert de compétences à une logique de transfert de pouvoirs. L'Assemblée de Corse, elle a pour nous, sans excès, sans surenchère, le droit, dans des domaines qu'on va déterminer ensemble, de légiférer et de réglementer sans qu'on ait besoin de montrer patte blanche toutes les 30 secondes. Il y a des dizaines de millions d'Européens qui vivent pacifiquement et depuis des décennies, au rythme de l'autonomie sans qu'on ait besoin chaque fois qu'on leur demande d'en expliquer par anticipation les limites, les risques éventuels et les menaces possibles, etc.

Vous citez le Val d'Aoste, la Sardaigne et tant d'autres, prenez les dates, 1948, 1950, 1952, 1960. On est en 2022. Alors moi, je veux bien qu'on fasse de la pédagogie, il n'y a pas de problème et Dieu sait qu'on y contribuera, mais l'honnêteté politique, elle commande de dire que c'est un droit devant l'histoire et devant la vie.

On verra plus tard, à la faveur d'un rapport plutôt dédié aux questions économiques et sociales, qu'il en va effectivement d'un droit, je reprends l'idée, au bien-être et à la vie, tout simplement.

Et je finis là-dessus. Puisqu'il est question d'histoire, de cycle, de processus et, je l'espère, de sortie de crise, il y a encore eu ces dernières heures et ces derniers jours, des interpellations dans les rangs de jeunes manifestants.

Je sais ce qu'on nous objectera, que le pouvoir judiciaire est indépendant, etc. Il n'y a pas de problèmes avec ça, enfin il n'y a pas de problèmes, y en a beaucoup, mais je ne vais pas ouvrir le débat. Ce que je veux dire néanmoins au nom de notre groupe, c'est que demander l'apaisement, c'est le corollaire dans tous les pays du monde et dans des discussions comparables à celles qui s'ouvrent, des processus. Donc, nous demandons formellement que l'apaisement soit en tout point de vue, le corollaire du processus de dialogue et que dans les temps à venir, nos jeunes n'aient pas à être réveillés à 6h du matin pour un certain nombre de raisons que toutes et tous nous connaissons.

Et je finirai là-dessus. Nous savons à « Avanzemu », au « PNC » et je crois comme chacun et chacune d'entre nous ici, Jean l'a dit, ce que la Corse a payé collectivement au cours du dernier demi-siècle. Je ne sais pas quelle sera l'issue, même si nous avons dit ne pas souhaiter attendre 2024 pour la connaître. Je ne fais pas de procès d'intention à l'endroit de Monsieur DARMANIN auquel je donne même acte, dirons-nous, en termes de sincérité à ce stade, sans préjuger de l'issue. Nous savons les embûches, nous savons les difficultés, nous savons qu'il nous faut convoquer le droit comparé et tous les outils qui nous est possible d'utiliser.

Mais je conclurai par là où j'ai commencé. Ça fonctionnera si notre société, notre peuple en entier, se met en mouvement non pas autour des préceptes de « Avanzemu » ou de qui que ce soit ici, mais autour de la nécessité d'en sortir par le dialogue et d'en sortir, non pas de façon conjoncturelle où temporaire, mais durable. Là, peut-être, peut-être pourrions-nous les uns ou les autres, les uns et les autres, parler d'un processus historique.

Mais je finirai en vous disant de manière un peu provocatrice qu'il en va bien sûr de l'avenir de la Corse, mais qu'il en va quelque part, sans vouloir paraphraser qui que ce soit, d'une certaine idée de la France. La question est aussi posée à cet État. Est-ce qu'il est prêt à la lumière des évolutions qui interviennent tous les jours en Europe et dans le monde, à évoluer, à se remettre en question lui-même ?

Ce n'est pas notre sujet, même si ça nous impacte considérablement, mais je sais que des voix s'élèvent, y compris à Paris et ailleurs pour demander, au-delà de la question corse, de la question nationale corse, que ce sujet soit abordé et enfin réglé.

À ce stade, et pour conclure, acceptons-en l'augure. Merci.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci, Monsieur le Conseiller.

Qui souhaite intervenir ? Romain COLONNA.

M. Romain COLONNA

Merci, Madame la Présidente.

Chers collègues, en venant dans cet hémicycle à 14h pour l'ouverture de ce débat, je me suis interrogé sur un mot qui a été déjà prononcé à maintes reprises dans cet hémicycle et dans les médias, sur la vocation historique du processus. C'est un mot qui, parfois, peut paraître galvaudé. Nous l'avons dit plusieurs fois et je me suis dit que ce processus avait une vocation historique déjà, premier élément de réponse, parce qu'il y avait un document fondamentalement politique qui avait été cosigné par le ministre de l'Intérieur et par le Président de l'exécutif, qui évoquait ce processus et le caractérisait de manière historique.

Je crois aussi et sans faire offense à personne et à tous mes prédécesseurs, que nous sommes là pour négocier une évolution concernant la

Corse, et fondamentalement qui concerne le bien-être de la Corse, qui pour la première fois, va être négociée pas de manière exclusive, mais en partie en tout cas, par une Assemblée de Corse qui est dirigée majoritairement par des nationalistes et dont la famille politique nationaliste a fait 70% aux élections. Et ça, il me semble que déjà, la question historique, la vocation historique trouve une réponse à ce niveau-là.

Le second critère, c'est que manifestement, si nous qualifions ce processus d'historique et cela a été dit dans d'autres termes par mon prédécesseur, c'est que les solutions apportées jusqu'à présent n'ont pas permis de régler le problème corse. La dimension historique du processus dans lequel nous nous engageons à présent, est que ce processus doit de facto et de jure permettre de solutionner le problème corse qui est un problème qui est, maintenant en tout cas dans sa version contemporaine, un problème qui dure depuis au moins 70 ans.

Donc, je crois au moins pour ces trois raisons que nous avons là quelques éléments de réponse quant à la vocation historique du processus, même si Jean, en ouverture de débat, en a posé les jalons. Mais il en va de notre responsabilité collective de solutionner le problème corse parce qu'il ne faudrait pas qu'à l'issue, même si un processus par définition n'est pas figé en soi, mais il ne faudrait pas que, une fois potentiel où éventuel statut d'autonomie obtenu le dimanche, que le lundi nous nous réveillons avec, passez-moi l'expression, mais la gueule de bois.

Donc, il s'agit bien de cela et la vocation historique, je crois qu'il faut, à ce niveau-là en tout cas, que ça soit du côté des nationalistes dans leur ensemble, du côté des oppositions et du côté des solutions à apporter, en mesurer l'exacte portée.

Je voudrais dire aussi, ça a été dit par Jean-Christophe à l'instant et ce matin par la Présidente dans son discours inaugural, il a été cité le Val d'Aoste. Nous avons eu l'immense bonheur de recevoir de manière informelle et nous le recevrons de manière plus formelle, le Président du Cunsigliu du Val d'Aoste qui nous rappelait la date d'obtention du statut, 1948. La personne que nous avons eu en face de nous, qui parlait au nom du Cunsigliu et au nom des Valdôtains, ne nous a pas semblé moins heureuse que d'autres populations qui vivent sous des statuts plus centraux ou qui ne bénéficient pas de l'autonomie. Mais 1948, ça veut dire que le Val d'Aoste bénéficie d'un statut que nous demandons, nous, depuis maintenant 70 ans, c'est à dire qu'il y a en effet la question historique du processus que nous sommes en train de vivre, mais il y a aussi et encore une fois, passez-moi l'expression, l'affreuse banalité des statuts

d'autonomie partout en Europe. Il va falloir que l'État français fasse aussi, puisque un certain nombre de démonstrations nous sont demandées, nous devons faire la démonstration, ça a été dit dans cet hémicycle, du pourquoi d'une autonomie. Mais il faut aussi que l'État français, de son côté, nous fasse la démonstration du pourquoi nous vivons depuis 70 ans dans un régime d'extrême centralité. C'est aussi important que l'État fasse sa part du chemin.

Donc tout ça pour vous dire que l'autonomie, c'est aussi une manière pour moi de rendre un peu moins parfois le débat hystérique autour des numéros dans la Constitution ou de l'autonomie hystérique telle qu'il peut être posée en France pour dire avec beaucoup de force et de conviction, partout en Europe, quasiment partout en Méditerranée et même en France, même en France faut-il le rappeler que le statut d'autonomie, c'est un régime finalement qui est relativement banal, habituel et que les gens ont l'air de plutôt bien vivre.

Donc moi, je crois, je parle au nom du groupe, que notre première boussole, c'est la vocation historique, bien évidemment, notre seconde boussole, c'est aussi que ce qui se fait partout ailleurs en Europe, ce qui se fait partout ailleurs en Méditerranée et ce qui se fait déjà d'un point de vue constitutionnel dans la constitution française, doit aussi pouvoir nous accompagner et que nous ne devons pas aller collectivement tendus non plus dans la discussion, parce que ce qui est normal ailleurs, eh bien, l'État doit aussi nous faire la démonstration du pourquoi cela est anormal d'un point de vue historique en Corse.

Je voudrais aussi, à l'adresse peut être plus des élus mais davantage des Corses, poser la question inverse. On nous demande de faire la démonstration de l'autonomie comme garante d'un bien-être ou d'un mieux-être collectif. Mais je voudrais vous poser la question à tous et aux Corse qui nous écoutent, avez-vous l'impression depuis maintenant 70 ans pour ne retenir que la période contemporaine, que l'extrême centralité administrative française a été garante d'un bien-être collectif en Corse pour ne parler que de la Corse ici ? La Corse cumule tous les retards historiques, tous les indicateurs sont dans le rouge, voire dans le rouge écarlate, et on viendrait nous dire ici que l'autonomie ne serait pas la solution.

Alors bien évidemment, dans cette problématique-là, les Corses ont leur part de responsabilité, je le dis très volontiers, mais les statuts politiques et le régime administratif sous lequel nous vivons depuis maintenant 70 ans, les statuts successifs qui ne sont pas allés au fond des choses, faut-il le rappeler, n'ont pas permis, et je reviens par là où j'ai commencé, de solutionner globalement le problème.

Je voudrais dire aussi comme autre boussole au nom du groupe, dans quelles conditions nous allons à la discussion, pour ceux qui ont déjà commencé la discussion et de quelle manière nous allons la suivre.

Nous allons dans cette discussion avec un profond respect. Tout d'abord, un profond respect à l'égard de l'ensemble de la famille nationaliste et à l'égard des oppositions non nationalistes de cet hémicycle. Nous allons également dans la discussion avec un respect profond, respect à l'égard de notre interlocuteur gouvernemental et étatique.

Mais nous lui disons aussi très modestement que nous allons, et c'est là une autre boussole en tout cas pour notre groupe, mais je pense que c'est le cas aussi pour d'autres, avec un mandat politique.

Bien évidemment qu'il faut que le peuple corse se saisisse de la question de l'autonomie. Mais nous, pour notre part, nous sommes ici élus, nous avons été mandatés par le peuple corse à la suite de diverses élections et nous avons un mandat politique qui est celui de défendre les intérêts collectifs, les intérêts matériels, les intérêts moraux du peuple corse. Cela ne veut pas dire qu'il n'y a pas de compromis, de consensus à dégager. C'est l'art de la discussion politique.

Nous disons qu'au nom du groupe « Fà populu in seme », nous sommes prêts à ce consensus, nous sommes prêts à la discussion, mais nous disons aussi, au nom de « Fà populu in seme » que nous n'allons pas dans la discussion exclusivement d'un point de vue technique, en devant faire une démonstration du matin au soir des bienfaits techniques de l'autonomie. Nous allons aussi, avec un mandat politique qui est celui conféré par le suffrage universel, en respectant les majorités, en respectant les oppositions. Mais rien, et je ne le dis pas avec emphase ou grandiloquence, rien ne nous fera dévier de cette voie.

Bien évidemment qu'il n'y a pas d'opposition à faire entre les pragmatiques et les dogmatiques, il y a simplement un problème politique qui doit être solutionné d'un point de vue politique. La solution politique, nous l'avons déjà dit dans cet hémicycle, elle passe par le fait de marcher sur nos deux jambes parce que demain, faire une démonstration technique des bienfaits de l'autonomie, mais si nous vidons le processus de sa dimension fondamentalement politique, alors nous irons à l'échec. Et inversement, entrer dans le processus uniquement avec un objectif qui serait qualifié ici de dogmatique sans faire la démonstration que nous pouvons d'une part, gérer d'autre part, mieux gérer les affaires courantes ou pas courantes de la Corse, ça

serait aussi nous priver d'une partie importante de la solution. Donc marcher sur nos deux jambes.

Dire au Président de l'exécutif, à l'exécutif, que pour notre part, au nom de « Fà populu in seme », marchjaremu à fiancu à voi. Pudete cuntà nantu à u nostru impegnu tutale à 200 %.

Vuleriu di dinò cume l'aghju dettu à u Governu chè no semu parsons di cunfianza, chè no semu parsons fidi è chè no marchjaremu à fiancu à u Governu quandu u Governu si comporta bè di pettu à i Corsi è quandu u Governu ci si pare ch'ellu sbaglia, saremu quì à nome di u mandatu puliticu chì ghjè u nostru, pà di chì avà sbagliemu è chì à nomu di l'intaressu cullettivu ci tocca à rimeteci nantu à a strada bona.

Et je voudrais aussi dire à l'adresse des autres groupes de cette Assemblée, nous avons parlé d'Europe, je crois que l'Europe, la Méditerranée, ça sera une des thématiques également à l'ordre du jour des discussions, terminer par la devise européenne qui, je crois, doit nous animer, « unis dans la diversité ».

Nous ne sommes pas ici à « Fà populu in seme », bien que majoritaire, pour dire que nous avons raison sur tout, en tout temps, en tout lieu. Comme je l'ai dit, il y a un fait majoritaire et des oppositions, il faut que chacun s'exprime et que la portée historique telle qu'elle a été qualifiée, le processus nous impose de marcher les uns vers les autres. Est-ce que marcher les uns vers les autres veut dire que nous devons nier, taire, mettre sous le tapis nos différences ? Bien au contraire. Mais je crois que l'Europe ici, à travers sa devise, nous enseigne en tout cas le chemin, uniti in la diversità.

À ringrazià vi.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci, Monsieur le Conseiller.

Pierre GHIONGA a la parole.

M. Pierre GHIONGA

Merci Madame la Présidente.

Un propos bref pour me démarquer un peu de mes collègues du groupe.

Madame la Présidente, Monsieur le Président du Conseil exécutif, chers collègues, n'étant pas nationaliste, appartenant ou ayant appartenu à des groupes politiques majoritaires ou d'opposition, dont la reconnaissance de la spécificité corse n'était pas la priorité, j'ai toujours, on peut le vérifier depuis 2001, milité pour une Corse autonome au sein de la République française, et je suis toujours dans cet état d'esprit.

Y a-t-il antinomie entre autonomie et appartenance à la République française ? À mon avis, non. La République française, une et indivisible, oui, mais non uniforme. Donc, l'autonomie est possible, c'est prouvée par la Nouvelle Calédonie, c'est prouvé par la Polynésie.

Pourquoi suis-je pour cette autonomie ? Parce que, premièrement l'histoire, deuxièmement la géographie, troisièmement la géopolitique. Je ne vais pas m'étendre là-dessus, je pense que le rapport de la Présidente sera plus intellectuellement marquant que le mien.

Je précise également, j'ai oublié de le dire, je suis un partisan critique d'Emmanuel Macron depuis 2017 quand même, j'assume. C'est peut-être une contradiction, mais je le dis clairement, je continue là-dessus.

Cette autonomie, pour moi, elle doit se traduire par quoi ? Je crois qu'il faut être clair, c'est une inscription dans la Constitution dans un chapitre. Il ne faut pas un article, un article, ce n'est pas une autonomie. L'autonomie, c'est le chapitre comme la Nouvelle Calédonie, et transfert de toutes les compétences, hors compétences régaliennes que sont l'armée, la justice, la diplomatie.

Et voilà, c'est tout ce qu'il resterait à l'État et l'armée. J'oubliais l'armée, parce qu'on n'en a pas besoin.

Bien entendu, la reconnaissance de la coofficialité de la langue corse aussi me paraît une évidence, ainsi que le statut de résident et par conséquent, la reconnaissance du peuple Corse.

Est-ce que cette autonomie nous fera vivre mieux ? Moi, je n'en sais rien.

J'ai deux exemples basiques, moi je suis assez basique.

Les routes, avant qu'on s'en occupe, est-ce qu'elles étaient mieux ? Qui se souvient, moi je suis assez vieux pour me souvenir de l'axe Bastia/Ajaccio quand l'État l'avait en charge, est-ce qu'il était mieux que maintenant ? Je ne crois pas. Je ne sais pas si vous avez ce souvenir-là. C'est simple, moi je pense que si on se charge de nos affaires, ça peut marcher mieux.

Deuxièmement, on entend dire « la mafia aura une emprise plus importante », mais la justice et la police restent entre les mains de l'État, donc elle fera quand même son travail ou alors c'est à désespérer de tout.

Voilà, Mme la Présidente, c'est tout ce que j'avais à dire. Merci.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci. Paul-Félix BENEDETTI a la parole.

M. Paul-Félix BENEDETTI

Je vais essayer dans ces fortes chaleurs d'écourter vos souffrances, mais de poser un point de vue de fond en revenant sur des fondamentaux qui sont tout autant liés à notre passé contemporain qu'à notre futur immédiat.

Le passé contemporain, c'est : pourquoi ces discussions ?

Alors, il y a l'interprétation de l'année pour dire qu'elles sont conjoncturelles suite à un drame, probablement un drame provoqué, la mutilation et l'exécution d'un prisonnier politique corse.

Mais l'autre question, c'est pourquoi il y a des prisonniers politiques corses ? Parce qu'il y a un problème politique récurrent et permanent que la France n'a pas su solutionner, malgré les nombreuses mains tendues des Corses, entre autres, la main tendue des mouvements indépendantistes qui ont fait l'effort d'engager un processus de paix durable. Je crois qu'il n'a pas été pris en compte à la juste mesure.

Je crois qu'il faut l'apprécier dans l'histoire de l'immédiat à l'aune de ce qui s'est passé au mois de mars. Des actions répressives très violentes sur des manifestations de rue spontanées, de jeunes et de très jeunes qui ont été pour certains violentés, pour d'autres massacrés et qui n'ont pas donné lieu à la riposte légitime qu'il y aurait pu avoir en d'autres temps, tout simplement parce qu'on

est dans la continuité d'une action de paix et qu'on ne cherche pas des prétextes. Je crois qu'il faut que tout un chacun l'ait à l'esprit.

Moi, je ne viens pas qu'avec le bagage du verbe, je viens avec une histoire, j'accompagne des militants et des militantes, j'accompagne un processus et je suis le témoin de passages difficiles que nous avons eus sur cette terre.

Je crois que notre idée d'aller à ces discussions, c'est tout autant d'écouter que de se faire entendre sans en imposer, sans en rajouter, sans être outranciers, mais en étant justes.

Je crois qu'il nous appartient, à nous, de transformer ces cycles de discussion, soit en palabres inutiles, soit en actes fondateurs d'un avenir, d'un statut, d'une évolution.

S'il était certain que nos problèmes étaient des problèmes structurels et conjoncturels, il y a eu assez de bonne volonté en Corse, toutes classes politiques confondues, pour qu'ils aient été solutionnés à temps et avec les bons moyens à une époque où les sources financières étaient providentielles.

Je pense que notre problème, il est quand même fondamentalement politique, sociologique, culturel.

Je crois qu'on a un atout, cette fois, c'est que les nationalistes, aujourd'hui viennent avec l'idée qu'ils peuvent être écoutés, qu'ils n'ont pas besoin d'en rajouter. Mais ils viennent aussi avec l'idée que ce qu'ils demandent depuis des années a été validé démocratiquement. A partir de là, il faut comprendre qu'il y a des minimums et que nous aussi nous avons des lignes rouges.

Maintenant, toutes les lignes sont franchissables. La seule ligne aujourd'hui dans le monde qui semble figée, c'est celle du 38^{ème} parallèle entre les deux Corée parce que les grandes lignes, entre autres, les lignes françaises, la ligne Maginot, elles étaient faites pour être contournées.

Et ces fameuses lignes qu'on nous met, le principe de la République, le principe de l'égalité des hommes et des citoyens, moi, je l'ai dit en face au ministre, je fais partie de ceux qui sont d'accord, je vais là-haut, mandaté par une organisation politique pour discuter d'une première étape qui est l'autonomie en ne cachant pas que je fais toujours partie de ceux qui considèrent que la Corse a un droit légitime à la souveraineté et que si dans quelques années, par un

système référendaire, le peuple Corse décide d'avoir plus d'émancipation, il a le droit de le demander.

On ne peut pas aujourd'hui imposer un carcan juridique et administratif pour dire que c'est un « Non » figé et perpétuel. Le monde est en évolution, on ne sait pas si demain la France continuera à coexister en tant que nation française, dans une Europe qui va peut-être se redessiner et autres.

Donc, ces discussions, elles ont bien entendu deux niveaux : les discussions technico sociales et les discussions politiques. Mais tout est lié. Je crois qu'aujourd'hui, il est acté qu'on va faire une analyse en droit comparé, ça rassure l'opposition non formellement autonomiste, de ne pas faire référence au statut des colonies françaises qui sont sur la charte de l'ONU des territoires à décoloniser entre autres, les îles très lointaines du Pacifique. Ça ne me gêne pas. Les statuts qu'ils ont, ils sont en retrait même des statuts évolués des régions périphériques méditerranéennes, avec comme pays pour tutelle le Portugal, l'Espagne et l'Italie, ou même des landers allemands.

Mais une fois que l'on aura admis qu'en droit comparé la Corse a un retard, qu'en droit comparé, il y a l'impossibilité de nous préserver sans être dépossédés, qu'on a créé une économie de l'arbitraire, une économie de l'argent roi, qu'aujourd'hui on a sur la ville d'Ajaccio 3500 à 4000 logements parasitairement loués, qui représentent 10 fois le parc hôtelier.

Eh bien, comment on fait pour réguler ? Est-ce qu'on peut créer une loi territoriale ? Aujourd'hui, c'est non. Donc, on verra toute une série de problèmes. Mais il ne faut pas, je pense, qu'on cherche à noyer le poisson.

Moi, je crois qu'on doit avoir un canevas assez précis pour connaître les intentions du Gouvernement, pour savoir si oui ou non ils envisagent de doter la Corse d'un statut spécifique évolutif soumis à une évolution institutionnelle et constitutionnelle.

On ne va pas attendre 2025. Aujourd'hui, ça ne sert à rien, Paul QUASTANA vous l'a dit, d'aller discuter pour reprendre un aléa type échec Jospin ? Aujourd'hui, on a un début de mandature, on a un Gouvernement français qui a les mains libres pendant 4 ans, eh bien il lui appartient aujourd'hui d'être responsable. Je crois que les Corses prendront les bonnes responsabilités. Je crois qu'on doit tenir compte d'une situation historique, on doit tenir compte que les anciennes avancées institutionnelles, celles du statut de 1982, celles du statut de 1992, celle des évolutions avec 2002 avec les transferts de compétences, le PEI et même l'échec du référendum qui s'est passé dans des

circonstances dramatiques, ont toutes été portées par des logiques de rapports de force et de discussions dans un contexte armé.

Aujourd'hui, on est dans un contexte de paix, on est dans un contexte qui est extra fort en termes politiques et je crois que c'est un gage. Mais il faut en tenir compte. Il ne faut pas penser que tout est arrivé par hasard. Aujourd'hui, il y a une trajectoire historique sur cette démarche de dialogue. Moi, je mets en garde ceux qui seraient tentés de l'entraver par quelques moyens que ce soit ou par quelques mesures dilatoires que ce soit. Il est de rien la responsabilité de tout un chacun de peser tout ce qui a permis l'assemblage très difficile de ce processus de discussion et qu'il nous appartient d'empêcher qu'il échoue. Que ce ne soit pas la Corse, ça peut être le Gouvernement français qui se repliera sur des logiques qui sont les siennes depuis deux siècles en Corse, mais à ce moment-là, entre autres, le militant que je suis ré analysera les positionnements stratégiques à avoir.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi.

Josephina GIACOMETTI, vous avez la parole.

Mme Josephina GIACOMETTI

Merci, Madame la Présidente.

Nous avons toutes et tous eu l'occasion de nous exprimer dans différents médias et par différents biais de ce que les uns et les autres nous avons pu dire pour cette réunion qui se voulait être celle de l'ouverture du dialogue avec l'État.

Moi je vais inscrire cette séquence dans quelque chose de plus large, puisque s'est suivie la visite du ministre DARMANIN où après que nous ayons les uns et les autres avec nos mots, les uns et les autres, avec nos divergences, rappelé qu'il y avait un contexte particulier qui était celui de 50 ans de combat, parce qu'au-delà des nationalistes que nous sommes pour un certain nombre, tout le monde sait qu'il y a eu et qu'il y a encore le prix de luttes et de combats qui nous ont menés jusqu'ici, qu'il y a eu ensuite, ça a été rappelé par d'autres, l'assassinat d'Yvan COLONNA, l'agression pour malheureusement, la mort d'Yvan Colonna avec ce qui s'en est suivi, des mobilisations dans la rue et où, je l'ai dit au ministre alors ils ont eu des années pour venir sous des cieux plus cléments, c'est bien cela qui a fait que l'État a décidé de discuter.

Alors, est-ce qu'il a décidé de discuter au bon niveau ? Je ne sais pas. Je suis prudente aujourd'hui et je vous disais que j'inscrivais cette analyse d'aujourd'hui dans une séquence.

Nous avons, alors que nous sont opposées des lignes rouges, droit, cela a été dit aussi, à des exigences, l'exigence de vérité pour Yvan Colonna. A cette heure, nous ne savons quel sort sera réservé au rapport. Nous avons des exigences de liberté, la libération des prisonniers politiques corses. Il y a des hommes qui paient le prix fort du combat qui est le leur et qui restent aujourd'hui emprisonnés. Il y a des hommes qui ont droit à la liberté conditionnelle et qui restent aujourd'hui emprisonnés. Ces exigences, nous devons les avoir et les maintenir.

Il y a aussi des exigences de niveau. Moi, lorsque j'entends dans la bouche du ministre, mis au conditionnel, la possibilité d'une évolution institutionnelle, pour moi, comme d'autres ont eu l'occasion de lui dire également, j'ai rappelé que c'était la base minimale, le seuil minimal. J'y reviendrai dans la méthode.

Alors je disais, dans la séquence qui a suivi le lendemain, il est venu nous parler en disant « attention, l'autonomie, on ne pourra pas la donner si la criminalité organisée continue de s'organiser » comme elle a pu le faire auparavant. Je rappelle quand même que la criminalité organisée a pu tranquillement continuer de s'organiser, et ce depuis des années, depuis des décennies, avec la main protectrice soi-disant de l'État français au-dessus la main de la justice et de la police qui sont des pouvoirs régaliens et qui restent et qui resteront même dans un processus de dévolution, je lui préfère à autonomie, qui resteront sauf si c'est l'indépendance, et je m'en réjouis, sauf si on arrive à l'indépendance. Mais si c'est l'autonomie, si c'est une dévolution avancée qui resteront à l'État.

C'est un peu infantilisant pour le moins.

Ensuite, il y a eu la question des compétences. Ça a été rappelé par d'autres, la sempiternelle question de dire que les Corses comme des grands s'occupent déjà des compétences qui sont sous leur responsabilité. Je fais partie de ceux, y compris lorsque j'étais assise en face et certains peuvent être témoins, qui disaient que dans certains domaines, nous pouvions à droit constant aller plus loin dans nos compétences et je continue de le dire.

Mais en revanche, qu'on ne nous dise pas et qu'on fasse pas semblant, parce qu'il y a aussi derrière une entreprise de communication, qu'on ne fasse pas semblant de dire aux Corses, ceux qui siègent ici ne savent pas s'occuper des

affaires de la Corse, ceux qui siègent ici ne savent pas s'occuper des compétences qui sont les leurs, parce que l'on sait que des compétences sans pouvoir, c'est ce qui est aujourd'hui la réalité des compétences que nous avons. C'est écrit, nous n'avons ni moyens, ni ressources mais surtout pouvoir de les exercer.

Lorsque l'on parle d'autonomie, je le répète, je lui préfère le mot de dévolution, lorsque l'on parle d'autonomie, on parle de responsabilités. Oui, nous voulons plus de responsabilités, oui, nous voulons aussi, plus de moyens et de ressources parce qu'on ne peut pas aussi mettre déjà et par avance dans la balance, et je reviens toujours sur l'entreprise de communication qui est à l'œuvre, mettre dans la balance les ressources qui seraient celles aujourd'hui de la Collectivité telle qu'elle et la possibilité d'exercer les compétences qui seraient les nôtres demain. L'on sait très bien que cette responsabilité, elle devra s'accompagner d'un statut fiscal et social et de la réelle, avec le pouvoir d'agir, de faire droit et de produire du droit, la possibilité de dégager des ressources et des moyens. Je crois qu'il est aussi important de le rappeler.

Et puis, il y a encore dans cette opposition, entre l'institutionnel et le quotidien, ceux qui s'occuperaient du quotidien des Corses et qui seraient d'un côté et les autres qui seraient des rêveurs, un peu utopistes et qui mettraient tout dans une espèce de gadget symbolique que serait l'évolution institutionnelle.

Dernière démonstration, celle sur le pouvoir d'achat, je ne vais pas m'appesantir, ça a été dit avant moi, nous avons fait voter ici, dans un cadre strictement de l'adaptation législative, enfin demande d'adaptation puisque nous n'avons pas le pouvoir d'adaptation, ça aussi... Nous avons fait voter ici quelque chose, un package. Moi, je vous ai dit que j'aurais été pour être plus ambitieux et je le maintiens, mais dans la mécanique, balayé, pour les affaires du quotidien, (le carburant, la cherté de la vie), balayé. Toujours dans la même séquence, c'est pour motiver quand même un certain nombre de réserves que je formule à l'égard de cette séquence qui s'ouvre.

Ensuite sur les lignes rouges, sur la question de la citoyenneté. Là, on va arriver vite, certains parlent de temporalité et j'adhère au fait que nous ne pouvons pas attendre 2025, c'est impossible, on ne peut pas risquer de se faire balader et je m'inclue, jusqu'en 2025. À un moment donné, on le sait, ici, ça a été rappelé par Pierre GHIONGA parce que ça a été voté sous d'autres mandatures, que le statut de résident, et nous l'avons faite ici, la démonstration, que le statut de résident, s'il n'est pas le socle de toutes les mesures qu'on pourra mettre en avant, (taxation des résidences secondaires) mesures qui peuvent être intéressantes par ailleurs, (taxation sur les plus-values immobilières, un certain

nombre de dispositifs fiscaux, un certain nombre de dispositifs de droits) si le statut de résident est écarté de faits parce qu'on argue d'une citoyenneté qui serait alors à deux vitesses, d'abord, on se ment parce qu'on sait que des dispositifs ailleurs existent et qu'entre équité et égalité, il y a une marge. Mais surtout, cela veut dire qu'on écarte de fait la solution par dogmatisme et là, j'en arrive au dogmatisme dont nous ferions preuve, dogmatisme dont nous ferions preuve, nous nationalistes, en gardant la question institutionnelle, la reconnaissance des droits d'un peuple à vivre sur sa terre et la question de la coofficialité. Non mais, le dogme, il est en face, le dogme serait alors celui d'un État jacobin qui, par dogmatisme, fermerait la porte à des évolutions qui, démonstration faite, vous allez dire que j'anticipe, mais nous savons déjà que la démonstration, elle va être facile à faire, par exemple sur le statut de résident. Je pourrais la faire sur la coofficialité de la langue, qui par dogmatisme, fermerait la porte à une véritable solution.

Moi, je crois que ça, nous courons le risque aujourd'hui au regard d'un ministre qui, dans ses pérégrinations, distille des messages un petit peu contradictoires pour à la fois parler aux uns, puis à la fois rassurer les autres, et puis pour à la fois avancer des lignes rouges tout en disant qu'on est prêts à en discuter par ailleurs.

Et puis, et je conclurai, il y a aussi la question de la ligne rouge de l'indépendance. Là aussi, c'est agité et d'ailleurs, à un moment donné, le ministre, je prends à témoins ceux qui y étaient à dit « chiffon rouge » pensant faire mieux, pensant que c'était plus adapté. Chiffon rouge. Je veux dire, à un moment donné...

Moi, je continuerai, je suis indépendantiste, c'est de cette façon que je viens dans cette discussion, je le resterai jusqu'au bout, je continuerai de vouloir convaincre. Pour moi, ce que nous sommes en train de faire ici ne restera toujours qu'une étape, pour d'autres, il sera une fin parce qu'ici, il y a des nationalistes, il y a des régionalistes, il y a des autonomistes, il y a ceux qui sont attachés à la République et ceux qui veulent s'en séparer, la République française, pas l'idée de République d'ailleurs pour en discuter.

Moi, je veux à terme m'en séparer. De manière démocratique, je continuerai d'essayer de convaincre et pour moi, ici, ça continuera de constituer qu'une étape et pour d'autres, ils espéreront que ce sera une fin. Mais ne l'agitions pas aujourd'hui.

È in fine è pè compie, aghju intesu indè tutti una quistione davantu à u ministru è l'aghju intesu à pena torna menu oghje, ghjera chì c'hè una altra nuzione chì ghjè fudamentale è quella di l'essezza di ciò chè no femu.

Simu un populu è què dinò ùn hè micca un simbulu. Si a Francia pensa chì pigliendu prubleme ecconomicu, suciale, culturale, linguisticu, fiscale, pezzi à pezzi, si sguasserà ciò chì perchè simu quì è chì dapoi 50 anni ci battimu, passemu à cantu è buciardemu trà di noi. Sapemu chì a quistione di a ricuniscenza d'issu populu, di i dritti chì li sò appiegatti, chì divenu esse appiegatti in terra soia hè fundamentale. Sè no cacciemu què, c'emu da buciardà trà di noi.

À un mumentu dattu di sicuru, ci vulerà à sapè induve no piantemu, induve no mettimu in piazza un raportu di forzi perchè sapemu chì dimustrazione fata, s'elli fermenu docmatismu di Statu, fermerà pè noi a necessità d'agisce è di sorte pè l'altu perchè sinò averemu fiascati è quessu, i Corsi ùn la cì puderanu micca pardunà.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi

C'hè Jean-Félix ACQUAVIVA ch'hà dumandatu a parolla. Avete a parolla.

M. Jean-Félix ACQUAVIVA

Vi ringraziu, Cara Presidente.

Cari culleghi, Care culleghe, Presidente di u Cunsigliu esecutivu, Cari membri di u Cunsigliu esecutivu,

Beaucoup de choses ont été dites dans cet hémicycle et je crois que même si on peut se mettre d'accord ou pas sur les paroles de dimension historique, je crois que tout le monde s'accorde à dire que c'est un moment important.

Je crois qu'on a tous salué l'initiation du processus, l'entame du processus, le fait qu'il y ait un cadre de dialogue puisque nous sortions de cinq ans où ce cadre de dialogue même était nié, le fait même de discuter du sujet du problème corse ou des sujets liés à la Corse a été nié par la mandature passée, je parlais évidemment de la mandature d'Emmanuel MACRON 1.

Donc, il y a un cadre de dialogue, il y a un cadre de réunions sectorielles, mais avec l'idée de croiser avec la démonstration de l'évolution institutionnelle sous l'angle de l'objectivation.

Alors, je ne pourrai pas continuer effectivement sans rappeler ce qu'a déjà affirmé le Président du Conseil exécutif, c'est que nous sommes d'ores et déjà au début de ce processus à l'épreuve et l'État est à l'épreuve de ses engagements avec les deux éléments qui sont intervenus.

Premier élément, l'impréparation, si nous sommes gentils et compréhensifs, des amendements portés de manière unanime par la conférence sociale, l'Assemblée de Corse à travers une démarche normales de saisine liée au statut de la Corse tel qu'il est aujourd'hui. Mais cette impréparation laisse un très grand goût amer lorsque l'on sait comment ont été refusés ces amendements et quels sont les amendements à côté par ailleurs, dans le débat budgétaire, qui ont été adoptés, y compris des amendements liés à la différenciation territoriale.

Je reviens un peu là-dessus. Ces amendements ont été refusés sans motifs valables. On renvoie à un dialogue futur sur une loi pouvoir d'achat ou loi de finances rectificative qui est pourtant là pour débattre de mesures limitées dans le temps jusqu'à la fin de l'année pour tout le monde, pour le pouvoir d'achat des Français. Autrement dit, nous étions bien dans l'objet temporel de la demande et souvent refusés, avec la parole, rupture du principe d'égalité. Rupture du principe d'égalité.

Et c'est là où nous sommes entre le marteau et l'enclume. Soit c'est par absence de volonté politique et de choix budgétaire à droit constant sur une demande d'adaptation de lois et règlements, par impréparation ou par manque de volonté que l'on ne fait pas suite aux demandes ; soit parce qu'il y a un risque constitutionnel.

Nous sommes d'ores et déjà dans le vif du sujet. Sur la prime pour les actifs liée au carburant, sur le fait de rehausser l'indemnité exceptionnelle de rentrée pour les familles insulaires, y compris sur le dernier amendement qui a échoué à 4 voix qui, par souci de compromis pour aller au bout de la démonstration, limitait à 20% des actifs, cette prime, c'est à dire les plus modestes.

Vous voyez bien que quand on veut aller sur le terrain de l'objectivation, nous sommes heureux d'alimenter toujours la matière de la démonstration, de l'échec, non pas du pouvoir d'adaptation, je le répète parce que je l'ai dit devant le ministre, je le dis ici, de l'échec du droit à demander à adapter le règlement. Comu si dice in corsu, dumandà e lege, il n'y avait pas

besoin de le mettre dans le statut de la Corse, on aurait pu le demander de la même façon, et ils nous en font tous les jours la preuve, soit en ne répondant pas parce qu'il n'y a pas une procédure d'obligation de réponse, soit en disant que c'est anticonstitutionnel, ce qui a été le cas de manière nombreuse, y compris sur les quotas camping-cars, sur les taxes sur les mouillages, sur des choses qui ont fait l'objet de demande unanime de cette Assemblée, bien avant la majorité territoriale actuelle.

Donc oui, il faut démontrer. Démontrons nous que l'autonomie sur certains secteurs va être obligatoire si on veut régler les problèmes, si nous avons comme seule boussole, tous et toutes, l'intérêt de la Corse. Parce que finalement, ce qui est en train de se passer, c'est que Gérald DARMANIN, ministre de l'Intérieur chargé des Outre-mer, chargé des collectivités locales, chargé de la Corse, c'est à dire le super ministre du Gouvernement Macron 2, il prend une dimension politique en prenant le dossier corse. On va nous invoquer, on nous invoque déjà, les contingences gouvernementales ou de majorité côté Paris.

Le Président, la Première ministre, est-ce que l'arbitrage est définitif ? Ce que nous aurons une majorité suffisante ? On doit le comprendre, on doit le comprendre jusqu'à un certain point, parce que nous, ce que nous devons comprendre par ailleurs tous et toutes, et là, je m'exprime pas simplement en tant que la majorité, en tant que député, je m'exprime dans ce débat collectif que nous avons ensemble, c'est que notre seule boussole à nous, notre seule boussole à faire valoir dans la discussion jusqu'au point entre le compromis, c'est bien ce que nous demandent les Corses quand on sort dans la rue : que faites-vous pour le prix du carburant ? Que faites-vous pour les prix des denrées ? C'est à dire en nous regardant comme étant déjà, d'ailleurs responsables de la capacité à faire. Ce que nous ne sommes pas juridiquement. Que faites-vous pour permettre le statut fiscal des entreprises ? Que faites-vous pour la surfréquentation des sites touristiques, sujets s'il en est et d'un point de vue réglementaire, et d'un point de vue fiscal ? Aucune compétence, ni réglementaire, ni fiscale.

Donc, ça veut dire que cette boussole-là des sujets concrets, quotidiens, là il y a le feu de Noceta. Le maire de Noceta m'envoie un texto, il n'y a que deux canadairs situés à Ajaccio. On est bien dans le sujet évoqué par le Président SIMEONI tout à l'heure de mutualisation d'une force européenne pour avoir plus de moyens mutualisés dans une aire méditerranéenne qui a vocation à brûler. De la difficulté pratique et qui renvoie à l'adaptation des règles pour notre pays.

Donc, nous sommes tout de suite confrontés à ça et je crois que nous sommes tous ici dans la même marque de l'objectivation, l'objectivation de dire que l'autonomie doit être recherchée pour le bien-être des Corses jusqu'à un certain seuil, mais en sommes-nous capables, nous tous, de trouver ce seuil en deçà duquel, pour l'intérêt des Corses, nous ne descendrons pas parce que tout simplement, il n'y a rien de pire qu'un espoir déçu. Il n'y a rien de pire qu'un espoir déçu pour nous, élus de la Corse qui avons la prétention de dire à nos électeurs, au peuple, « nous voulons agir pour l'intérêt général ». Il faut dire aussi à l'État, « il n'y aurait rien de pire qu'un espoir déçu » par rapport à tout ce qui est attendu depuis 50 ans, par rapport à ce qui s'est passé au mois de mars, par rapport à la dimension politique, économique, sociale qui bout dans ce pays avec de nombreuses attentes.

Sommes-nous capables déjà entre nous, puisque les élections territoriales sont en 2028, que les élections municipales sont en 2026, puisque nous avons un temps parce que si le Gouvernement a un temps, nous en avons un nous aussi, de faire ce travail d'objectivation, non pas les uns simplement vis-à-vis des autres, mais aussi les autres vis-à-vis des uns. C'est à dire comment on peut démontrer que l'autonomie est nécessaire dans tel ou tel secteur, mais comment on peut démontrer que le pouvoir d'adaptation réglementaire, le fameux pouvoir, la fameuse demande, eh bien, elle n'existe pas. Elle a fondu comme neige au soleil, elle n'a jamais existé, sauf à faire démonstration qu'à droit constant, on peut faire.

Moi je suis convaincu d'ores et déjà qu'à droit constant, on peut faire que deux choses : le PTIC et le Président, l'exécutif, nous avons tous validé que le chiffre des infrastructures est important, l'hôpital public au sens budgétaire de l'État, aux constructions des hôpitaux, adaptation de certains règlements, etc.

Mais tout le reste, quand je dis tout le reste, je parle du statut fiscal et social, par exemple, le statut fiscal et social aux entreprises. La règle constitutionnelle, elle arrive. Ah oui, on va nous proposer au prix de circonvolutions juridiques de textes usine à gaz qui vont faire phosphorer beaucoup de juristes, que c'est peut-être grâce à cette rédaction qu'on va pouvoir contourner la règle, mais sans assurance qu'on passera la barre du Conseil constitutionnel.

On va jouer cette démarche d'usine à gaz-là ou est-ce qu'on va dire : la règle, il faut qu'elle soit simple, fluide, applicable, simple par rapport à des enjeux de démocratie de ce pourquoi on décide, applicable pour des raisons d'efficacité, évaluable et contrôlable, c'est-à-dire à vos démarches de responsabilité qui demandent à ce que la règle enfin soit à la hauteur de l'enjeu.

Donc, capacité à franchir le Rubicon de l'autonomie. C'est ça qui nous attend dans les premiers temps.

Le deuxième élément qui a fait qu'on doit continuer sur le chemin de la vigilance démocratique, c'est ce qui se passe dans le devoir de justice et de vérité vis-à-vis de l'assassinat d'Arles et de la famille d'Yvan Colonna et de tous les Corses.

On ne sait pas encore à l'heure qu'il est, malgré quelques annonces qui sont faites sur les réseaux sociaux, s'il est définitif que le rapport ne sera pas rendu public ce soir. S'il tel était le cas, c'est quand même une démonstration que les paroles s'envolent et que les actes ne suivent pas les paroles.

Je voudrais quand même informer cette Assemblée que si nous avons décidé hier, le groupe « liberté, indépendants, outre-mer et territoires » de déposer la proposition de résolution, c'est évidemment pour démontrer que nous faisons acte de diligence sous l'angle du pouvoir parlementaire, puisque il y aura bien une commission d'enquête parlementaire puisque c'est un droit qui ne peut pas être retiré, qui est un droit de tirage de chaque groupe, en octobre, qui débutera sur 6 mois, avec un pouvoir d'investigation juridique, avec une commission d'enquête qui sera présidée par nous-mêmes, avec un collectif de 30 députés, et qui fera son travail du côté du Parlement.

Mais ça n'exonère pas effectivement, surtout, l'exécutif gouvernemental, de faire, lui, Gouvernement, acte de transparence.

Nous sommes donc confrontés à un problème, sur ce plan, de l'engagement moral et politique de l'accord du 16 mars 2022.

Je terminerai sur quelques points.

Les lignes rouges.

Je pense qu'il faut être convaincu entre nous et je pense qu'on l'est déjà, malgré les critiques qu'on peut faire des fois les uns vis-à-vis des autres, que nous ne céderons pas sur l'idée de débattre ni du statut de résident, ni de la coofficialité, ni de la reconnaissance du peuple corse, même si évidemment, ici, sur ces bancs, il y en a qui considèrent que ce ne sont pas des sujets importants, une majorité le considère.

Nous faisons partie de ceux, la majorité territoriale mais la majorité de cet hémicycle, qui pensons qu'un statut de résident n'est pas attentatoire au principe d'égalité, puisque si nous sommes pour le statut de résident, c'est pour

restaurer l'égalité. Notamment, ce que nous considérons être une rupture d'égalité de l'accès au foncier, au bâti et au logement, qu'on veut restaurer par une règle protectrice.

Ce qui compte, c'est de commencer à prendre la mesure qu'on pourra en débattre, de se mobiliser et d'être le plus objectif possible, politiquement, moralement et juridiquement sur cette question, parce que nous le devons aux Corses, parce que nous nous le devons aussi face à l'État pour démontrer ses contradictions et parce que nous devons prendre date, quelle que soit l'issue de décision sur ce point, sans altérer notre capacité à avancer quand même sur les autres.

Et je voudrais terminer sur le fait que Paul QUASTANA a émis une critique normale, liée à son expérience, sur la gestion du temps du processus.

Je crois que dans ce que dit Paul QUASTANA, il n'y a pas tout à prendre ou tout à jeter. Cela veut dire que nous sommes confrontés à l'exigence des Corses qui veulent que nous avancions vite, à une exigence de temps d'élaboration parce qu'il y a un temps d'élaboration nécessaire, mais aussi à la façon de ne pas se laisser entraîner dans les méandres du temps, pour que tout cela termine en eau de boudin et que l'on arrive à un espoir déçu.

Et je crois que dans notre gestion des choses, nous sommes invités à 2 éléments.

Premier élément, bien sûr, ça a été dit sur tous les bancs de cette Assemblée, faire acte de convergence le plus souvent possible et faire la démonstration par l'objectivation que si nous devons aller à l'autonomie, non pas de manière majoritaire, mais de manière plus large, voire unanime, nous soyons en mesure de nous démontrer et de démontrer que c'est pour l'intérêt général des Corses dans nombre de secteurs, ou du moins dans un nombre de secteurs suffisant. Vous comprenez bien que lorsque je dis ça, je pense que nous sommes en mesure d'aller vite pour purger cette question sur un certain nombre de secteurs qui tombent sous le sens.

Et le deuxième élément, c'est qu'à défaut peut-être de faire valider par l'Élysée, que le chemin de l'écrit et des accords écrits avec le Gouvernement, sans contrainte, mais moralement et politiquement important dans les procès-verbaux de décision intermédiaire, soit systématiquement la règle et sur le modèle économique et social, et sur la langue, et sur le foncier.

Bien sûr, la règle qui sera retranscrite devant l'assemblée délibérante que nous sommes, parce que démocratiquement nous sommes issus des urnes,

est aussi la règle qui servira de référence aux discussions futures, parce que, évidemment, c'est ce cheminement-là, avec une vigilance démocratique et une mobilisation démocratique de tous les instants, qui nous fera mesurer l'écart de l'objectif de la contrainte d'un ministre de l'Intérieur de la volonté politique réelle d'avancée.

Je ne peux que remarquer à ce stade que si d'un côté j'ai salué avec d'autres l'entame positive, j'ai constaté avec d'autres quelques écarts de discours nombreux entre ce qu'a dit le ministre et le procès-verbal signé avec le Président du Conseil exécutif le 17 mars 2022.

Donc, nous sommes dans une partie à la fois fine, qui va nous demander beaucoup de détermination, dangereuse dans la mesure où on sait que derrière, il y a les Corses qui nous regardent et qu'il ne faut pas décevoir les espoirs, dangereuse parce que l'on sait que y a beaucoup de choses qui se passent politiquement à Paris, avec beaucoup de mouvements de lignes, notamment au sein du Parlement et qu'il y aura beaucoup d'embuches avant d'arriver à l'accord final.

Mais il nous semble que c'est le seul chemin qui vaille d'emprunter, sans être naïf, pour essayer d'arriver au point d'équilibre, au point historique qui fait qu'à un moment donné, on pourra dire objectivement cette fois-ci, et pas simplement en termes de souhait, que nous sommes réellement dans une dimension historique.

Je vous remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Donc, merci.

Quelqu'un d'autre veut-il intervenir ? Bâti ARENA, pour « Core in fronte ».

M. Jean-Baptiste ARENA

Salute Sgiò Presidente, Sgiò Presidente, cari amichi cunsiglieri,

Pensu ch'emu fattu u giru di tutte e quistione, mà vulia ribumbà nant'à i pruposti di u mo amicu è cullegu Paul QUASTANA et rendre aussi hommage à une majorité qui n'était pas nationaliste de 2010 à 2015, mais qui aurait pu aboutir sur un nouveau statut particulier, à savoir la majorité de Paul

GIACOBBI et aussi, Pierre GHIONGA l'a rappelé, les 3 avancées particulières qui ont été portées à l'époque par cette majorité.

Malheureusement, la suite a été un peu plus chaotique...

Je voudrais revenir sur l'Alsace et sur la Moselle.

Aujourd'hui, le ministre DARMANIN nous renvoie à la figure les fameuses lignes rouges au niveau de la citoyenneté bien que, en Nouvelle-Calédonie et en Polynésie, elles existent déjà.

Aujourd'hui, l'Alsace et la Moselle bénéficient depuis 2 siècles maintenant, dû à un illustre personnage ajaccien, du fameux concordat, qui n'est pas dû à la présence allemande en tant qu'occupant après 1870 en France, mais qui est bien dû à un arrangement, ou plutôt un contre-pouvoir mis en place par Napoléon Bonaparte à l'époque dans cette partie de la France.

À savoir qu'aujourd'hui, entre citoyens de ces 3 départements, la liberté de culte n'est pas la même qu'ailleurs en France.

Aujourd'hui, les évêques -le nôtre serait bien heureux d'avoir cette aide financière de la part de l'État- sont payés et rémunérés par l'État français. Les prêtres, au niveau de la communauté israélite, c'est la même chose et des protestants, pareil.

Une religion pour l'instant n'est pas admise, puisqu'elle n'existait pas encore, en tout cas au sein de la République française, au début du 19^{ème} siècle, c'est la religion musulmane.

Les écoles publiques peuvent enseigner la religion et jusqu'en 2017, le blasphème était interdit en Alsace-Moselle.

À un moment donné, Jean-Félix l'a souligné, on ne peut pas nous répondre et nous faire des réponses à géométrie variable selon où que l'on soit placé au niveau politique et dans ce pays, au niveau géographique.

À un moment donné, il va falloir que l'État fasse le ménage chez lui ou bien nous autorise à nous-mêmes nos spécificités, sans aller peut-être sur une liberté de culte qui serait peut-être dévolue aujourd'hui à d'autres mœurs, mais lors des prochaines discussions, il va falloir peut-être lui rappeler.

À ringrazià vi.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

A ringrazià vi.

Pensu chì tutti i gruppi si sò sprimati. Tutt'u mondu hà parlatu. Vulerebbu fà duie rimarche, se vo site d'accordu.

Première remarque, nous avons toujours l'habitude de convoquer le passé et nous aimons beaucoup l'histoire, les Corses, et nous convoquons aussi beaucoup le droit.

Moi, j'ai envie de convoquer surtout l'avenir et au-delà du droit qui est absolument nécessaire, mais rappelons qu'il est produit aussi par les hommes, parler de l'économie et l'économie, on en parlera tout à l'heure, c'est en grec, la gestion de la maison et la maison au sens large, c'est-à-dire les biens, les ressources, les biens du peuple, les biens communs et ceux dont ils ont besoin à titre individuel.

Pour parler d'avenir, il faut convoquer la jeunesse. On a assez peu parlé de la jeunesse cet après-midi. Il y a des représentants de l'Assemblea di a Ghjuventù qui nous écoutent, d'autres qui nous écoutent par le biais des moyens technologiques. Je suis aussi présidente de l'Assemblea di a Ghjuventù, et ils veulent s'impliquer et ils veulent travailler dans le cadre de ce processus d'autonomie, de processus de discussions en tous les cas dans une première étape. Et souvenez-vous évidemment que les événements qui ont eu lieu à la suite de l'agression d'Yvan COLONNA a mobilisé d'abord et avant tout la jeunesse. Et puis la jeunesse, c'est quand même toute l'aspiration d'un peuple dans sa globalité.

Et la question que je voudrais que l'on se pose aussi dans la méthode qui va être posée dans les semaines à venir, c'est celle de la Corse en 2030, c'est dans 8 ans, en 2050, dans laquelle vivra cette jeunesse qui passera à ce moment-là à l'âge adulte. Noi forse, certi, toccu u legnu, mà ùn ci seremu più. Le Président de l'Exécutif en 2050 aura 83 ans. Moi non... Don Jo aura passé la cinquantaine tout juste, notre Benjamin. Un parlu micca di l'astri... Certi si piattanu...

Et je crois qu'il est très, très important de penser aux conditions dans lesquelles ils vont vivre, à droit constant et à conditions de vie telles qu'elles sont actuellement et si on fait des projections, la température, on en parlait ce matin, le climat, les ressources en eau, on en parlait ce matin, la propriété, l'accès à la propriété, regardez le rythme de cessions et de ventes de la terre, des appartements, on en a déjà beaucoup parlé au sein de cet hémicycle avec le

président de l'Agence d'urbanisme, la langue, l'usage de la langue, bien sûr, l'énergie, la dépendance énergétique et un certain nombre d'autres sujets et qui font que le monde qu'on va leur laisser ou leur transmettre risque d'être à droit constant très difficile à vivre, très, très difficile à vivre.

Donc il est important de dire aussi à cette jeunesse que nous avons pensé à vous et ce n'est pas de la démagogie, parce qu'il y a très peu de démagogie dans mes propos, vous le savez, en général, je suis plutôt cash, peut-être moins politicienne que certains et donc, il y a très peu de démagogie en général dans mes propos.

Il faut le dire, et vous y étiez, vous étiez témoins, nous avons parlé de la jeunesse et nous avons dit que dans les 8 thématiques consacrées à la Corse dans l'ensemble de ce processus, il y aura une thématique consacrée entièrement à la jeunesse.

Mais au-delà de la thématique consacrée à la jeunesse, il faudra que dans chacune de ces thématiques-là, nous ayons bien en tête ce que nous allons leur laisser. Et je crois que c'est fondamental et ce doit être, dans cet exercice de responsabilité collective que nous avons tous, une nécessité que d'avoir en tête à chaque fois cet impératif-là.

J'ai envie de dire, du coup, que ce n'est pas qu'on ait envie de réussir, on n'a pas le choix. Et lors de la réunion à Paris, c'est Ange-Pierre VIVONI qui l'a dit, nous n'avons pas le choix, il va falloir réussir. Per forse o per amore, d'una manera o di un'antra, ci vulerà à riesce.

Et nous aurons pour cela besoin évidemment d'une méthode, elle commence à s'esquisser. Nous avons un peu échangé aujourd'hui. Je retiens ce qu'a dit Jean-Martin, il faut la préciser cette méthode et il faut évidemment éclairer l'opinion. Il faut une intelligence, ça a été dit à 2 ou 3 reprises, une intelligence collective, une intelligence du peuple et il nous faut surtout une éthique de la responsabilité et une éthique de la responsabilité tout au long du processus, c'est-à-dire qu'il ne faudra pas décrocher en cours de route, quelles que soient la divergence et la diversité (j'espère uniquement la diversité) de nos opinions.

Donc, co-construction à mon sens, pragmatisme. Je suis d'accord avec ce qu'a dit Romain, il va falloir marcher sur nos deux jambes, ne pas opposer ceux qui ont la tête dans les étoiles et ceux qui ont les pieds dans la glaise, pour reprendre ce que disait un de nos illustres conseiller exécutif. Et je crois que véritablement, de ce point de vue-là, nous sommes à la croisée des chemins ; historique ou pas, en tout cas nous sommes à la croisée des chemins.

A ringrazià vi.

Je me tourne vers Monsieur le Président de l'exécutif pour savoir s'il souhaite intervenir.

M. le Président Gilles SIMEONI

Non, merci. Je pense que tout a été dit à ce stade.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Très bien ! Merci d'abord à tous pour la qualité de vos interventions.

Merci pour ce premier débriefing à la suite de la réunion qui s'est tenue à Paris.

Je me permets aussi de dire, parce que nous l'avons évoqué en conférence des présidents, qu'avant chaque déplacement sur Paris, nous ferons évidemment un travail conjoint et toute la coordination nécessaire pour y aller, avec nos opinions différentes peut être mais en tout cas y aller en termes organisés et productifs, et combatifs bien sûr. Et au retour, bien évidemment, il y aura une rétrocession, comme aujourd'hui, des discussions qui se seront tenues à Paris devant cette Assemblée et devant évidemment le peuple corse qui nous écoute et nous observe.

Merci à tous, on va peut-être prendre 5 petites minutes, mais 5 petites minutes !

Je précise que nous avons mis à disposition les salles 3 et 4 avec une projection, c'est-à-dire que si quelques-uns veulent passer dans une autre salle pour alléger peut-être ici d'une part la pression anthropique, vous pouvez passer en salle 3 et 4 quelques-uns. La rediffusion sera effectuée.

Voilà, mais après, uniquement la rediffusion, vous ne pourrez pas intervenir, hein ?

Le prochain rapport, il n'y a pas de vote, c'est une prise d'acte. Par contre, ceux qui sont en ligne ont donné leur procuration pour voter.

Dunque, cinq minute ! Et je précise pour les Corses qui nous observent, que malgré l'importance des débats, les postures un peu nonchalantes et alanguies et de ventilation intensive à partir d'éventails ne sont que le reflet

évidemment du réchauffement climatique qui est à l'œuvre au sein de l'hémicycle. 31° !

17 heures impérativement, si vous voulez que nous partions un peu tôt !

La séance est suspendue à 16 h 40 et reprise à 17 h 20.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Nous allons reprendre, s'il-vous-plaît.

Bien, si vous en êtes d'accord, je vais vous présenter le rapport d'information consacré au lien entre autonomie et bien-être économique et social.

On va demander à ce qu'à l'extérieur, il y ait un peu moins de bruit, s'il- vous-plaît.

**RAPORTU DI A PRESIDENTE DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA /
RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE DE L'ASSEMBLÉE DE CORSE**

Raportu n° 231 : Cuntribuzione di a Presidente di l'Assemblea di Corsica à u dibattitu nantu à l'autonomia « Autonomia e benista ecconomicu e suciale »

Rapport n° 231 : Contribution de la Présidente de l'Assemblée de Corse au débat sur l'autonomie « Bien-être économique et social »

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Bien comme nous l'avons évoqué tout à l'heure et sans transition, tous les débats sur l'autonomie et sur les évolutions institutionnelles que nous avons eus en Corse au cours des 40 dernières années, en tout cas depuis le statut de 82 dont nous fêtons l'anniversaire cette année, avec le statut donc particulier, tous les débats, évidemment, ont tourné, et c'est tout à fait normal, autour de la

question juridique parce que confrontés que nous étions à un problème constitutionnel et je ne reviendrai pas là-dessus.

Les plus anciens de la maison, me faisaient remarquer que la dimension économique et sociale avait été très, très peu abordée au cours des différentes discussions qui ont eu lieu au cours de l'histoire contemporaine, à l'occasion d'échanges divers et variés avec l'État, sauf à l'occasion de crises importantes, comme les grandes grèves notamment dans le domaine des transports, où là d'un coup tout le monde se préoccupait des conséquences économiques de la grève, ou autrement, à l'occasion de discussions et d'échanges sur l'augmentation des prix en Corse et du différentiel de prix.

Donc, de manière globale, toutes les réflexions sur les évolutions institutionnelles sont restées déconnectées des questionnements sur l'économie et le social, pourtant nous avons connu des contextes vraiment très durs, des crises successives, avec des origines soit très endogènes, soit exogènes. La dernière en date étant la crise du COVID qui a paralysé l'île, vous le savez, parce qu'elle avait une spécialisation touristique très, très poussée et qui aujourd'hui continue quelque part avec une inflation qui nous touche et qui touche nos concitoyens de manière plus importante qu'ailleurs, comme cela a été démontré dans le cadre de la conférence sociale qui s'est tenue il y a quelques semaines.

Donc, une approche plutôt toujours juridique sur le sujet de l'évolution institutionnelle et puis, parallèlement, s'est immiscée au cours des dernières semaines une petite musique de fond selon laquelle, et je cite, « l'autonomie ne remplirait pas les frigos ». On l'a entendue à une ou 2 reprises, au moins 2 reprises. Tout ça pour dire de manière très triviale, certes que finalement l'autonomie, ou la perspective d'un projet d'autonomie quel qu'il soit ne conditionnerait pas, bien évidemment, la trajectoire économique globale et les performances économiques, et le bien-être social des populations.

Au sein de la Commission des compétences législatives, réglementaires et de l'évolution statutaire, Romain COLONNA a invité, en ayant le même réflexe que je citais tout à l'heure, plusieurs éminents spécialistes des différents statuts d'autonomie et à l'occasion d'une de ces réunions, je me souviens que Jean-Martin MONDOLONI avait posé la question de savoir si l'autonomie finalement apporterait plus de performance et de bonheur, vous assumez et il le redit, plus de bonheur. Alors, moi, cette expression-là a fait mouche.

Et puis, vous m'avez également interpellée lors d'une session, je crois il y a un peu moins de deux mois, en me disant « finalement, où en est-on de cette relation entre qualité des institutions d'une part, et performances économiques et sociale, et bonheur ? » donc que vous avez cité notamment, puisque j'avais mobilisé un certain nombre de réflexions et de travaux au cours de la conférence sociale. Et je maintiens et je reste persuadée, ce n'était pas une hypothèse, parce que, à l'occasion en 2009 de la publication du rapport des prix Nobel Stiglitz et Sen, associés à Jean-Paul Fitoussi de l'OFCE (rapport commandé d'ailleurs par Nicolas SARKOZY), avaient été évoquées les différentes dimensions quantitatives et qualitatives de la qualité de vie, et la notion de qualité de vie était apparue.

Donc je savais qu'il y avait effectivement un lien entre la qualité des institutions d'une région, d'une nation et la qualité de vie de sa population. Et ça, sur le temps long.

Ce que je n'ai pas retenu, et Monsieur MONDOLONI me pardonnera je l'espère, c'est la notion de bonheur, pourquoi ? Parce que la notion de bonheur, c'est une notion purement subjective. Nous sommes dans cet hémicycle un peu plus de 60, 70 ou 80, nous avons tous une conception du bonheur qui nous est propre, qui est différente. Même au sein d'une même famille, nous avons des conceptions du bonheur différentes. Il y a des choses qui peuvent nous rapprocher dans cette conception-là, mais en même temps c'est très subjectif, très personnel, voire très intime, et je m'arrête là.

Donc, je ne retiendrai pas, Monsieur MONDOLONI, la question de la relation entre l'autonomie et le bonheur, même si aujourd'hui un journaliste a décidé de retenir ce titre-là sur le fait que l'autonomie finalement pouvait rendre heureux, pourquoi pas, en tout cas, ça peut y contribuer et j'espère pouvoir vous en convaincre.

D'abord, je vous remercie, Monsieur MONDOLONI, parce que c'est dans le rôle de l'opposition de challenger la majorité, merci d'avoir posé cette question-là. J'ai retenu non pas la notion de bonheur, mais la notion plus objective de bien-être économique et social qui, elle, est retenue par tous les organismes internationaux de types Banque mondiale, Fonds monétaire international, OCDE, Union européenne bien évidemment, Eurostat en particulier, sachant que le bien-être économique et social couvre différentes dimensions, différentes variables.

D'abord, les conditions matérielles de vie, puisqu'on doit se loger, se nourrir, prendre des transports, etc. Donc les conditions matérielles de vie, puis

les conditions aussi immatérielles, comme la culture par exemple, qui compte beaucoup dans le bien-être économique et social, mais également l'égalité de genre, l'instruction, la formation, etc., etc.

Donc, nous partons sur une notion de bien-être qui est un concept objectif.

Je pensais, très sincèrement, pouvoir travailler dessus de mon propre chef et lorsque j'ai consulté les bases de données consacrées, je vous avais promis, Monsieur MONDOLONI, de revenir vers vous avant l'été pour vous fournir une bibliographie que vous pourriez travailler durant le mois d'août, j'ai constaté que cette bibliographie était très, très importante. Donc, il y a énormément de travaux dans la littérature académique internationale sur la relation entre, je le dis de manière générique, décentralisation, à différents degrés, qualité des institutions et bien-être sous différents aspects.

Lorsque j'ai pu constater le caractère pléthorique de la littérature, j'ai compris que je ne pouvais pas vous répondre dans les temps et donc j'ai sollicité un cabinet d'études en analyse économique pour établir l'analyse précise de tous ces travaux, qui nous permette donc aujourd'hui d'étayer un certain nombre de résultats.

Alors la revue de la littérature, l'étude m'a été rendue il y a 3 semaines par le cabinet d'études, ça permettait aussi d'ailleurs de considérer que ce n'était pas ma propre analyse en tant que professionnelle qui était versée au débat, parce qu'ici, évidemment, nous sommes tous des élus et je ne voulais pas non plus être taxée de positionnements partisans. Donc, c'est très bien que ce soit un cabinet privé qui ait réalisé cette étude-là et du coup, avec satisfaction, j'ai pu constater que ce qui avait été évoqué au début des années 2000, s'en trouvait encore renforcé aujourd'hui.

Très rapidement sur le plan des objectifs de ce rapport, évidemment répondre à l'opposition. Je pense aussi que, comme objectif, on peut avoir de promouvoir collectivement une réflexion collective sur un certain nombre de travaux qui ne relèvent pas que du droit comparé. Des travaux ont été réalisés en termes de droits comparés et d'autres seront versés au débat. Nous l'avons évoqué tout à l'heure, notamment sur la comparaison des statuts des régions autonomes et sur leur efficacité. Je pense qu'il faut aborder aussi d'autres dimensions.

Alors, aujourd'hui, je vais vous parler évidemment d'économique et de social, mais il faudra peut-être, dans le cadre de la méthode et du cycle de travail que nous allons entamer, réfléchir aussi, et je me tourne notamment vers

Josépha, évoquer la dimension culturelle, anthropologique de l'autonomie, de ce que ça représente. Et en tout cas, je crois que, de toute manière, l'autonomie institutionnelle et la réflexion sur une autonomie d'ordre institutionnel ne nous prive pas d'une réflexion sur la question d'une autonomie en termes de ressources et de ressources fiscales en particulier, en terme social aussi, et par ailleurs en termes de reconnaissance d'une spécificité et d'une singularité d'un territoire et d'un peuple. Et je crois que ces éléments-là font tout à fait partie d'une réflexion sur la qualité de vie aussi et le bien-être global, notamment du peuple Corse.

Donc nous aurons à mobiliser, certainement des experts, d'autres experts sur d'autres dimensions de la question de l'autonomie.

Troisième objectif, c'était : porter à connaissance et là, ça va dans le sens de ce qui a été dit par plusieurs intervenants tout à l'heure, porter à connaissance des élus que vous êtes, bien sûr, mais aussi du peuple Corse dans sa globalité du lien potentiel entre autonomie et performances économiques et bien-être, et puis répondre aussi aux demandes légitimes. Et si c'est nécessaire, effacer un certain nombre de doutes et faire stopper cette petite musique, comme je le disais tout à l'heure, selon laquelle l'autonomie, finalement, ne permettrait pas d'assurer un certain nombre de fondamentaux économiques, notamment la compétitivité, l'attractivité, l'innovation, etc., etc.

Très rapidement, l'étude, vous l'avez reçue, je vous prie de m'excuser pour les délais très courts. C'est un rapport d'information, donc il n'est pas passé en commission.

Nous pourrons, Monsieur le Président de la commission, revenir en commission pour la regarder en détail. J'ai essayé d'être la moins indigeste possible à la suite du rendu du rapport global. J'ai tenu à ce que vous ayez le rapport global, pour voir exactement ce qu'il en était.

Cette revue de littérature est une revue d'économie politique. La politique n'est jamais très loin en économie, c'est aussi de l'économie quantitative qui vise en fait à établir des relations statistiques -je n'irai pas beaucoup plus loin sur le plan technique- consolidées, contrôlées, parfaitement contrôlées, stabilisées, qui nous permettent d'en déduire un certain nombre de faits stylisés, c'est-à-dire des régularités. On appelle cela des faits stylisés en économie.

Ces régularités ne veulent pas dire que ça se passe toujours comme ça, évidemment. Pour ceux qui sont mathématiciens, il y en a dans la salle, vous savez que c'est de la statistique, c'est de la régression, bien évidemment c'est de

la corrélation, ça ne veut pas dire que systématiquement, dans toute région où on a eu un statut d'autonomie, automatiquement, le lendemain ou même quelques années après, on a eu des performances économiques. Et les performances économiques peuvent très bien aussi être liées dans leur version positive ou négative d'ailleurs, dans leur croissance ou dans leur régression, elles peuvent être dues aussi à d'autres phénomènes.

Mais l'intérêt de ces travaux économétriques, c'est de mettre en évidence véritablement des choses qui sont stabilisées pour des panels de pays ou de régions très importants et qui sont contrôlées, on le dit comme ça, contrôlées sur le plan statistique.

J'ai également évité, puisqu'on aurait pu faire cela, faire de l'économie comparée, c'est-à-dire prendre des études de cas de pays, et je sais très bien qu'ici, on est très tenté de dire « on prend la Sardaigne et on voit la Sardaigne ce que ça a donné économiquement sur 40 ans ». Mais ce qui s'est passé en Sardaigne pendant 40 ans, c'est également le fruit d'une histoire, c'est le fruit d'une société particulière, c'est le fruit d'un rapport à un État central aussi, donc c'est particulier.

Par conséquent, mobiliser différentes études de cas et les additionner les unes aux autres n'auraient pas permis de dégager des régularités, parce que vous allez toujours trouver une étude de cas qui pourra vous dire que l'autonomie, c'est fantastique et une étude de cas qui démontrera que finalement, l'autonomie on s'est cassé la figure avec, pour le dire de manière très triviale.

Donc, du coup l'exercice est véritablement un exercice pour répondre à la question posée par Jean-Martin MONDOLONI, ou presque, de recension de littérature sur des faits stylisés, et nous avons couvert les domaines suivants :

D'une part, l'autonomie fiscale et politique, et le lien avec les performances économiques.

Une autonomie fiscale et son lien et ses conséquences en termes de développement humain, et notamment le développement humain saisi par différentes dimensions, je dirais : le niveau d'éducation, de formation, de santé ; le revenu par tête, bien sûr, le fondamental économique ; les inégalités de genre, les inégalités de revenus ; le lien entre autonomie et qualité des institutions et notamment le rôle essentiel que joue la qualité des institutions sur le climat, ce qu'on appelle le climat des affaires (le climat des affaires, ce n'est pas une expression journalistique, ça correspond véritablement à une expression, à un concept qui est stabilisé dans par la Banque mondiale, notamment) ; la confiance dans les institutions de par la population ; et puis aussi l'économie

informelle parce que l'économie informelle, elle existe ici, mais comme elle existe dans tous les pays du monde et dans toutes les régions du monde. Et ça peut poser question lorsqu'on vise une autonomie fiscale.

Et puis enfin, un aspect qui est en lien aussi et qui est fondamental dans le bien-être humain aujourd'hui, et on le voit aujourd'hui, y compris à titre individuel, c'est la question environnementale, puisqu'on est confronté à un réchauffement climatique. Quel est le lien entre autonomie, politique publique et performances environnementales, et notamment empreinte carbone et émission de CO₂ ?

L'étude a porté donc sur 53 travaux, 53 contributions référencées donc en annexe, vous les avez. 53 contributions qui portent au total sur une centaine de pays, avec une clé d'entrée très claire, à savoir qu'on considère dans la littérature académique, comme quoi ce n'est pas un gros mot, une région comme autonome à partir du moment où elle dispose de la compétence fiscale.

Donc l'autonomie pour la littérature, vous avez vu, essentiellement anglo-saxonne, c'est la compétence fiscale. Donc, une décentralisation de dépenses, je dirais, comme nous la connaissons, on va dire « à la française », c'est considéré comme un niveau intermédiaire de décentralisation à l'échelle internationale.

Et dans le contexte européen qui a été évoqué tout à l'heure, y compris par Romain COLONNA, bien évidemment que l'autonomie ne fait pas peur, pourquoi ? Parce qu'il existe des États d'abord fédéraux, je pense à l'Allemagne, je pense aussi à l'Espagne où on a des communautés autonomes, avec du pouvoir fiscal et bien plus qu'un pouvoir fiscal d'ailleurs, même la justice en l'occurrence peut être dans certains cas dévolue, comme le dit Josépha, à la Communauté autonome. Mais là, nous parlons de pays effectivement, avec des structures plutôt fédéralistes.

Ensuite, vous avez un pays très unitaire. Pensez au Portugal. Le Portugal est un pays très unitaire, qui est sorti d'une dictature dans les années 70 et pourtant, il a 2 régions autonomes insulaires (Açores et Madères), avec des compétences très, très fortes.

Donc, la décentralisation des dépenses ou des budgets, c'est un degré de décentralisation intermédiaire.

Ce qu'on appelle l'autonomie symétrique, c'est lorsque, comme en Allemagne, par exemple, ou en Espagne, toutes les régions globalement sont dotées d'une autonomie, et l'autonomie asymétrique, en l'occurrence, c'est ce qui

se passe au Portugal où vous avez que 2 régions qui sont autonomes, les autres ne sont pas autonomes.

Et il faut savoir, je n'ai pas fait de détour par le droit comparé, je ne suis pas compétente du tout, il faut savoir que dans ces pays-là, et comme je l'ai dit une ou deux fois au sein de cet hémicycle, parce qu'ils ont une tradition d'autonomie, parce qu'ils ont été amenés à produire leurs propres outils (statistiques économétriques, d'observation, de veille, de négociations, fiscaux, etc.), ils ont bien évidemment à leur disposition des instituts de statistiques, des instituts de fiscalité qui leur permettent non seulement de constater les choses une fois qu'elles se sont passées, ex post, mais surtout d'anticiper, de pouvoir anticiper l'impact de différentes évolutions d'ordre institutionnel, l'impact du changement climatique ou encore l'impact d'un choc comme le COVID.

Donc si vous avez très peu d'études, et je termine là-dessus, en France sur le sujet, c'est parce que d'abord, la décentralisation française n'est pas allée jusqu'à ce point-là, et donc en France, on a très, très peu d'éléments et d'outils d'économie politique et d'outils statistiques qui sont appliqués à l'échelle des régions.

Un travail que nous avons réalisé à l'époque entre l'université et le cabinet ECOPA, et Charles VELLUTINI, qui aujourd'hui est au Fonds monétaire international, donc un Bastiais, ça mérite d'être salué quand même, c'est véritablement, à un moment donné, la capacité que nous avons, que nous devons avoir à avoir notre propre comptabilité « territorial », national pour certains, si vous le souhaitez, notre propre comptabilité nationale qui nous permettra de dire s'il y a moins de touristes, qu'est-ce qui va se passer en termes de fiscalité ? S'il y a une augmentation des dépenses publiques, qu'est-ce qui va se passer pour le citoyen ? Etc., etc.

Et on le voit bien dans la revue de littérature, elle est essentiellement anglo-saxonne pour cette raison-là.

Donc, sur les résultats qui apparaissent, les faits stylisés sont les suivants :

Globalement, la décentralisation fiscale et politique... Alors là, c'est de la théorie, ce n'est pas de la vérification, mais c'est à partir de ce modèle théorique que toutes les études suivantes empiriques ont été réalisées. La décentralisation fiscale et politique permet une meilleure, normalement, en théorie, une allocation on dit « optimale » des ressources pour des territoires qui, eux, ont des attentes et des caractéristiques très hétérogènes.

C'est un peu ce que disait Jean Félix ACQUAVIVA tout à l'heure, à partir du moment où, entre la Corse et la Creuse, je prends la Creuse, on prend toujours la Creuse, je ne sais pas pourquoi, mais on pourrait dire même une région du sud, nous avons des représentations du monde, nous avons une économie, nous avons des attentes, nous avons des préférences différentes, il faut que les décisions qui sont prises en matière de production, d'échanges et d'allocations des ressources soient prises au plus près, en termes de subsidiarité, du territoire et des acteurs du territoire.

Donc deuxième fait stylisé, il y a bien un lien positif et ça, c'est clairement établi, et cette relation-là, elle est particulièrement solide, il y a bien un lien positif entre décentralisation et croissance économique.

Troisième fait stylisé, l'autonomie fiscale, en particulier par la meilleure allocation des ressources qu'elle permet (notamment les ressources publiques) et une plus grande efficacité des politiques publiques, va réduire les disparités régionales.

Et nous, on pourrait se poser la question aussi au sein de notre territoire, à l'avenir, la question des disparités infrarégionales, parce qu'on doit y arriver aussi à cette question-là à un moment donné.

Autre point très important, la croissance est portée par l'innovation et la recherche-développement. Eh bien, on constate que les politiques publiques qui sont décidées au niveau local sont beaucoup plus productives en matière d'efficacité pour les dépenses de R&D des petites entreprises en particulier et pour les collaborations entre les entreprises et les centres universitaires, les laboratoires de recherche. C'est-à-dire que la passerelle se fait de manière plus simple, plus aisée et plus productive.

L'autonomie fiscale a un effet direct positif aussi sur une autre composante du bien-être et non des moindres, on s'en est aperçu avec la crise du COVID, qu'est la santé. Donc, l'autonomie fiscale a un effet positif sur la composante santé et elle a aussi un effet positif sur la composante éducation, et pour certaines régions, cela a été démontré, et des régions pas uniquement des pays en voie de développement. Parce qu'on va venir me dire, je le sais, et ça, ça a été contrôlé aussi par nos prestataires, on va me dire, « mais vous prenez des fois des exemples qui proviennent du Pakistan, de l'Asie, de pays africains, etc., et c'est normal, il y a des effets de rattrapage ». Non ! Même dans les régions italiennes. Ce sont des tests qui ont été menés sur des régions de pays européens.

On a un effet direct, également de l'autonomie fiscale sur la réduction des inégalités de revenus et également des effets, mais indirects, sur les inégalités de genre. Pourquoi ? Parce que quand vous prenez des bonnes décisions à l'échelle locale, en matière de politiques publiques et je pense à Bianca FAZI, notamment des services qui permettent aux femmes de travailler de manière plus aisée, des crèches, par exemple, des dispositifs de ce type, ça permet effectivement aux femmes de travailler, de contribuer à un effort collectif global, d'être plus émancipées, et donc on voit bien que même l'autonomie fiscale permet à un moment donné de réduire des inégalités de genre.

7^{ème} fait stylisé : la décentralisation permet aussi l'amélioration des performances environnementales. Nous en avons parlé ce matin avec les risques qui sont devant nous, avec un meilleur fléchage en fait de ce qu'on appelle les investissements verts. Et là, il faut véritablement penser une articulation, et nous le faisons beaucoup à l'échelle européenne, une articulation entre les politiques macros de transition écologique à l'échelle européenne dans le cadre des discussions du GIEC et les États, c'est normal, eux, prennent des décisions globales, notamment en termes de permis à polluer et autres. Mais il faut que nous, ici, le président le disait ce matin, à l'échelle locale, nous ayons les bonnes décisions publiques, le changement de paradigme qui était évoqué ce matin, pour que nos politiques publiques soient véritablement des politiques de développement durable, quel que soit le domaine d'application.

La qualité des institutions aussi est très importante pour réduire le poids de l'économie informelle.

Alors, les économistes le disent, l'économie informelle, c'est comme ça, ça existe partout, il faut le savoir, ce n'est pas une spécificité des régions du Sud, comme disent les Italiens, des *Terroni*. Non, l'économie informelle existe partout, même chez les frugaux, les pays qu'on appelle les frugaux, c'est-à-dire les pays nordiques, etc. C'est humain de vouloir contourner les règles.

Sauf qu'à un moment donné, ça s'évalue. Ça s'évalue, ça se contient et on essaie de réfléchir à des dispositifs qui permettent d'éviter qu'il y ait l'économie informelle. Et ça, ça ne peut se faire aussi que dans le cadre d'un climat des affaires, au sens business, qui est apaisé, bien évidemment, par le biais d'une meilleure gouvernance à l'échelle locale, parce qu'il y a décentralisation.

J'en termine.

Les effets de la décentralisation sur les indicateurs de bien-être sont d'autant plus forts aussi que la région et l'État en question auquel elle se rattache était très centralisé.

Et dernier fait stylisé, et ça rejoint une préoccupation qui a été évoquée par certains ici, et j'en avais discuté avec Paul QUASTANA, c'est qu'il faut du temps aux choses.

Ce n'est pas automatiquement que les effets positifs se font sentir. Et les calculs qui sont réalisés à travers cette cinquantaine d'études, c'est qu'on a ce qu'on appelle des délais temporels. Il faut, selon le type de politique bien sûr, 2, 3, 4 ans en moyenne, en moyenne 4 ans, des fois beaucoup plus, pour que les effets positifs de la décentralisation fiscale sur le bien-être, en particulier sur la santé et l'éducation, puissent être constatés. Donc, il faudra que nous aussi nous ayons bien en tête ces délais qui surviendront inévitablement.

Pour conclure, je dirais que, bien évidemment, l'autonomie n'est pas ce qui rend heureux du jour au lendemain, et je ne pense pas non plus que la Corse soit frappée de malédiction et que nous soyons des grands malheureux. Il y a beaucoup de précarité en Corse, 20 % de la population. Bien évidemment, nous savons et nous défendons le diagnostic selon lequel notre population est dans une difficulté certaine pour différents indicateurs, ça c'est clair.

L'autonomie ne remplit pas les frigos, ça c'est clair aussi.

Mais par contre, les régions qui ont pu en bénéficier, qui ont pu bénéficier de l'autonomie fiscale en particulier, eh bien pour ces régions-là, on constate que l'économie a contribué quand même à l'amélioration des performances économiques d'abord, que ce soit l'attractivité, que ce soit la production de ressources, l'économie de production, que ce soit le climat des affaires, que ce soit l'innovation, la trajectoire de croissance.

Au-delà des conditions matérielles, bien évidemment, que nous avons explorées à travers cette étude, n'oublions pas non plus que le développement et le bien-être d'une société et d'un peuple, et j'ose le dire, « d'un peuple », passe bien évidemment par d'autres ingrédients, d'autres facteurs : la reconnaissance bien évidemment de son droit légitime à l'existence, son droit à parler sa langue, son droit à vivre et à partager sa culture pleinement.

Et je pense que là-dessus, véritablement, ça contribue à son bonheur.

Merci de votre attention.

Alors, je soumetts à votre appréciation ce rapport qui est un rapport d'information et évidemment je suis à votre disposition pour toute question aujourd'hui ou dans les semaines qui viennent.

Bien sûr, Jean-Martin MONDOLONI !

M. Jean-Martin MONDOLONI

Vous m'avez interpellé, Madame la Présidente, et je voudrais vous remercier à mon tour, je souhaiterais vous remercier en disant qu'il y a probablement autant de définitions du bonheur qu'il n'y en a de l'autonomie.

Moi, je propose cette définition du bonheur : le bonheur le plus doux, c'est celui que l'on partage.

En tout cas, vous avez manifestement l'enthousiasme et le degré de conviction nécessaire pour partager votre bonheur à parler d'autonomie. Ça se voit, ça transpire, au sens propre et au sens figuré, compte tenu de la chaleur ambiante.

Vous remercier d'avoir répondu à cette requête qui est, vous l'avez rappelé, un des rôles de l'opposition de stimulation intellectuelle de nos débats, qui n'est pas née d'une volonté de démontrer une conviction, mais au contraire de la démontrer.

Nous aurons, pour beaucoup, d'énormes difficultés à démontrer qu'il y a une corrélation entre, on ne va pas dire le bonheur, mais si on pouvait montrer que l'on rendait les gens plus heureux, ce ne serait pas plus mal. C'est impossible, compte tenu du caractère subjectif de ce concept. Mais en tout cas il y a des indicateurs de bien-être. C'est clair.

La Commission Stiglitz, que vous avez évoquée, du nom d'un prix Nobel d'économie auquel avait fait appel Nicolas SARKOZY, donc ce n'est pas hier matin, avait porté au grand public, parce que ces travaux, vous le savez très bien, Madame la directrice de thèse, datent de plus de 30 ans maintenant.

Ça fait trois décennies qu'on réfléchit sur la façon dont on apprécie aujourd'hui l'indice de développement d'un territoire ou d'un pays. Avant, on se contentait du PIB, puis on se disait « bon, ça tourne », quand le PIB était élevé. Aujourd'hui, on introduit des indicateurs qualitatifs et c'est ce que vous avez essayé de faire rapidement.

Je passe sur le délai de réception de ce dossier qui ne nous permet pas d'aller au fond. Considérons que c'est une première contribution qui mérite d'être poursuivie.

Je vais insister sur la part manquante, puisque vous avez listé les faits stylisés relatifs à l'investissement, au capital humain, à l'innovation, au genre, à l'égalité des sexes, à l'inégalité des revenus, à l'amélioration du bien-être environnemental, pour revenir sur ce que j'aurais complété si j'avais dû, à titre personnel, passer commande au cabinet d'études.

Moi j'avais souhaité, rappelez-vous en commission et puis en conférence des présidents, qu'on puisse réfléchir à la façon dont certaines régions autonomes traversaient les chocs sismiques, ce que j'avais appelé « les chocs sismiques ».

Les chocs sismiques, c'est simple, ceux-là sont neutres et ils sont sur la table : c'est en gros la crise financière de 2008 et la crise COVID de 2020.

Moi, ce que je veux savoir, c'est comment ces régions dotées d'un statut d'autonomie ont traversé ces chocs sismiques ? Est-ce qu'on est plus à l'aise lorsqu'on a des grands chocs mondiaux, lorsqu'on est, non pas sous la tutelle, mais dans un régime centralisé ? Ou est-ce qu'on est davantage protégé par ces chocs lorsque l'on est dans une région très décentralisée ? Voilà un des aspects de la part manquante à ce dossier.

Il y a, en indice qualitatif aussi, lorsqu'on interroge l'opinion, le climat d'insécurité. Alors chez nous, ça se traduit, Josépha l'avait évoqué tout à l'heure, ça restera probablement sous responsabilité de l'État, chez nous, c'est le phénomène mafieux qui prospère ; sur le continent, des phénomènes d'insécurité liés à une petite et moyenne délinquances. Comment une région autonome est plus ou moins imprégnée par ces phénomènes d'insécurité ? Deuxième chose que j'aurais aimé trouver dans ce rapport.

Troisième chose, nous avons discuté en aparté hier parce que le ministre DARMANIN, là-aussi, encore une fois, il faut lire entre les lignes prudentielles de ses discours, a évoqué la tentation de transférer tout ce qui relève des régimes de sécurité sociale, de retraite... Il y a des risques, est-ce qu'on pourrait mesurer ces risques ? On sait que, par exemple, en Nouvelle Calédonie aujourd'hui, ça pose un problème.

Lorsqu'une région est très décentralisée, est-ce qu'on peut considérer que c'est un indice de bien-être que de posséder un régime de Sécurité sociale que beaucoup de pays nous envient ?

J'en viens très rapidement à la corrélation démontrée entre l'IDH, pour être très précis, l'indice de développement humain et les phénomènes de décentralisation fiscale.

Attention, Madame la Présidente, parce que vous allez un peu vite lorsque vous parlez du domaine de la santé. Non, l'IDH ne mesure pas la santé. Il dit que la santé, c'est directement corrélé à l'espérance de vie.

Moi, ma demande, elle irait plus loin, c'est : l'accès aux soins, j'ajoute l'accès à la culture, l'accès à l'éducation, l'accès au logement, l'accès à l'emploi qui ne figure pas dans le rapport.

Mais sur la santé, parce que c'est un sujet très anxiogène sur notre terre, et je voudrais qu'on aille plus loin sur l'accès aux soins, parce que si c'est l'espérance de vie, je lis avec beaucoup de satisfaction que, je cite, « *1 % de degré d'autonomie fiscale permettrait...* » et je rends attentif Monsieur le Président à cela, « *... 9,7 % d'espérance de vie en plus* ». Comme vous avez dit qu'en 2050, le Président aura 83 ans, au nom de notre groupe, je voudrais spontanément proposer 1 % d'autonomie fiscale pour que, ensemble, nous ayons, pour service rendu, vous en tout cas, Monsieur le Président, 9 ans d'espérance de vie en plus.

Je pense que cette approche mérite d'être davantage précisée. Ça me paraît assez grossier.

1% de transferts de fiscalité, quand l'espérance de vie est à peu près de 81 ans, de mémoire, chez un homme, ça fait 8 ans en plus et chez une femme, un peu plus, ça fait 9 ans. Je pense que ça mérite d'être analysé avec beaucoup plus de précisions, étant entendu que l'espérance de vie, ce n'est pas la santé. On ne peut pas résumer la problématique de la santé à uniquement l'espérance de vie.

De la même façon, « *une augmentation de 1 %...* », indique le rapport, « *... permettrait une augmentation moyenne de 18 % de l'IDH* » ; l'IDH, ça regroupe en effet l'espérance de vie, ça regroupe des années de scolarisation attendues, ça n'intègre pas le décrochage scolaire... Vous savez, c'est un peu le serpent qui se mord la queue depuis quelques années. Je crois que c'était Jospin qui souhaitait à l'époque que 80 % d'une tranche d'âge atteigne le niveau du baccalauréat ; on ne le sait jamais assez parce que les scores du baccalauréat sont très flatteurs, ce score n'a jamais été atteint. On n'atteint pas 80 % d'une tranche d'âge au niveau baccalauréat, pourquoi ? Parce qu'en contrepartie, vous avez les décrochages scolaires. Ça n'apparaît pas non plus dans le rapport.

Tout ça pour vous dire que cette littérature très anglo-saxonne, vous l'avez dit, et pour cause, est une étape dans notre réflexion globale. Nous pensons qu'il faudrait aller un peu plus loin, notamment dans la façon dont il faudra intégrer l'ensemble de ces chiffres, de ces concepts, à ce que la structure de notre société, et sans rentrer dans des débats philosophiques, je crois que c'était Nicolas GIUDICI, dans « Le crépuscule des Corses » qui rappelait le fonctionnement tribal de la Corse.

Et tous ces indicateurs-là, il faut les rentrer à la moulinette de ce que nous sommes et du modèle de société que nous représentons.

Voilà. Donc, ça apporte très certainement de l'eau au moulin de l'autonomie, ça nous rassure en partie, vous l'avez compris. Mais ça mérite d'être poursuivi, notamment dans la perspective des échanges que nous aurons avec le gouvernement, de façon à ce que, ceux que le président appelait « les sachants » ce matin puissent contraster avec les sachants que nous ne manquerons pas de mettre en face de ces thèses, les ministres successifs qui auront à traiter des divers sujets.

D'ailleurs, Monsieur le Président, il serait bon de rappeler pour l'opinion les 8 sujets qu'a pointés le Gouvernement, ce serait pour l'opinion et pour nous tous, je crois, moi je les ai notés de façon un peu elliptique, et ce serait bien que l'opinion sache quels sont « les ateliers » (on va appeler ça comme ça) auxquels nous allons devoir nous atteler dans les semaines et les mois qui viennent.

Je vous remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci ! Est-ce qu'il y a d'autres questions ? Oui, Paul-Félix BENEDETTI.

M. Paul-Félix BENEDETTI

Mme la Présidente, on prend ce rapport tardivement, avec le mérite d'avoir une recherche exhaustive et je voudrais qu'on en reste à sa présentation originale, c'est-à-dire un état bibliographique des documents disponibles sur les bienfaits de la décentralisation au niveau économique et fiscal. Parce que si on va au-delà, dans une interprétation des chiffres tirés à la ligne, si demain je suis un mercenaire et que je suis assis à la table du côté de Monsieur DARMANIN, on peut se faire démonter, parce que les chiffres sont spécifiques, les études sont souvent des études générales faites pour des pays entiers. Il n'y a aucun

document disponible sur des comparaisons de régions ante décentralisation et post décentralisation, parce qu'à l'époque les outils n'existaient pas et qu'on n'a pas le recul d'information qui permette de calibrer les niveaux de progression, et les indices sont à manier avec prudence.

L'idée générale, c'est de retenir qu'il apparaît dans toutes les publications mondiales que les décentralisations fiscales et, entre autres, dans la décentralisation fiscale, la décentralisation de l'encaissement des revenus, prioritairement sur la décentralisation du droit de dépense, donne un bienfait sur les niveaux de vie, quel que soit l'indicateur qu'on retient.

Si on prend l'IDH, il est difficilement croisable, parce que sur les documents de référence qu'il y a en disponibilité, si on prend le pays qui est le plus décentralisé, le Canada, 53 % sur les recettes et plus de 60 % sur les dépenses, il a une espérance de vie de 79 ans et il a un indice de 886 ‰.

Ce n'est pas loin de la France, qui a une espérance de vie de 81 ans et qui a un indice, sur des documents d'il y a une dizaine d'années, de 850 ‰. Alors que la France, en décentralisation fiscale d'encaissement, elle est à 20 % et de dépenses, elle est à 20 %

Et le pays d'Europe qui est le plus fermé... Je pensais que c'était la Pologne, mais c'est la Grèce. La Pologne est presque comme la France, autour des 20 % ; la Grèce, elle est à 5 %, elle a un État pyramidal qui gère tout et elle a 5 % en déconcentration sur les revenus et 5 % sur les dépenses, mais elle a quand même 80 ans d'espérance de vie et son IDH est de 840 ‰.

On est sur des analyses statistiques et sur des modèles qui sont très fluctuants. Il y a, sans faire de cours, des problèmes d'endogénéité, qui sont problématiques sur des variables inconnues, qui faussent complètement les régressions linéaires, et on a des fois le contraire du modèle.

C'est pour ça que moi, je crois qu'on doit rester sur un esprit politique général, d'avoir à l'esprit qu'on peut se servir d'indicateur, mais dans la mesure où... Par exemple, on va faire une politique comparée : la Sardaigne.

Est-ce qu'on pourrait dire ce qui a été bénéfique à la Sardaigne en évolution ? On n'a pas les éléments, parce qu'on n'a pas d'éléments qui pourraient retracer ce que serait effectivement l'économie de la Sardaigne si, à partir de 1948, elle était rattachée à un État centralisateur. Pareil pour les régions autonomes d'Espagne ou du Portugal.

C'est pour ça qu'on est aujourd'hui sur des études statistiques de pays à pays et, malheureusement, les données pour la France, elles peuvent être considérées comme bonnes et elles peuvent nous être opposables en disant, finalement ce n'est pas quelque chose...

Donc attention aux indicateurs moyens de niveau de vie, car ils n'intègrent pas la dimension sociale et politique et, on peut leur faire dire ce qu'on veut. En tout cas, ce n'est pas quelque chose de difficile. Donc, restons aujourd'hui sur des méthodes.

Ensuite, moi ce que j'aimerais, c'est que l'on fasse travailler la Commission d'évolution législative, que les documents qui sont en sommeil soient communiqués. Par contre, je vous remercie d'avoir communiqué le document, parce que moi ça m'a permis d'aller dans la liste des références bibliographiques et de regarder, c'est un travail fastidieux, qui est très difficile à faire, le plus dur du travail, c'est la biblio et les références, après d'une biblio on tombe sur une autre, et on peut avoir la chance de tomber sur le bon rapport.

Par contre, j'aimerais qu'on soit tous au même niveau et qu'il n'y ait pas des travaux en gestation qu'on découvre au dernier moment. Celui-ci, c'est un rapport, je l'admets, il n'a pas un fondamental absolu et on peut en débattre après, ce n'est peut-être pas l'endroit pour débattre techniquement du bon indice, du mauvais indice, de la régression linéaire, de l'incertitude et autres. Mais qu'on fasse travailler la commission, je me tourne vers son président et qu'on ait aujourd'hui des documents qui soient opposables et non contestable, et en sciences, moins on ne met, moins on est contesté.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Est-ce qu'il y a d'autres questions ? Jean Christophe, oui.

M. Jean-Christophe ANGELINI

Merci Madame la Présidente. Très rapidement, vous remercier pour ce rapport qui a un certain nombre de mérites. On l'a lu avec attention, on en a parlé ces dernières heures, pour dire tout d'abord qu'il permettait effectivement de sortir un peu du prisme habituel et d'aborder la question de la décentralisation, de l'autonomie de façon un peu innovante, en convoquant, y compris des expertises extérieures et basées sur des réalités parfois méconnues.

Deuxièmement, il y a des liens qui sont objectivés à défaut d'être totalement démontrés, entre le degré de liberté pour le dire en un mot, de dévolution, d'autonomie, d'autodétermination d'un territoire et des éléments que

l'on avait tendance à déconnecter mais qui sont en fait intimement liés et pour la plupart, nous le savions, espérance de vie, qualité de vie en général, etc.

Ce qui manque peut-être en termes de méthode, et je rejoins un peu ce qui a été dit par Jean Martin ou par Paul-Fé, c'est le chaînon ou le maillon entre le travail remarquable qu'a pu conduire Kyrn' Economics et l'Assemblée au sens du délibératif. C'est un peu le sujet du jour et on rattrape quelque part, si tant est qu'on le considère comme tel, ce qui pourrait être un oubli ou un problème de méthode. Mais peut-être à mon besoin de le digérer plus politiquement, effectivement, de consolider les données qui ont été extraites et agrégées par ces jeunes à des fins donc de prospective, même si je le redis, le travail est intéressant et même davantage. Ça, c'est la première idée.

La deuxième, très vite pour contribuer au débat, c'est ce que ça nous inspire, en tant que nationalistes, quand on parle d'autonomie. J'ai lu la question des compétences, du périmètre des transferts, de la fiscalité qui s'y attache et des ressources. On a à l'entame du processus, une formule un peu confortable, et je me fais l'avocat du diable, qui consiste à dire : tout, sauf le régalien. Mais on n'a pas la même vision du régalien. Exemple : est-ce que pour certains, ici la santé c'est régalien ? Pour moi, non. En tous les cas, ça n'a pas vocation à le rester.

Est-ce que l'éducation, c'est régalien ? Alors il y a des principes contradictoires. L'égalité d'accès à l'éducation qui est censée être garantie et pérennisée par l'école publique, ça renvoie un petit peu au débat qu'on a sur l'immersion et sur les sites qui ont été mis en œuvre, et en même temps, l'analyse froide d'un système qui apparaît comme étant le plus inégalitaire par ailleurs, en termes de performance et de résultats, où l'un des plus inégalitaires en Europe, avec, comme le disait Bourdieu, mais on va pas verser dans la sociologie, la reproduction des inégalités à une échelle et sur un temps particulièrement long.

Et, pour faire écho aux propos de Jean Martin, je crois que c'est Jean-Pierre Chevènement qui, lorsqu'il était ministre de l'éducation, avait édicté l'objectif de 80 % d'une classe d'âge au bac, avec les résultats que l'on sait, décidément ce bonhomme a eu des idées assez curieuses et de toute nature. Donc pourquoi pas ? C'était louable en son temps, mais on envoie le résultat dans la durée au sens des vitalisations d'un certain nombre de métiers et de fonctions, mais c'est un autre débat.

Donc oui, je crois qu'il faut qu'on ait un débat nous sur ce qu'on attribue au régalien et sur ce qui pourrait relever la collectivité.

Et ça nous amènerait un dernier sujet : comment on finance et notamment à partir de quelle fiscalité ? C'est l'un des items de la discussion qui s'ouvre. On va avoir un débat approfondi, d'ordre technique là-dessus. On sait tous à quel point la question financière et fiscale, elle est pour l'État et pour nous tous, une question centrale.

Donc aujourd'hui, la Corse on le sait, 9 milliards de PIB, une saison touristique contrastée, on verra les valeurs et les retours en septembre ou en octobre, mais on a un certain nombre d'indicateurs, y compris dans le territoire que je connais le mieux, qui est censé être la première station touristique de Corse, assez mitigée. J'ouvre une parenthèse que je referme aussitôt, on a beaucoup d'entrées et de sorties et on a une fréquentation du territoire qui reste à mon avis et globalement à isopérimètre, mais on a un taux de consommation qui lui demeure problématique, on en a parlé ce matin à la faveur d'autres rapports, à l'aune notamment du para commercialisme et du para tourisme.

À Porto-Vecchio au moment où je vous parle, il y a 7 lits sur 10, peut-être 8, qui sont commercialisés en dehors du secteur marchand.

Donc il y a du monde, il y a des réseaux qui sont sollicités, mais en termes de retour dans l'économie réelle, y a un hiatus qui devient de plus en plus insupportable. Quand Paris est à 1 ou 2 en ratio, on monte au créneau et on cherche des solutions. On est nous à 7, 8 sur 10 et on peine à en trouver. Donc y a un vrai sujet.

Donc sur la question de la fiscalité des ressources qui est évoquée ici, je crois effectivement, et j'en terminé, qu'il faudra qu'on construise ensemble 2 niveaux d'indicateurs dans un pays qui en manque cruellement. On a des dizaines d'observatoires, je me tourne vers Lesia en souriant, puisque Corsica Statistica n'est pas l'un des moindres, mais on peine nous-même à organiser, et vous savez, Madame la Présidente, à quel point c'est consubstantiel à toute politique d'innovation, un niveau d'observation qui soit consolidé.

Je ne veux pas dire de bêtises ni annoncer de mauvais chiffres, mais je crois qu'en additionnant les observatoires de l'État et ceux de la Collectivité, on arrive à quelque chose comme 70, santé, prix du carburant, statistiques de toute nature, cherté de la vie, etc.

Donc là on a un problème de construction d'une information stratégique et d'intelligence économique à moyen et long termes.

Donc il faut qu'on raffine ces dispositions et qu'on ait le courage politique de supprimer un certain nombre de choses. Donc ça, ça nous manque.

Et terminer, deuxièmement et enfin, en disant donc qu'on va vers une inflation, d'après un certain nombre de diagnostics et de prévisions, entre 8 et 9 % à la rentrée. On va être sur-sollicités. Moi, j'essaye modestement de réfléchir à un bouclier anti inflation qui soit municipal, la gratuité des fournitures scolaires, une action comme certaines communes ont développé pour alléger l'augmentation des prix du carburant, etc.

Mais on a des moyens qui sont intrinsèquement, et j'allais presque dire par nature limités.

Quand on parle des mesures de très court terme, qu'on discute avec le gouvernement, il y a aussi cette nécessité d'inscrire un territoire particulièrement vulnérable à l'inflation, à la remontée concomitante des taux sur le crédit, etc. Comment on peut l'armer donc sur les semaines qui viennent, avant la fin de l'année parce que vous aviez insisté, Madame la Présidente, et je terminerai là-dessus, sur le taux de pauvreté et de précarité qui ne diminue pas et qui reste structurellement et dans les profondeurs de notre société, extrêmement préoccupant.

Donc, il y a là une pierre d'angle à la construction d'une solution institutionnelle et qui passe aussi par une objectivation des données techniques et statistiques que vous nous avez fournies sur lesquelles politiquement et, vous l'aurez compris, notre groupe est tout à fait disposé à travailler. Je vous remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci. Paul-Jo CAITUCOLI.

M. Paul-Joseph CAITUCOLI

Madame la Présidente, merci d'abord pour ce rapport et la manière dont vous l'avez présenté, avec la fougue et avec la passion qui vous animent.

Simplement pour résumer un petit peu ce qui s'est dit, nos anciens avaient l'habitude de dire à pace è a salute. Quandu ùn c'hè micca a pace, ùn c'hè micca a salute. Et je crois que le bonheur, il commence par ça et ce n'est pas un hasard si nos anciens prononçaient ces mots un premier janvier, au début d'une année et qu'ils continuaient à le dire de façon récurrente.

Alors, hier j'ai représenté le président de l'Exécutif et la conseillère exécutive en charge du social, de la santé pour la signature du contrat local de santé du PETR Taravu, Ornanu, Valincu, Sartinesu, et dans mon introduction,

j'ai repris ces propos-là parce que vous connaissez le climat qu'il y a dans le Valincu et dans le Sarténais depuis de nombreuses années, è ùn ci po micca esse a salute, santé mentale, je pense aux jeunes, je pense à ces gens qui ont assisté a si sfatteghje, et c'est pour ça que dans le processus qui s'ouvre, il faudra qu'il n'y ait pas de tabous et qu'on soit très clair sur les pouvoirs régaliens de l'État dans ce domaine. Pour ma part, je crois que c'est indispensable.

Ensuite, ça a été évoqué, bien entendu sur la santé il y a la santé alimentaire qui est liée aussi à la nécessité d'avoir quelque chose d'important sur le coût de revient des matières essentielles à l'alimentation des êtres humains, pierre l'avait dit lors d'une dernière session, les 5 fruits et légumes par exemple, dont on parle, il faudrait qu'ils soient abordables. Et, avec tous les terrains qui a en friche et qui sont aujourd'hui, après la possibilité d'être la proie des flammes, il y a de quoi faire, quand on prend aussi le nombre de chômeurs et de possibilités de réinsertion.

Et donc quand j'ai créé le PETR du Taravu, Valincu, Sartinese, c'était au moment des modifications de la loi NOTRe, j'ai demandé à un historien ruraliste, un passionné, qui a fait ça gratuitement, et je vais vous lire rapidement, l'introduction et la conclusion de cette étude que je mets à disposition et que nous pourrons avoir sur l'ensemble des 8 territoires de projets de Corse.

« Les communautés de l'Ornanu, Taravu, Valincu, des ressorts territoriaux et des cas d'administratifs. L'analyse du terrier général de l'île de Corse offre une connaissance indirecte de la manière dont le territoire des communautés se présente dans les années 1780, en reprenant le tracé des limites que les géomètres du terrier ont relevé, une carte se dessine, elles restituent la manière dont les pères des communautés ont décrit l'espace sur lequel ils défendent les intérêts des foyers de leurs ressorts, i foci.

La trame s'inscrit par ailleurs dans le cadre des Pièves religieuses, puis par extension fonctionnelle civiles.

L'étude prend en compte une communauté de la Pieve de Cauro, toutes celles d'Ornanu, du Talao, d'Istria, de Vighjanu, de Sartè, une de Tallano, Granace. Les Pièves sont elles-mêmes rassemblées en province, légèrement remaniées au moment de la cession par Gêne de la Corse à la France. Les provinces d'Ajaccio et de Sartène, servent ainsi de cadres à l'administration royale.

La révolution transforme les principes de l'administration territoriale dans le but de construire l'unité nationale selon un sens jacobin, et d'inscrire

dans l'espace les projets d'égalité civile, de justice fiscale et de liberté individuelle.

L'application du régime départemental à la Corse se traduit par un bref département, dont le chef est établi à Bastia par décret du 15 janvier 1790.

Des districts sont établis en place et lieu des provinces. Ajaccio et Sartène en deviennent les chefs-lieux. Les Pièves donnent leur étendue aux cantons. Les communautés sont transformées en municipalité dans le sillage des mesures décidées en décembre 1789 à Paris, sans que le ressort territorial ne soit modifié.

En somme, si les principes de l'administration se transforment, le découpage territorial, lui, n'est pas d'abord remanié dans cette région, la création de deux départements par décision du 11 août 1793, aboutit à la distinction de celui du Golu et de celui du Liamone. Les municipalités et les cantons Pieve de Talanu deviennent alors une zone de jonction des deux départements.

Le bref Royaume anglo-Corse ne modifie guère la situation, si ce n'est la suspension des départements rétablis en 1796, confirmés en 1789, Constitution de l'an 8.

Même si une administration provisoire est établie pour l'ensemble de l'île sous la conduite de Miot de Mérito, le retour à une administration civile et la fin de la période transitoire en mai 1803, signifie le maintien des structures territoriales dans le cadre des deux départements jusqu'à leur fusion en un seul par décret impérial du 19 avril 1811, avec la préfecture à Ajaccio.

Les communautés sont peu touchées en apparence par les modifications de l'encadrement des territoires. Néanmoins, les découpages des municipalités et l'action du ministère de l'Intérieur et du ministère des Finances, portent préjudice aux équilibres territoriaux au cours du 19^{ème} siècle.

Cette question a peu été mise en évidence dans l'historiographie alors qu'elle devrait retenir l'attention de la recherche. En effet, en brisant les anciennes complémentarités entre les territoires, le pouvoir central à affaibli dans la durée les équilibres sociaux et territoriaux, ce qui explique plus que les histoires ne l'ont jamais imaginé jusqu'à aujourd'hui, une des raisons de la déprise rurale.

Ce point mérite que la recherche se penche sur l'objet, d'autant que la création actuelle d'un PETR est susceptible de favoriser une dynamique positive pour le territoire de vie quotidienne des populations qui y vivent.

C'est une manière de voir l'histoire qui n'a jamais été faite, et elle décrit de façon factuelle ce qui s'est passé, sans avoir de rancœur, c'est factuel. Et ça, c'est important de l'analyser et je pense que dans le projet que nous allons mener, dans les discussions que nous allons porter avec, j'allais dire face, avec le gouvernement, j'ose l'espérer, il est important de montrer comment tout ce système s'est démantelé pour pouvoir mieux le reconstruire et pour pouvoir éviter.

Je vais vous lire enfin la conclusion, elle est beaucoup plus courte, de ce rapport qui est bien sûr cartographié.

Donc : le bouleversement des territoires est lourd de sens et, on l'a vu avec la loi NOTRe et bien avant. En premier lieu, une logique communautaire de l'espace fondée sur le couple identité, ressource cède la place à une logique administrative fondée sur le couple, entité municipale, ressort d'actions publiques.

La découpe territoriale traduit l'inclusion dans un nouveau cadre public hiérarchisé, emboitant les cantons, l'arrondissement et le département dans un tout national.

L'impact est très important en ce qui concerne l'exercice de l'autorité publique, puisque les territoires communaux sont des lieux où s'appliquent les arrêtés de police rurale et municipale. La fiscalité, et c'est important, est définie dans le cadre des unités communales.

En second lieu, les nouvelles limites impactent le quotidien d'une population qui doit réinventer son rapport à l'espace communal. Ponctuellement, la population est diminuée comme dans le cas de Fozzano qui recense 700 habitants en 1846 mais 485 en 1861, essentiellement parce que la distraction de Propriano lui retire environ 300 habitants, peu d'autres municipalités sont aussi touchées. Et, vous avez ainsi l'ensemble de cette architecture et de ce château, je dirais, et de cette construction qui a été véritablement déconstruit par ces politiques.

Donc, voilà, ça c'est à verser au dossier, on peut l'avoir sur les 8 territoires de projet et, je pense que c'est à amener, comme votre rapport qui a donné de la hauteur parce que je pense que dans les discussions que l'on a, il va falloir bien sûr que l'on rentre dans le détail par le menu à la fin, mais il faut bien composer les choses et qu'on les analyse par rapport à cette histoire.

Vous savez, vous l'avez dit tout à l'heure, Madame la Présidente, il faut du temps et on a vu que ce temps a décomposé et a déstructuré ces ensembles-là.

Aujourd'hui, le challenge que l'on a et, je pense que c'est pour ça que collectivement, il faut qu'on le relève. Je pense que c'est quelque chose de magnifique qu'on peut faire tous ensemble pour nos enfants.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

A ringrazià vi. Romain COLONNA.

M. Romain COLONNA

Merci Madame la Présidente. Une minute juste pour répondre à Paul-Félix BENEDETTI qui est sur ses interrogations, vous aviez effectivement parlé de ce rapport et je vous remercie pour sa présentation. Nous devons le faire passer en commission, mais l'accélération du calendrier politique ne nous a pas permis de le faire, mais donc il n'y a aucune rétention de documents en commission.

Moi je réponds tout à fait favorablement à l'invitation qui est faite et également à la vôtre, Madame la Présidente, donc, en ma qualité de président, lorsque vous êtes prête, je suis tout à fait disposé à consacrer une session de la Commission avec tous les commissaires et au-delà, qui voudraient rentrer plus en avant dans le détail de ce rapport.

Donc là, je m'exprimerai pas sur le fond à ce stade là mais je saisis la balle au bond, il y a aucun souci, pour ma part, pour qu'on puisse examiner en commission ce rapport et consolider un certain nombre de choses, si elles doivent l'être.

Voilà, c'est tout ce que je voulais dire. Merci.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci. Est-ce qu'il y a d'autres questions ? Jean-Félix ACQUAVIVA.

M. Jean-Félix ACQUAVIVA

Très rapidement, d'une part, à l'instar d'autres collègues, pour vous remercier pour ce travail et ce début de travail, même si effectivement il y a des remarques qui ont été faites, doivent être intégrées de la part de tous les groupes

pour essayer de se frayer un chemin entre la capacité que peut nous donner l'outil de l'autonomie à aller vers plus d'émancipation économique, sociale et culturelle mesurable, y compris par des élévations de niveau de vie, de bien-être. C'est quand même un méthodologiquement un chemin qu'il faut emprunter.

Pour compléter ou pour donner des idées qui seront certainement très approfondies, je rejoins en ça ce qu'a dit Paul-Félix BENEDETTI, à travers une commission dédiée. Je crois que l'on ne fera pas l'économie non plus d'une comparaison, parce que le ministre avait, je vous rappelle, aborder de faire le diagnostic du statut actuel, mais je voudrais bien aussi que l'on fasse le diagnostic de l'histoire, par exemple les infrastructures, lorsqu'elles étaient dans le domaine de l'État, par exemple sur une période assez longue historique valable, admettons 1972-2002 et à partir du moment où elles ont commencé à être transférées, même en l'état, des manquements des transferts de moyens qu'il faudra notifier dans le processus, puisque c'est quand même point commun entre tous les groupes, entre guillemets, l'arnaque habituelle que fait l'État, lors des transferts des compétences qui, à mon avis, est mesurable, largement mesurable, en regardant dans les archives, de la comparaison du rythme d'investissement qualitatif des infrastructures sous la responsabilité de la Collectivité de Corse.

Je pense que cette histoire-là, sur une période longue est importante, sur les routes, sur les ports et aéroports, ça permet de bien situer entre ce qui a déjà eu lieu entre non transfert et transfert qualitativement, même si on veut faire mieux, toujours. C'est important, et y compris évidemment cet état des lieux lorsqu'il y a un transfert de compétences, et là on peut faire un état des lieux avec d'autres régions autonomes.

Je me rappelle d'un débat qui m'avait été évoqué par un élu du Val d'Aoste qui disait les discussions, les négociations qu'il avait eu avec l'État italien lorsqu'il s'agissait de faire le projet de loi de finances de l'autonomie Valdôtaine au début où il y avait eu ce débat, par exemple, de la mixité entre un transfert de dotations financières, d'autonomie fiscale et de concessions hydroélectriques demandées aux Valdôtains pour diminuer moins le numéraire, mais les concessions hydroélectriques, par exemple.

Donc, on a ces comparaisons potentielles au moment des transferts, mais y compris à l'échelle française, de la décentralisation française hors Corse, que s'est-il passé pareillement, lorsque l'État a transféré des choses dans les régions françaises de droit commun en termes de dotation ou de transferts de moyens de dotations financières et notamment fiscales ou non ?

Je pense qu'on peut très bien solliciter l'ARF par exemple, sur les régions françaises, à ce niveau-là, pour voir les déceptions, les écarts, etc., parce que ça me paraît important l'histoire d'avant, après.

Et enfin, je voudrais peut-être mettre un débat sur la table qui me paraît important puisque c'est souligné, on parle d'indicateurs et que on les critique légitimement parce qu'évidemment c'est un diagnostic qui est général, comparatif global avec plusieurs histoires différentes et, après il faut rapprocher de ce qui est, à mon avis, le point commun de ce que l'on recherche tous. Ce que l'on recherche tous, c'est la soutenabilité économique, sociale et environnementale de l'autonomie dans notre contexte, donc il faut s'inspirer des autres, etc.

Et, je voudrais que l'on mette comme un point un peu plus essentiel que d'habitude, le fait que l'on ait un débat sur la dimension transfrontalière de la Corse. Parce que, pour l'instant c'est vu de manière très théorique, très institutionnelle, mais ce n'est pas vu de manière suffisamment de mon point de vue, parce que c'est un sujet à venir plus que constaté, à venir pour la Corse et notamment sur la gestion de l'économie des flux. Parce que si je prends le tourisme, pour m'arrêter là, quand on dit : il y a du monde, mais il y a une déception sur le résultat réel du tourisme, constat souvent réalisé, l'écart entre le chiffre d'affaires et le flux, c'est qu'il va bien falloir assumer une vision de l'outil qui assume d'aller dans une optimisation de nos flux, parce que si on a bien une richesse qui est non optimisée actuellement, en recettes publiques, autonomie fiscale et en chiffre d'affaires, dont on veut qu'elle soit améliorée par l'annualisation et par l'optimisation, c'est bien l'économie des flux. Ça, c'est bien un point commun historique des États, des institutions aujourd'hui.

Et comment les institutions de demain, donc l'autonomie, nous permet, pour les entreprises, les TPE professionnelles, de gérer ces flux existants croissants parce qu'ils sont croissants en nombre et les recettes publiques des collectivités, par l'autonomie assumée et bien sûr, ça renvoie à l'autonomie fiscale. Quand on parle de faire une fiscalité comportementale sur les quotas camping-car ou sur les taxes d'entrées sur certains sites terrestres et qu'on s'amuse à dire : peut-être qu'on va baisser le prix des transports pour améliorer la recette fiscale sur place, c'est qu'on rentre en tant que collectivité autonome, dans une logique de gestion économique des flux, pour assumer l'écart entre le résident qui paye les réseaux d'eau, l'électrification et le reste, et l'intégration du flux non intégré dans la recette fiscale de la collectivité autonome. Identique par rapport au statut fiscal des entreprises ou pour la politique de transport, c'est-à-dire viser à optimiser l'économie de flux par une vision plus annualisée sur certains endroits. Lesquels, évidemment vous

connaissez mon point de vue sur le fait que je pense, avec les travaux qui seront poursuivis par Flora MATTEI et Angèle BASTIANI, que l'ouverture quotidienne à venir, nous espérons Pise, Rome Sardaigne, sera un élément accélérateur de l'annualisation, comme l'accès à certaines capitales par l'achat de flux.

Donc ça veut dire que la dimension transfrontalière sous l'angle de la soutenabilité économique et sociale, sous l'angle de prendre le sujet du modèle de cette soutenabilité par, enfin, assumer par les nouveaux outils qu'on voudrait acquérir, la fiscalité, l'autonomie fiscale et la décision, que l'économie des flux, la gestion des flux, est notre plus sûr chemin de tracer, un chemin visible par les Corses, d'une soutenabilité économique et financière et sociale à venir dans ces temps où on débat beaucoup de l'écart entre un flux constaté et des retombées non constatées, voire des nuisances constatées.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci de vos remarques, M. le conseiller.

Est-ce qu'il y en a d'autres ? Oui, je vous en prie.

M. Alexandre VINCIGUERRA

Madame la Présidente, Mesdames Messieurs, c'est un rapport vraiment très intéressant que vous nous avez produits, je vous en remercie.

Ce rapport entre autonomie et performance économique, ce n'était pas simple parce que vous auriez pu nous parler de taux, de volume, de ratios, d'évolution compliquée, nous présenter tout un tas de diagrammes que seule une professeure d'économie pouvait comprendre. Non ! Vous nous avez parlé de performance économique, mais mieux que la performance économique. Je crois que l'essence de ce rapport tient au lien fort que vous faites entre autonomie, performance économique, mais surtout entre autonomie et bien-être économique et social.

Et, je crois que si on a un seul objectif dans cette enceinte, c'est de veiller au bien-être économique et social actuel et futur.

Et, je pense que c'est ce qui doit guider nos pas dans le processus qui s'ouvre.

Donc merci de l'avoir souligné. Je pense vraiment que c'est l'essentiel.

Mais je crois aussi que pour y arriver, il faut comprendre et aujourd'hui, c'est un point que vous avez soulevé, on est en face d'une méconnaissance totale de l'économie de la Corse, même s'il y a plusieurs observatoires, ils ne sont pas liés entre eux. On ne connaît pas ce qui se passe par exemple dans la gestion des flux, vous l'avez bien dit Monsieur, on ne connaît pas ce qui se passe dans la gestion des stocks.

Par exemple, moi je suis en train de m'intéresser au stock d'épargne en Corse. Je n'ai pas accès aux bases de données. Bien sûr, il y a les bases de données de la Banque de France, mais qui ne parlent que du stock d'épargne bancaire, on ne parle pas du stock d'épargne financière qui est au moins autant important. Mais c'est important parce que si vous prenez 3 % sur le stock d'épargne bancaire, c'est 300 millions d'euros, mais si vous prenez 3 % sur le stock d'épargne totale, c'est peut-être 500 millions d'euros. Ce n'est pas la même chose.

Et ce n'est pas la même chose non plus si on est dans une action prospective, si on ne sait pas d'où on part, si on ne connaît pas l'ensemble des chiffres qui constituent notre économie, comment peut-on se projeter ?

Donc, je pense que là, la première tâche et la première action très importante que l'on aura à faire lors de ces discussions, c'est vraiment la maîtrise de l'outil statistique, la maîtrise de l'accès à toutes les bases détenues aujourd'hui par les services d'État et la constitution d'équipes d'analystes qui nous permettront de construire un bien-être économique et social.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci Monsieur le Président de l'ADEC. Est-ce qu'il y a d'autres remarques ? Non.

Très rapidement, d'abord merci à tous pour vos commentaires qui montrent tout l'intérêt que vous avez eu pour le rapport, même si envoyé tardivement, mais encore une fois je souhaitais véritablement répondre à Jean-Martin MONDOLONI et vous communiquer l'ensemble de la bibliographie pour que vous puissiez ensuite pouvoir prospérer en son sein dans les semaines à venir.

Jean-Martin, vous pensez avoir vu un certain nombre de limites. Mais en fait, je me permets de vous dire que ce ne sont pas des limites d'ordre économétrique. Encore une fois ce n'est pas moi qui ai produit les modèles, mais c'est une littérature véritablement produite académiquement, stabilisée, qu'on soit bien au clair, à l'échelle internationale par les pairs sur le sujet.

Donc il y a il y a pas de souci là-dessus. J'entends votre besoin, mais vous êtes insatiable, sur cette question-là. J'entends votre souhait d'avoir des analyses complémentaires sur les impacts de choc systémique, vous avez dit sismique, je crois, mais peut-être par abus de langage, en tout cas qui sont sismiques aussi d'ailleurs, sur les systèmes économiques insulaires.

Donc ça, c'est de l'ordre du possible, bien évidemment, là on tombe, je dirais, en termes méthodologiques, dans de l'analyses comparatives, on n'est pas dans la construction de régularité à travers les études économétriques sur des panels très, très larges.

Donc, sur ces analyses comparatives en matière de capacité de résilience des régions autonomes, on va pouvoir peut-être récupérer de l'information, ça, on peut le faire chez nos amis Sardes, Baléares, notamment Açoriens et autres. Par contre, chez nous, on sera dans l'incapacité de le faire, tout simplement parce que le modèle n'existe pas, n'a jamais été, il y a une bribe de modèle, ça, je le connais, mais c'est tout. Le reste, n'existe pas.

Mais vous avez raison que c'est intéressant. Si on arrive à rassembler des choses là-dessus, il n'y a pas de souci. Je crois que dans le cadre des travaux de la commission, nous le ferons.

Sur la question de l'autonomie du lien, il ne faut pas relancer une nouvelle musique puisqu'il y a eu le premier couplet qui consistait à dire : l'autonomie ne remplit pas les frigos, c'est faux.

Mais la deuxième musique serait : l'autonomie, c'est plus d'économie informelle, plus de dérives mafieuses, etc., etc. Ça serait un couplet numéro 2 de la petite chanson qu'on pourrait entendre.

Attention là aussi, parce qu'en tout cas, encore une fois en moyenne, les analyses démontrent, et comme je l'avais évoqué il y a un instant, qu'en matière d'insécurité et d'économie informelle, eh bien les choses ne sont pas pires lorsque les régions, encore une fois en moyenne, sont autonomes.

Concernant la question de l'IDH, je savais très bien que quelqu'un irait la question du lien entre le 1 % de décentralisation fiscale, c'est tellement tentant ce genre de perche, entre décentralisation fiscale et augmentation de l'espérance de vie. Alors, ce n'est pas l'espérance de vie, je vous donne la réponse, pardon, c'est bien la composante santé d'une part de l'IDH qui lui-même, c'est un sous-indice de l'IDH qui est un peu compliqué, alors c'est de la technique j'en conviens, donc on regardera. Mais le papier, j'ai encore vérifié, les résultats sur ce sujet sont parfaitement stabilisés. Et, encore une fois, on ne

peut pas inventer, nous, nos indicateurs qui ne nous permettraient pas du coup de ne pas pouvoir être comparés avec d'autres États et d'autres sources statistiques.

Nous-mêmes nous serons, dans l'état d'esprit très positif qu'il y a de réception de ce rapport, nous serons obligés de nous caler sur les nomenclatures internationales, nationales, européennes, en nationales, même pas puisque c'est de l'Européen avec Eurostat, et nous devons nous caler là-dessus.

Donc attention sur la question de l'espérance de vie, c'est la question effectivement du sous-indice de longévité qui est concernée.

Vous avez dit « grossier », je ne dirais pas « grossier », au contraire, c'est hyper précis et c'est tellement précis que du coup, le diable est dans le détail et du coup ça suscite questions et interrogations. Mais on n'est pas dans un colloque scientifique, on n'est pas en commission non plus, mais il n'y a pas de souci là-dessus, on peut encore en discuter.

Paul-Félix, il est parti aussi, mais ce n'est pas grave. Paul-Félix BENEDETTI a une réflexion très juste comme souvent. Il dit qu'en fait, effectivement, le rapport contribue beaucoup pour établir ou pour couper l'herbe sous le pied à l'idée que l'autonomie c'est néfaste du point de vue économique et du bien-être social. C'est vrai, et donc du coup le politique qu'il est me donne une leçon quelque part en disant : mais c'est là-dessus en gros qu'il faut surfer et qu'il faut enfoncer le clou et ne pas rentrer dans les études économétriques.

Mais moi, de manière très honnête, je vous ai rendu l'ensemble des études qui ont été rendues par le cabinet d'études, qui vous permettront de vous faire votre propre idée. Et, je tiens à le dire publiquement parce qu'en tant que professeur d'économie, je ne peux pas lui laisser dire qu'il y a des problèmes dans des généralités qui subsistent, désolée pour la technicité, parce que justement pour les questions de revenus et de liens entre autonomie, PIB, revenus par tête, etc., ces problèmes-là maintenant sont réglés depuis les années 2000.

Donc il n'y a pas de souci là-dessus. Et encore une fois, on l'a vu dans vos interventions, le réflexe politique, c'est toujours d'aller comparer avec les autres, c'est-à-dire ne pas avoir de règles globales, mais c'est normal et c'est humain et c'est très politique, c'est de se comparer avec la Sardaigne, avec les Baléares etc., etc., la Corse avec la province française, en tout cas l'Insee fait ça. Non, l'idée aussi, c'est de faire attention, et certains le font très bien, je pense notamment à Guillaume GUIDONI qui a dernièrement fait un papier là-dessus très, très intéressant. Les deux approches sont complémentaires, et je fais la boucle sur ce qu'a dit Jean-Félix tout à l'heure, les deux approches sont

complémentaires. Ici, c'était simplement des orientations générales. Le lien est positif et ça, il faut le retenir et le valoriser, ensuite, chacun comme il le souhaite politiquement.

Mais les analyses comparatives en économie sont aussi très utiles et il n'y a pas de souci pour qu'on explore cela, ces analyses comparatives, dans le cadre notamment de la commission présidée par Romain COLONNA.

Juste un élément, Jean-Martin MONDOLONI, la capacité de résilience des économies autonomes, à un moment donné, est testée et évoquée dans le rapport voilà, au choc exogène. Donc ça, ça existe.

Jean-Christophe ANGELINI, nous a dit que ça l'inspirait. Je suis ravie d'inspirer Jean-Christophe ANGELINI. Donc c'est très bien, c'est sources d'inspiration et c'est tant mieux. On l'a vu. Ça suscite ensuite des vraies questions, sur quelle fiscalité ? Mais là, on est dans de l'analyse fiscale et il faudra qu'on fasse cet exercice de montée en compétences collectivement sur le sujet, il va falloir qu'on soit très bon. Je suis d'accord avec tout ce qui a été dit.

L'idée, ce n'est pas aller devant l'État avec ces résultats-là, pas du tout. C'est à partir de l'identification de tous les indicateurs, de creuser après, concernant la Corse, et de voir ce qui est pertinent ou pas pertinent.

Paul-Jo, merci pour le détour par le développement local parce que vous nous alertez sur la nécessité en fait de bien réfléchir aux tendances macros, tout en ayant les pieds ancrés dans le territoire. Et ancrés dans le territoire, ça signifie qu'effectivement il y a des processus de construction collective à l'échelle des territoires qui, à un moment donné, nous permettent de contribuer aussi à une trajectoire de développement plus globale bien évidemment. Et, la Chambre des territoires de ce point de vue évidemment, devra être mobilisée.

Jean-Félix, troisième perspective, troisième méthode. Donc, première méthode économétrique, on en parle aujourd'hui, on n'en parlera plus. Deuxième approche économique, la comparaison, analyse comparative entre les systèmes économiques. Troisième analyse, le temps, l'histoire économique.

L'histoire économique et, effectivement l'analyse comparative des histoires de ces régions-là qui sont à chaque fois spécifiques, mais hautement informatives du point de vue, en fait souvent des non décisions et des non choix qui ont été les nôtres au cours de l'histoire.

On vient me dire dernièrement, vous citez la Sardaigne, ils sont autonomes depuis 48, mais le PIB par tête est plus faible que celui de la Corse.

Oui, il est plus faible que celui de la Corse peut-être, sauf que sur les marchés sardes vous avez des produits sardes, les Salades Sardes, les pêches Sardes, je l'ai expérimenté il y a 15 jours, à 1 € le kilo et pas à 5 € venant d'Espagne. D'accord ? Et ce sont des agriculteurs qui n'ont pas d'eau, qui n'ont pas d'eau, qui les produisent.

Donc voilà, c'est très clair. Et, il y a des agriculteurs dans l'hémicycle, ils peuvent en témoigner.

Donc, je crois que l'histoire économique de ces territoires doit aussi nous inspirer.

La question de la soutenabilité économique et sociale des choix que nous aurons à opérer en co-construction avec l'État, sera fondamentale. Mais je le répète, aujourd'hui nous n'avons pas l'outil technique pour réaliser les simulations qui s'imposent lorsque on introduira un certain nombre de réformes fiscales et autres.

Voilà, merci à tous pour vos commentaires, je souhaitais porter ce débat devant l'Assemblée. Je tiens à préciser que les compétences en capital humain, le capital humain a été évoqué tout à l'heure, et dans le rapport les compétences humaines du territoire évoluent, progressent. Il y a 20 ans, il n'y avait pas de cabinet d'études en capacité de produire des analyses de ce type en Corse. Aujourd'hui évidemment, il y a l'université. Je citais tout à l'heure Charles VELLUTINI, je citais aussi Guillaume GUIDONI il y a un instant, mais je tiens à souligner que le travail qui a été réalisé, cette recension de la littérature académique a été réalisée dans les plus pures règles de la profession, par un cabinet qui s'appelle Kyrn'Economics, et qui sont des jeunes qui ont moins de 25 ans.

Donc je crois que la jeunesse Corse va nous permettre aussi d'avancer sur le chemin de l'autonomie, par les éclairages qu'elle nous apporte.

A ringrazià vi.

Donc je vous demande de prendre acte du rapport, si vous êtes d'accord.

L'Assemblée de Corse prend acte de ce rapport.

Merci beaucoup à tous.

Alors le temps que le Président de l'exécutif revienne dans l'hémicycle, je vais, si vous êtes d'accord, vous soumettre le procès-verbal de la précédente session, je ne l'ai pas fait. Formellement, il faut le faire.

Raportu n° 230 : Approvazione di u prucedu verbale di a sessione di l'Assemblea di Corsica di u 30 du ghjungju è di u primu di lugliu di u 2022.

Rapport n° 230 : Approbation du procès-verbal de la séance de l'Assemblée de Corse des 30 juin et 1^{er} juillet 2022.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Qui a des remarques sur ce rapport ? Non.

Donc je le soumetts au vote.

Qui s'abstient ? Qui ne participe pas au vote ? Qui est contre ? Qui l'approuve ?

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

Donc le Président de l'exécutif est revenu, je me tourne vers vous, Monsieur le Président, quel rapport souhaitez-vous voir présenter ? Les ressources humaines.

<p>RISORSE UMANE / RESSOURCES HUMAINES</p>

Raportu n° 228 : Rimessa cullettiva di grazia in quantu à e somme indebite tocche à titulu di Nova Bunificazione Indiziaria da l'agenti di a Cullettività di Corsica.

Rapport n° 228 : Remise gracieuse collective relative aux sommes indûment perçues en matière de Nouvelle Bonification Indiciaire (NBI) par les agents de la Collectivité de Corse.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Alors, je vais demander au vice-président de bien vouloir me remplacer un petit moment s'il en est d'accord.

Donc, le rapport 228 concerne une remise gracieuse relative aux sommes indûment perçues en matière de nouvelle bonification indiciaire, la NBI.

M. le Président Gilles SIMEONI

Je précise que sur le fond il y a aucun changement au rapport, il y a simplement un amendement...

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Président, il faut voter l'urgence.

Le Président Gilles SIMEONI

Oui, alors il faut voter l'urgence. L'urgence est expliquée dans le texte qui vous a saisi puisqu'il y a eu un comité technique le 11 juillet, on a décidé de pouvoir appliquer le nouveau règlement le plus vite possible, notamment pour être favorable aux agents qui ne bénéficient pas de la NBI, alors qu'il pourrait la percevoir par application du règlement et, pour qu'il puisse rentrer en vigueur le 30 septembre comme prévu, il faut que ce rapport puisse être examiné aujourd'hui, dans la mesure où nous voulons, bien sûr, régulariser l'ensemble de la situation, d'où l'urgence.

M Hyacinthe VANNI remplace Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS.

M. Hyacinthe VANNI

Très bien. Donc je mets l'urgence au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas ? Qui est pour ?

L'urgence est adoptée.

Monsieur le Président vous avez la parole.

M. le Président Gilles SIMEONI

Il y aura un amendement de l'exécutif à son propre rapport pour deux raisons de précision. J'annonce tout de suite ce que sera le contenu de cet amendement, je pense que vous avez dû le recevoir.

Premièrement, c'est d'un point de vue du titre du rapport, il y a à la fois une précision juridique et une précision factuelle. Le rapport initial, était qualifié de « remise gracieuse collective relative aux sommes indûment perçues en matière de nouvelles bonifications indiciaires par certains agents de la Collectivité de Corse ».

Donc, premièrement, on remplace le terme « de remise gracieuse collective » dans la mesure où, après consultation juridique, il est apparu risqué de procéder à une remise gracieuse collective, c'est logique est celle d'une remise gracieuse collective, mais elle doit se traduire par une demande individuelle formulée par chaque agent. Demande individuelle à laquelle l'autorité territoriale recevra une suite favorable si ce rapport est voté.

Donc le titre sera « autorisation donnée au président du Conseil exécutif de Corse de répondre favorablement aux demandes de remise gracieuse du remboursement du versement indu de la nouvelle bonification indiciaire ». Et donc, vous l'avez remarqué au lieu de « somme indûment perçue », nous mettons dans le titre « versement indu » parce que somme indûment perçue, ça fait peser dans le titre la responsabilité de la perception sur l'agent. Or, le mécanisme n'a pas été celui-là, c'est que l'administration a continué à verser une somme qui, finalement, s'avère ne pas être due.

Donc, il vaut mieux parler d'un versement indu me semble-t-il que d'une perception indu ? Ça, c'est le premier objectif de l'amendement.

Et le deuxième objectif de l'amendement c'est dans un souci de précision, que votre Assemblée de Corse sache de quel montant de somme nous parlons pour avoir à l'esprit tous les éléments du dossier et, je fais le lien avec le choix qui a été le mien de présenter ce rapport d'abord en séance publique et surtout, de le présenter dans l'entière de la problématique que nous avons eu à gérer.

Vous n'êtes saisi aujourd'hui que, et c'est la loi, de l'autorisation que je vous demande de m'accorder de répondre favorablement aux demandes de remises gracieuses qui pourraient être faites individuellement par chaque agent. Mais j'ai considéré que pour comprendre pourquoi nous en étions là, il était indispensable que vous ayez la vision d'ensemble de la problématique de la NBI telle qu'elle a été gérée depuis la fusion, depuis le 1^{er} janvier 2018, par la Collectivité de Corse et notamment par le service des ressources humaines ;

Ceci étant précisé, et je vais essayer d'être le plus synthétique possible et le plus clair possible, je rappelle que lors du CT, du comité technique, du 11 juillet 2022, un rapport relatif au règlement d'attribution de la NBI pour les

personnels de la Collectivité, en adéquation avec le décret du 3 juillet 2006, dit NBI Durafour, a été présenté pour avis du CT.

Alors, qu'est-ce que la NBI pour celles et ceux qui ne le sauraient pas de façon exacte ? La NBI est un élément obligatoire de la rémunération pour les fonctionnaires, qui est accordée de droit en fonction des missions exercées.

Le décret organise la liste des fonctions qui ouvrent droit à NBI et il appartient ensuite à chaque collectivité de déterminer, parmi ses postes de travail, ceux d'entre eux qui correspondent à la liste limitative énumérée par le décret et qui donc ouvrent droit à versement de la NBI.

Je précise, et c'est le cœur du débat, que cette NBI doit être versée dès lors que l'agent est sur un poste qui ouvre droit à NBI, et qu'elle doit être retirée et cesser d'être versée dès lors que l'agent n'est plus sur un poste qui ouvre droit à NBI.

Donc c'est une rémunération par définition temporaire et attachée à un poste.

En 2018, suite à la fusion, la Collectivité de Corse a engagé un travail extrêmement lourd, je ne parle même pas de l'informatisation, afin de répertorier l'ensemble des postes, emplois et métiers des agents puisque la fusion a conduit non seulement à une réorganisation administrative, mais même à une redéfinition des différents postes.

Cette tâche, déjà ardue par principe, a été rendue encore plus difficile par l'absence de système informatisé de gestion des postes, notamment au sein du Conseil Départemental 2B et du Conseil Départemental 2A.

En gros, il n'y avait pas de gestion informatisée de l'identification des postes et du suivi par agent de son évolution de carrière.

Donc, au moment de la fusion en 2018, indépendamment de la redistribution générale induite par la fusion sur la définition des postes, nous n'avions pas les moyens de savoir, nous, la nouvelle collectivité, quel poste dans les anciennes ouvrait droit à NBI. Quels fonctionnaires avaient touché la NBI ? Et l'avait-il touché de façon conforme ou non conforme pendant tout ou partie du temps aux exigences du décret ?

Donc, on était dans une absence totale de visibilité du fait de ces différents éléments.

Donc nous avons travaillé à l'harmonisation de l'ensemble des conditions d'emploi des agents dès le 1^{er} janvier 2018, mais en hiérarchisant les priorités, tant le travail était complexe, et nous avons d'abord travaillé à la mise en place du RIFSEEP, le régime indemnitaire, à la mise en place d'un système d'information des ressources humaines, le SIRH commun, et enfin à l'élaboration du répertoire des métiers qui est le support indispensable à l'élaboration et l'application du règlement de la NBI.

Donc trois priorités, le régime indemnitaire, c'était ce qui était demandé par les syndicats. Deuxièmement, un système informatique qui nous permet d'avoir une vision d'ensemble des personnels et des postes et troisièmement un répertoire des métiers qui permet de définir si tel ou tel poste ouvre droit ou pas à NBI, dès lors que le règlement sera appliqué. Vous voyez déjà la complexité de l'exercice.

Un élément supplémentaire, c'est que, on va le dire de façon neutre, la NBI était attribuée de façon extrêmement hétérogène. En effet, un état des lieux mené a posteriori de la fusion par le pôle ressources humaines, a fait ressortir des disparités parmi les bénéficiaires de la NBI liées à un mode d'organisation et d'attribution différent entre chaque ex collectivité.

Ça veut dire concrètement, si on va prendre les deux qui se ressemblaient, le même poste dans le Conseil départemental 2B, ouvrait droit à NBI, alors que dans le 2A il n'ouvrait pas droit à NBI, et vice-versa.

Plus compliqué encore, y compris dans la même collectivité, des personnes se trouvant sur le même poste, avaient pour les unes la NBI et pour les autres ne l'avaient pas.

Enfin, dernier élément de complexité, le décret général qui règle les principes d'attribution de la NBI, fait état de près de 76 motifs d'attribution qu'il faut ensuite décliner en fonction de chaque poste.

Donc il a fallu, une fois que toute cette entreprise avait été menée, qu'on avait répertorié les postes, harmonisé le système informatique, élaboré le répertoire des métiers, mis en place le RIFSEEP, il a fallu ensuite appliquer le règlement général à chacun des postes, en tenant compte de la jurisprudence applicable, abondante qui dit : sur tel poste, vous pouvez considérer que vous êtes dans un des 76 motifs d'ouverture de la NBI.

Ce travail engagé en premier au 1^{er} janvier 2018, du fait de cette complexité d'ensemble, il a été mené à son terme à compter de janvier 2020. C'est-à-dire qu'à partir de janvier 2020, il a été techniquement possible d'avoir

une vision globale et précise des emplois et métiers et d'identifier les postes occupés par les agents.

Il restait alors à définir les modalités d'application du règlement. Et cela a donné lieu à 18 mois de discussions avec les syndicats, ateliers de travail afin d'aboutir sur le règlement d'attribution, alors, je laisse de côté la NBI ville, c'est les personnels qui travaillent dans les quartiers de la ville, on va travailler dessus. Groupes de travail qui ont débouché sur la proposition qui a été examinée en CT.

Quels étaient les enjeux de ce projet d'harmonisation de la NBI ?

Premièrement, un enjeu d'égalité de traitement, égalité et équité entre des fonctions identiques. Il est évident que dès lors qu'un agent est sur un poste, ça ouvre droit à NBI. Tous les agents qui sont sur ce poste, doivent avoir la NBI, ça n'était pas le cas avant.

Deuxième enjeu, un enjeu de reconnaissance. Le principe même de la NBI, c'est qu'elle est attachée à un poste et donc quand l'agent se positionne sur ce poste, un des éléments de valorisation du poste c'est la NBI parce qu'elle vient compenser une suggestion identifiée comme telle et liée au poste par le décret.

Donc, il est évident que si vous donnez à tout le monde la NBI indépendamment du poste, vous videz de sa substance le principe même de cette prime.

Troisièmement, un enjeu de cohérence. Il s'agissait de proposer un système global qui fasse sens.

Le règlement a donc été établi dans le respect des principes suivants.

Premièrement, le principe d'égalité, les agents occupant effectivement des fonctions comportant la même responsabilité ou la même technicité particulière, bénéficient du même motif.

Deuxième principe, le principe de cessation des fonctions. Le bénéfice de la NBI ne constitue en aucun cas un avantage statutaire, son attribution comporte un caractère temporaire et donc son versement s'interrompt avec la cessation des fonctions qui ouvrent droit.

Troisièmement, le principe de non-cumul, un agent qui exerce deux fonctions éligibles à la NBI, ne peut se voir attribuer une double NBI car cela

est interdit par les textes. Une seule exception, en cas de cumul de fonctions où d'emplois, par exemple, un agent à temps non complet sur deux postes, chacun des 2 postes a la NBI, ils touchent la NBI au prorata de ses heures effectuées sur le poste.

Et enfin le principe de rétroactivité, lorsque l'autorité territoriale constate qu'elle a omis de verser la NBI à un agent sur la période lui ouvrant droit à ce versement, il est possible de lui verser sous forme de rappel sur salaire avec un effet rétroactif sur une période de 4 ans ou plus. Autrement dit, nous avons considéré qu'il fallait que le retard pris ne pénalise pas les agents et que nous procédions, pour ceux qui avaient droit à la NBI mais ne l'ont pas perçue à ce jour, à un versement rétroactif.

Donc, je considère que la mise en place de ce règlement est une sécurisation bien sûr, qui fera que désormais, au sein de notre Collectivité, chaque poste est identifié avant même son occupation effective, comme ouvrant droit ou pas à la NBI sur la fiche de poste, lorsqu'elle est décrite vous savez s'il y a NBI ou pas et vous savez à quel indice elle est versée.

Cette mention portée à la fiche de poste dès la publication, permettra aux agents de se positionner sur la mobilité en toute connaissance de cause.

Les demandes d'attribution seront instruites au regard du répertoire des métiers que nous avons validé.

Les agents affectés sur un poste ouvrant droit à la NBI et qui n'auraient pas bénéficié de son versement, bénéficieront d'une attribution rétroactive à compter de la date d'affectation sur le poste considéré, dans la limite de la prescription quadriennale, et ce règlement est prévu pour entrer en vigueur dès le mois de septembre prochain, y compris dans ces dispositions rétroactives favorables aux agents.

Restait le problème des NBI qui ont été versées à des agents qui étaient sur des postes n'ouvrant pas droit à NBI.

La position de principe que j'ai défendue était de dire que la Collectivité doit bien sûr, à compter d'aujourd'hui, cesser de verser cette indemnité aux agents n'ouvrant pas un poste ouvrant droit à la NBI.

Les organisations syndicales n'étaient pas d'accord avec cette analyse et nous verrons selon quelles modalités elles ont demandé à la contourner. Moi, ce que j'ai répondu est ce que je dis aujourd'hui devant vous, c'est qu'on m'a dit, « vous vous êtes engagé, Monsieur le Président », c'était les propres mots d'une

organisation syndicale, « à ne pas porter atteinte au pouvoir d'achat. Si vous retirez la NBI notamment pour des catégories C, y compris si ces agents l'ont perçue dans des conditions qui n'ouvrent pas droit au versement, vous diminuez leur pouvoir d'achat et donc, vous revenez sur votre engagement ». Ce à quoi j'ai répondu qu'il y a cet engagement global de tout faire pour ne pas remettre en cause des droits acquis et ne pour ne pas dégrader, mais au contraire améliorer en permanence et les conditions de travail, et les conditions de rémunération. Cet engagement a été concrétisé, mais il se combine aussi cet engagement avec un autre tout aussi fort, c'était d'appliquer la règle de droit, et au-delà de l'application de la règle de droit, d'appliquer une logique d'équité.

Or, avant même de parler de la règle de droit et de la rappeler, je l'ai fait, à savoir poste ouvrant droit à NBI, versement ; cessation de fonction, cessation d'occupation du poste, perte de la NBI. La NB n'est jamais un droit acquis. L'équité, le principe de retrait, il est déjà appliqué. Exemple : maître d'apprentissage. Lorsque la Collectivité prend un apprenti, il est désigné un maître d'apprentissage. Conformément au décret, on considère que le fait d'être maître d'apprentissage génère des sujétions particulières. Vous êtes avec l'apprenti, vous le formez, vous le suivez. Dès lors, être maître d'apprentissage ouvre droit à NBI. Lorsque le contrat de l'apprenti finit, l'agent ne touche plus la NBI et il me semble que c'est normal.

Alors une fois que j'ai rappelé les principes, quelle est la situation actuelle ? Au sein de la Collectivité de Corse, 1700 agents perçoivent une NBI pour des motifs allant de 10 à 80 points, soit 416 agents de catégorie A, 262 agents de catégorie B et 929 agents de catégorie C. Le versement de cette NBI représente en année pleine, en 2021, 1,340 M€.

En appliquant le règlement, que va-t-il se passer pour le présent et pour l'avenir ?

Ce sont environ 374 agents qui bénéficieront, soit d'une nouvelle attribution, soit d'une revalorisation de points induite par un changement de motif. Mais ça serait également des agents qui perçoivent la NBI, et c'est la difficulté sociale, qui perçoivent la NBI, qui sont sur des postes et qui y sont quelquefois depuis longtemps, qui n'ouvrent pas droit à NBI et qui quelquefois n'ont jamais ouvert droit à NBI, qui vont se voir supprimer ce versement. Et cela concerne 483 agents de la catégorie C, 107 agents de la catégorie B et 109 agent de la catégorie A.

Le volume financier de ce versement depuis le 1^{er} janvier 2020, ce versement qui n'aurait pas dû intervenir, représente 1,327 250 M€. On n'est pas

dans quelque chose de marginal. On est dans quelque chose d'extrêmement important.

Indépendamment du droit, de l'équité, il y a aussi les considérations budgétaires qui font que, me semble-t-il, on ne peut pas, au mépris du texte, au mépris de l'équité, être en plus, quand bien même la décision serait-elle difficile au plan social, dans une logique inflationniste qui a vocation à s'étendre parce que si vous donnez à ces agents qui n'ont pas droit à la NBI, les autres vont demander la même chose derrière et c'est normal. On est dans une espèce d'escalade qui, à ce moment-là, nous fait perdre totalement le sens, et de l'application du droit, et de l'équité, et du sérieux budgétaire que nous essayons d'avoir.

Sur les catégories C, la NBI représente environ en général 40 à 50 € par mois. Le montant varie selon les catégories et selon les indices qui vont de 10 à 80.

Les syndicats se sont opposés au principe du retrait de la NBI qui avait été versée au mépris des textes lors du CT du 11 juillet 2020. L'argument principal, quel était-il ? Il y avait des élus qui étaient présents, y compris de l'opposition, j'essaie de restituer fidèlement nos débats. L'argument, il était de dire, la diminution de revenus liée à cette décision de retrait est difficilement supportable, environ 40 à 50 €, principalement pour les agents de catégorie C. 40 à 50 € pour les agents de catégorie C.

Une fois qu'elles disaient ça, qu'est-ce qu'elles disaient les organisations syndicales ? Elles disaient, « c'est vrai, on ne peut pas maintenir la NBI parce qu'on serait dans l'illégalité » et je fais remarquer que verser la NBI de façon illégale me ferait encourir, y compris une possible responsabilité pénale. Nous sommes en matière d'agents publics. Vous avez vu, par exemple à Marseille, le DGS a été mis en cause et poursuivi sur des affaires de paiement d'heures supplémentaires en dehors la législation. Donc, inversement indu et non seulement de nature à engager la responsabilité administrative, il est de nature à engager la responsabilité pénale.

Les syndicats n'ont pas disconvencu de ce point. Ils ont proposé de contourner, notamment 2 d'entre eux, la difficulté en disant, « vous auriez dû ou vous pourriez intégrer la NBI au RIFSEEP. En gros, les agents qui ont touché la NBI et qui continuent à la toucher alors qu'ils n'y ont pas droit par application des textes, notamment pour les catégories C, vous intégrez cet élément de rémunération dans leur régime indemnitaire et donc dans le corps de base de la rémunération ».

Ce à quoi j'ai répondu, d'abord par principe, que le maintien de cette rémunération n'était pas envisageable par application du droit, de l'équité et du sérieux budgétaire. Mais au-delà de cet argument, l'intégration dans le RIFSEEP, c'est une double rupture d'équité et d'égalité. Pourquoi ? Parce que vous avez des gens qui touchent la NBI aujourd'hui, et je ne dis pas que ils se sont arrangés de façon scandaleuse pour la toucher, pas du tout, mais ils l'ont touchée pour des raisons qui ne sont juridiquement pas causées. Et certains de leurs collègues qui sont dans la même situation et qui l'ont été, ne la touchent pas.

Si vous intégrez dans l'élément de rémunération les 50 € qui étaient versés à titre provisoire, mais de façon irrégulière, vous le chronicisez dans le revenu, vous chronicisez l'inéquité. Vous aurez 2 agents placés dans la même situation avec, un qui aura dans son élément de salaire, 50 € en plus. Donc, j'ai dit que ça, ce n'était pas possible.

Et puis pour ceux qui font le choix d'aller vers un poste où il y a la NBI, l'élément de motivation est perdu, puisque certains ont la NBI alors qu'ils n'ont pas le poste. Donc, j'ai dit aux syndicats que cette perspective n'était pas envisageable.

Je rappelle également que nous avons une politique sociale d'ensemble qui est reconnue comme extrêmement dynamique et extrêmement forte. L'harmonisation des 3 piliers majeurs de notre organisation interne qui ont été le temps de travail, l'action sociale et le régime indemnitaire qui ont fait l'objet de délibérations cadres qui ont été votées à l'unanimité par votre Assemblée, dans ces 3 domaines, nous sommes allés aussi loin que nous pouvions aller à tel point, par exemple, que, en matière de régime indemnitaire et en matière de justice sociale, d'aide sociale, nous sommes la collectivité qui est considérée comme ayant les garanties les plus fortes.

De la même manière, sur l'organisation du temps de travail, nous avons intégré une organisation du temps de travail, c'était avant le COVID, qui permet de, il y a plusieurs modalités possibles d'organisation du temps de travail qui collent à la réalité des plus de 120 métiers qu'il y a dans notre Collectivité, qu'on retrouve pas ailleurs, qui permet à chacun de concilier au mieux engagement professionnel et vie familiale et personnelle. Premier élément.

Deuxième élément, je ne méconnais pas ce que ça peut représenter pour quelqu'un qui est une catégorie C de perdre 40 € ou 50 €. Je sais que c'est beaucoup et surtout dans le contexte actuel. Mais je voudrais aussi rappeler, notamment pour illustrer notre engagement, que par exemple, nous avons été

une des 2 seules collectivités à alligner la rémunération des ATTE sur leurs collègues de la fonction publique territoriale. Hyacinthe VANNI le sait, c'est plus 150 à 200 € nets par mois en plus.

Je voudrais rappeler également que le salaire brut mensuel moyen d'un agent titulaire relevant de la catégorie C est de 2 708,00 € pour la Collectivité de Corse contre 2 218 € au niveau national. 500 € en faveur de nos agents, et tant mieux. Pour un agent de la catégorie B, 3 568 € contre 2 907 € au niveau national. Enfin, pour un agent de la catégorie A, 4 456 € contre 4 152 au niveau national.

Alors, restait à savoir qu'est-ce qu'on pouvait faire dans le respect des textes, de la logique d'équité, pour avoir un geste qui soit un geste social fort vis-à-vis de ces agents qui ont perçu la NBI, mais qui ne sont pas de mauvaise foi, ils l'ont perçue et c'était comme ça.

Je l'ai dit, nous ne pouvons pas savoir ce qu'était la situation antérieure à janvier 2020. C'était le grand chaos primitif, absence de visibilité d'ensemble, mise en place par chacune des 3 collectivités.

Pour tout ce qui est avant janvier 2020, non remis en cause bien évidemment, des situations existantes, quand bien même pourrait-on remonter jusqu'à 4 ans en arrière. De toute façon, on n'a pas de certitudes. Donc, ce qui s'est passé avant janvier 2020, c'est derrière.

Depuis janvier 2020, on sait avec exactitude, les postes qui ouvrent droit à NBI, et on sait avec exactitude qui a été ou pas et pendant quelle période sur un poste ouvrant droit à NBI.

Donc, à partir de janvier 2020, premièrement, versement rétroactif de la NBI à tous ceux qui y avaient droit mais à qui on ne l'a pas versée parce que le règlement n'était pas encore adopté. Donc versement rétroactif et décision de remise gracieuse, et c'est pour ça que votre Assemblée est saisie, entre janvier 2020 et aujourd'hui, on a construit avec les syndicats le règlement d'attribution de la NBI. Il s'est passé 2 ans où ces agents ont continué à percevoir la NBI même s'ils n'avaient pas à la percevoir, mais nous l'avons versée. Nous considérons donc que cela doit leur rester acquis.

Mais pour que cela puisse leur rester acquis, il faut une délibération de l'Assemblée de Corse qui m'autorise à procéder aux remises gracieuses de l'action en répétition de l'indu que nous sommes, et j'y insiste, tenus d'engager.

Les syndicats ont fait valoir qu'il y avait un droit acquis à conserver les sommes versées. Nous avons sollicité 2 analyses juridiques de 2 conseils différents qui, l'un et l'autre, nous ont dit, « vous n'avez pas seulement la possibilité de demander la répétition de l'indu, vous avez l'obligation de demander la répétition de l'indu » et parce que j'ai cette obligation de demander la répétition de l'indu, je sollicite l'autorisation de votre Assemblée de ne pas y procéder.

Le dernier mot pour dire que cette décision, elle a un coût, mais que nous assumons, la somme estimative du montant de la NBI versée pendant ces 2 ans, ça représente environ 965 000 € qui resteront acquis à ces agents qui l'ont perçue.

Ce faisant, il me semble qu'on est dans une logique de légalité, d'équité, de justice sociale.

J'ai terminé en disant aux syndicats, « moi, j'entends ce que vous me dites, vous pouvez considérer que dans le contexte actuel, même si un agent de catégorie C touche 500 € en plus en moyenne qu'un agent de catégorie C le continent, vous pouvez considérer qu'il y a des efforts supplémentaires à faire. Je suis prêt à l'entendre. Mais à ce moment-là, on ouvre une discussion et on réfléchit de façon globale, on réfléchit pour tout le monde. Mais on réfléchit en intégrant, y compris les effets de bord, c'est à dire, on ne peut pas augmenter seulement les uns et pas les autres, on réfléchit par rapport au glissement vieillesse technicité. On réfléchit aussi par rapport à ce qui nous attend ».

Je prends un exemple, mais personne n'en est comptable : l'alignement indiciaire de la rémunération sur l'inflation, l'État l'a décidé pour la fonction publique d'État. Nous devons l'appliquer pour la fonction publique territoriale. Mais la grosse différence, c'est que l'État peut générer du déficit tandis que nous, nous devons voter les budgets en équilibre.

Vous avez vu qu'il y a eu un amendement proposé par Charles de Courson qui a demandé que la totalité de la somme versée par les collectivités locales au titre de cet alignement sur l'inflation soit compensée. Il a été écarté par le Gouvernement.

Au moment où je parle, le droit qui s'applique, c'est que nous devons payer, nous, par rapport à l'inflation, rétroactivement depuis le 1^{er} juillet, l'alignement de l'indice sur l'inflation. Ça va nous coûter 2,850 M€ pour les 6 mois. En année pleine, 5,7 M€. C'est à dire qu'avec la seule application de cette mesure, nous explosons les ratios de notre trajectoire budgétaire.

Voilà encore un élément supplémentaire qui démontre qu'on est dans un cadre où on ne peut pas résoudre l'équation. Et ça, on doit le poser tranquillement.

Je termine parce que c'est la préoccupation de l'heure, la question de l'alignement, ça ne concerne pas ou de façon indirecte. Moi, il me semble que ce point d'équilibre qu'on a proposé, avec l'application du texte et le refus d'aller rétroactivement, chercher les sommes qui avaient été versées, y compris si elles n'étaient pas causées par application du texte, c'est ce que l'on avait à faire pour être dans la logique qui nous a animés collectivement depuis la création de la Collectivité unique, c'est à dire application du droit, logique d'équité et enfin, volonté de justice sociale.

M. Hyacinthe VANNI

Merci, Monsieur le Président.

Il y a un rapport de la commission des finances.

M. Joseph SAVELLI

Il y a un avis, Monsieur le Président.

Avis donc favorable sur ce rapport avec la non-participation des groupes « Un soffiu novu », « Core in fronte ».

Merci.

M. Hyacinthe VANNI

Merci, Monsieur SAVELLI.

Est-ce qu'il y a des demandes de prise de parole ? Oui, je vous en prie, vous avez la parole.

M. Antoine POLI

Merci, Monsieur le Président.

Donc, sur le recours gracieux, bien sûr que nous sommes d'accord, mais on ne comprend pas à un moment donné, si les agents des 3 collectivités bénéficiaient de cette prime, c'est qu'il y a eu des erreurs, aussi bien des ex départements et de notre collectivité. On ne peut pas aujourd'hui, se réjouir qu'un agent perde ne serait-ce que 40 € par mois. Il aurait fallu trouver des

solutions, vous l'avez dit Monsieur le Président, c'est un coût à peu près d'un million d'euros, cette prime sur notre budget.

C'est quand même des sommes importantes pour notre Collectivité, mais c'est des sommes importantes pour l'ensemble des ménages et les l'ensemble des agents qui travaillent pour notre Collectivité.

Donc, il aurait fallu vraiment trouver un moyen de convertir cette prime, sûrement sur le RIFSEEP ou une autre prime, mais qu'il n'y ait pas une perte de pouvoir d'achat.

Aujourd'hui, on ne peut pas se réjouir qu'il y ait une augmentation de 3,5 je crois, de la valeur, du point indiciaire des agents, même si c'est un coût pour notre collectivité. Le coût de la vie, on le voit, est de plus en de plus élevé pour l'ensemble de nos foyers, surtout pour les catégories C, ce sont les agents qui ont les plus bas salaires dans nos collectivités. Ce sont des agents qui travaillent. On donne un très mauvais signal à nos agents, je pense, et à l'ensemble de la Corse. Nous ne pouvons pas être d'accord sur ce que vous nous proposez, que ces agents n'aient pas un maintien de salaire.

A un moment donné, c'est ceux qui étaient aux commandes qui ont fait ces erreurs, ils doivent l'assumer et ce n'est pas aux agents et à leurs familles d'assumer les erreurs qui ont été faites par le passé par les politiques.

M. Hyacinthe VANNI

Merci. Est-ce qu'il y a d'autres demandes d'intervention ? M. BENEDETTI.

M. Paul-Félix BENEDETTI

Monsieur le Président, je comprends la difficulté de l'art d'explication de cette chose et la longueur de votre intervention, vu de la difficulté.

Effectivement, annoncer qu'en pleine période de crise et d'augmentation du coût de la vie, on va retirer une somme annuelle de 600 000 € à 700 agents, ça fait mal à la tête à tout le monde et c'est politiquement très difficile à mener.

Après, il y a l'origine et les causes.

Moi, j'ai du mal à comprendre au vu de la classification des NBI, poste par poste, comment on peut avoir un déclassement de droit sur 700 postes

d'organigramme ? Ça voulait dire que dans les 3 collectivités antérieurement, je prends l'hypothèse qu'au départ des 3 collectivités, les 1 700 agents qui étaient dans un classement NBI étaient à la bonne case, c'est à dire qu'il n'y avait pas de réinterprétation locale de la loi et de droit naturel inapproprié.

Ensuite, il y a ce que vous avez appelé la bourse à l'emploi, nouveaux postes et dans ce cadre-là, sans organigramme, il y a déclassement. Qu'il y en ait une centaine, mais là, on est pratiquement à moitié moitié, plus de 700 sur 1 600. C'est surprenant. Donc, est-ce qu'il y a la bonne lecture de tous les textes ? Est-ce qu'il n'y a pas une lecture très, très restrictive de l'interprétation qui pénalise, qui était faite antérieurement à l'avantage de l'argent et qui aujourd'hui est faite avec un prisme, je dirais brisant, en faveur des finances de la Collectivité territoriale ? Est-ce que ce n'est pas ça qui est aussi généré une augmentation des cas qui sont problématiques ?

Et derrière, je pense que c'est une affaire qui a trop traîné parce que De rester tant de temps avec autant de personnels dans le maintien de ce qu'on appelle l'avantage acquis. L'avantage acquis, ça a été jugé maintes fois, que ce soit au tribunal de prud'homme ou au tribunal administratif. Maintien du niveau de vie, maintien du salaire. Il peut y avoir des recours substantiels sur cette notion-là où il y a un arrêté en cours de cassation qui est réutilisé à chaque fois sur des histoires d'indemnités vestimentaires pour des personnes qui avaient des fonctions avec des droits à indemnité, qui ont changé la fonction mais qui ont gardé l'indemnité parce qu'elle faisait partie intégralement d'un niveau de vie et de rémunération.

Donc là, vous proposez de maintenir les 2 années et donc de faire un geste de 1,2 M€. C'est une bonne chose. Mais légalement, vous êtes dans l'obligation de prendre 700 arrêtés de suppression de NBI. Donc d'abord, il faudrait commencer par cela, que les agents puissent opposer un droit de contestation. Les 700 ont été faits ? Ce n'est pas écrit.

M. le Président Gilles SIMEONI

Si vous étiez resté jusqu'au bout du CT, vous l'auriez entendu !

M. Paul-Félix BENEDETTI

OK !

Ensuite, d'essayer au moins de finir en année pleine. On ne va pas se taper un conflit social en septembre. Je pense qu'il y a une notion au moins de finir l'année, de laisser passer les fêtes et dopu, s'acconcia a somma.

Mais je comprends que c'est difficile. Je sais que le droit dit que si une fonction ne donne plus droit à l'indemnité, l'indemnité, elle est rattachée à la fonction, elle n'est pas rattachée à un emploi individuel. Mais autant de temps passé sans actions et en laissant croire que c'était une mesure perpétuelle, ça sous-entend des gênes et surtout dans la situation actuelle. Quand on voit une augmentation annoncée à 10 % sur le coût à la consommation pour la fin du mois de septembre, vous allez comprendre le poids d'une revendication syndicale qui pourrait être légitimement opposable. Donc au moins ne pas trancher à la date de la libération, au moins de finir l'année en cours.

M. Hyacinthe VANNI

Merci. Est-ce qu'il y a d'autres demandes d'intervention ? Oui, Chantal.

Mme Chantal PEDINIELLI

Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Président, mes chers collègues,

Moi, je suis restée jusqu'à la fin du CT, c'est à dire 21h et j'ai entendu ce qu'on dit les syndicats. J'entends aujourd'hui ce que vous dites, Président. En effet, vous avez bien rapporté tous vos propos et ainsi que ceux du syndicat.

Je rejoins ce qu'a dit Toni, ce qu'a dit Paul-Félix, il y a quand même une gronde sociale, il y a quand même un problème avec cette NBI. Déjà, dans l'intitulé, il y a des mots qui me gênent, alors « remise gracieuse, qu'elle soit collective ou individuelle relative aux sommes indûment perçues en matière de nouvelles bonifications indiciaires », donc la NBI. Vous avez changé et alors, ce n'est plus si j'ai bien compris, « des sommes indûment perçues » mais « versées indûment ».

Déjà, la remise gracieuse, j'ai envie de vous dire, heureusement, je vois mal les agents de la Collectivité rembourser les 2 ans de NBI. Peut-être que ça peut se faire, moi ça me ça me gêne. Quant au « versée indûment », à un moment donné aussi, ces agents, ils n'ont pas tapé du poing sur la table dans les autres collectivités pour dire, « moi je veux la NBI », il y a eu un arrêté attributaire, c'était lié à une fonction.

Si au jour d'aujourd'hui, on retire cette NBI pour des raisons d'équité, on est d'accord, l'équité et l'égalité pour tous les agents en effet, mais les syndicats vous l'ont dit, nous l'avons dit tout au long de ce CT, ça touche des

catégories C, ça touche des agents d'accueil, des secrétaires, des agents administratifs. C'est une prime qui est de 48 € brut, c'est à dire c'est du 30, € net. Alors sur des bas salaires, des catégories C, c'est important d'autant plus avec ce que l'on voit en ce moment et ce que l'on vit au quotidien. C'est compliqué pour tout le monde.

Donc, moi je pense qu'il faut trouver une solution. L'intégrer au RIFSEEP, vous nous avez encore expliqué aujourd'hui que ce n'était pas possible. Il faut discuter encore, il faut trouver une solution. Il faut une équité, je vous rejoins, je suis d'accord avec vous, mais moi le fait d'enlever cette NBI ça me choque. La phrase « indûment perçue » « indûment versé », je propose un amendement justement à ce sujet. Je voudrais que l'on supprime le mot « indûment perçues ».

Je veux bien qu'il y ait « une remise gracieuse collective ou individuelle » puisqu'apparemment vous voulez que les agents fassent une demande, c'est une question juridique. Moi, je vois mal aussi les agents faire un courrier demandant, « s'il vous plaît, Monsieur le Président, veuillez faire en sorte qu'il y ait une remise gracieuse concernant cette NBI » alors qu'à un moment donné, ils ont eu l'arrêté d'attribution et ils y avaient droit. Bon, ça, moi ça me gêne.

Donc, je voudrais finir mes propos, dire qu'il faut trouver une solution déjà tous ensemble, cohérente, bien entendu liée à la loi et au décret à ce qui doit se faire.

Dans le cadre de mon amendement, je voudrais que l'on enlève le mot « indûment perçue », donc « une remise gracieuse relative aux sommes versées en matière de NBI ».

Voilà, Président. Je vous remercie.

M. Hyacinthe VANNI

Merci. Est-ce qu'il y a d'autres demandes d'intervention ? Oui, Monsieur ANGELINI.

M. Jean-Christophe ANGELINI

Merci.

Toni, pour notre groupe, Paul-Félix et Chantal pour d'autres, ont dit des choses convergentes.

On va être très clair. C'est une décision qui est audible, qui est compréhensible, mais qui intervient au plus mauvais moment et qu'on ne peut pas soutenir dans cette forme.

On a lu le rapport. On a, vous l'imaginez bien, consulté les organisations syndicales d'un certain nombre d'agents à titre individuel, écouté votre développement et puis recueilli les points de vue ce soir. Je le redis, je n'aimerais pas être à votre place, en l'occurrence parce que je mesure la difficulté de l'exercice.

Mais on pense tout simplement, pour ne pas être trop long puisque Toni, pour notre groupe, a dit l'essentiel, qu'à ce stade, même si on peut mesurer les choses, il faut qu'on se donne collectivement un petit temps supplémentaire.

Nous, on ne votera pas contre, mais ce qu'on vous dit, c'est qu'il serait opportun de retirer ce rapport, en tous les cas dans les mentions relatives à la NBI et de faire droit aux amendements qui peuvent être proposés, y compris oralement.

Il y a 2 choses auxquelles je n'adhère pas. Je ne crois pas un seul instant qu'une catégorie C dans cette collectivité, elle ait 700 € de plus en moyenne qu'une catégorie C ailleurs. Non, ce n'est pas possible pour l'ensemble des catégories C et vous le savez. Après, je comprends vous raisonnez en masse et en lissant.

Mais à titre individuel, pour ces gens qui ont un contexte d'inflation, sans faire de démagogie et dans un moment compliqué, se voient amputés de manière massive de 30, 40 50 € par mois maintenant, c'est problématique et vous le savez. Je sais que vous y êtes sensible, il n'y a pas de sujet là-dessus. Mais, je vous le redis, on ne peut pas le faire à mon avis, à notre avis.

La deuxième idée, c'est que la NBI, même si elle est attachée à la fonction, même si elle n'est pas un acquis intangible et presque de droit divin, je le vois aujourd'hui au plan local et on le mesure toutes et tous dans nos fonctions respectives, elle est quand même attachée à une forme de durée et à une globalité.

Dans la durée, ça a été dit, ça a trop traîné. Après, je peux comprendre, il n'y a pas de problème, mais c'est des années qui se sont écoulées jusqu'au moment où vous nous proposez cette décision.

Quant à la globalité, on pourrait soutenir pareille décision si toutes les NBI, et ça ne peut pas être le cas par nature, étaient mises à plat au moment où

on parle. Or, vous savez qu'au terme de ce rapport, il y a des gens qui conserveront une NBI qui ne devraient peut-être pas avoir, oui, nécessairement et puis des gens qui la perdront alors qu'ils devraient peut-être la conserver.

Donc nous, on dit qu'il vaut mieux mettre le pied sur le ballon pour le dire un peu trivialement, se donner un petit temps supplémentaire, il n'y a pas de problème et comme l'a dit Paul-Félix, se donner au moins jusqu'à la fin de l'année. On rouvre le dialogue avec les syndicats, on voit comment les choses se déroulent, on laisse respirer le dossier. De toute façon, l'impact financier, vous l'avez évalué, il est connu. On ne peut pas aller vers un glissement supplémentaire dans le contexte. Ensuite, d'ici quelques semaines à peine, on réévalue et en année pleine à 2023, on prend de nouvelles dispositions.

Mais au détour d'une période comme celle-là, dans le moment qu'on traverse, c'est une décision qui nous paraît problématique.

M. Hyacinthe VANNI

Est-ce qu'il y a d'autres demandes d'intervention ? S'il n'y en a pas, je vais juste dire un mot puisque j'étais...

M. Paul-Félix BENEDETTI

Sur les réseaux d'éducation prioritaire et dans les quartiers prioritaires dans les villes, le cas s'est déjà produit. Quand on change de quartier, les NBI ont été désaffectées pour des emplois strictement équivalents. L'État a pris des décrets pour avoir une mesure d'accompagnement sur 5 ans et 3 années de maintien plein. Et ensuite, 2/3 du paiement, la 4^{ème} année, 1/3 de paiement la 5^{ème} année.

Ce modèle peut servir d'exemple. C'est un modèle étatique qui a été légiféré. On n'a pas encore la possibilité de le faire. Ça montre d'ailleurs que si on avait cette dimension-là, on pourrait régler nos problèmes nous-mêmes, mais de s'en inspirer par analogie, même si en théorie le droit n'y est pas et de converger vers ça par un autre moyen, en sachant que c'est ce qui a été fait ailleurs dans des cas similaires, c'est-à-dire perte factuelle du droit à la NBI mais accompagnement dégressif de la mesure 3 années pleines, 2/3 4^{ème} année, 1/3 5^{ème}. Votre DRH connaît les décrets.

M. Hyacinthe VANNI

Très bien. Est-ce qu'il y a d'autres demandes d'intervention ? Oui, Jean Martin.

M. Jean-Martin MONDOLONI

Attention, ce parallélisme des formes hâtif, cher Paul-Félix, parce que le Président s'appuie sur des décrets. En l'occurrence, ces décrets qui fixent la NBI, le fixent pour l'État. Cette dimension dégressive, elle est fixée elle-même par décret. Quand vous changez d'établissement, dans le corps d'État, vous savez, d'ailleurs il n'y a pas de disparité, un fonctionnaire de l'État, qu'il exerce à Roubaix, à Bonifacio, en REP ou pas, tout ça est fixé par décret, y compris quand il y a changement de statut ou d'établissement. Donc, ce parallélisme des formes, en l'occurrence immédiatement, ne pourrait pas s'appliquer. Il faudrait qu'on ait un peu d'autonomie.

M. Paul-Félix BENEDETTI

Je finis parce que je ne te dis pas de faire un décret. Mais ensuite si on acte ce principe, c'est à dire de se caler sur ce qu'a fait l'État dans des cas similaires où un nombre important d'agents se voient en abandon de NBI par déclassement de quartier où il y avait des droits par rapport à des zones prioritaires, c'est que par le biais des primes indiciaires, qu'on le fasse temporairement et là on a la liberté d'action et on n'a pas besoin d'une loi. Moi, c'est la porte de sortie que je propose.

M. Hyacinthe VANNI

Très bien.

Je pense que la discussion, je parle sous le contrôle de Chantal, avait quand même balayé toutes ces discussions, mais ...

Mme Cathy COGNETTI-TURCHINI

Il y a peut-être un autre problème, c'est qu'à partir du moment où ils ont eu la NBI pendant tant d'années parce que ça ne fait pas qu'un an qu'ils ont la NBI, est-ce qu'on a le droit de retirer une prime de ce type si on l'a attribuée pendant tant de temps ? Est-ce qu'on ne peut pas avoir un recours en ce sens aussi après derrière ?

M. Hyacinthe VANNI

S'il n'y a plus de demandes d'intervention, tout le monde s'est exprimé, je vais dire un mot juste pour revenir sur le CT.

Je pense qu'au CT toutes ces questions ont été abordées. Il n'y a personne qui aujourd'hui se réjouit de sortir quoi que ce soit, à qui que ce soit.

Par contre, je pense aussi, je l'ai dit en CT, à ceux qui ne l'ont pas eux, ceux qui étaient dans les mêmes bureaux et qui avaient le collègue qui l'avait et qui, lui ou elle, bah il ne l'avait pas, pour des raisons quelquefois diverses et variées.

Moi, je pense surtout à ces gens-là. Et je pense même aux autres, à qui on va retirer du pouvoir d'achat.

Je pense que le Président l'a dit, il ne s'agit pas de dire ce qu'ils ont eu, doivent la garder, ceux qui ne l'ont pas eue, eh bien ils se contentent de ne l'avoir pas eue et ils se taisent. Ce n'est pas comme ça que je conçois l'équité et un certain nombre de choses qu'on a toujours défendues.

Je pense qu'il y a un certain nombre de choses qui se sont passées. Aujourd'hui, les compteurs sont remis à 0 et on repart sur des dispositions pour tout le monde. Pour tout le monde. Il ne s'agit pas de laisser à ceux qui ont eu des avantages quelquefois discutables et ceux qui ne les ont jamais eus, ils ne les auront jamais donc. Ceux-là, ce sont les oubliés de tout, c'est à dire que pour eux, non seulement pendant des années ils n'ont pas profité d'un certain nombre de choses, mais en plus ça va continuer et ça sera comme ça tout le temps.

Donc, je pense qu'il faut avoir une vraie discussion et des décisions pour tout le monde. Si demain on décide de faire un geste pour des catégories C à qui on ne sortirait pas du pouvoir d'achat, on le fait pour ceux qui ne l'ont pas eu et on met tout à plat et on discute, sinon, ce sont des choses qui ne sont pas équitables.

Donc, c'est ce que c'est ce qu'on a dit en CT, on a dit que pour le moment, on remet les compteurs à 0 et puis après, on discute pour tout le monde parce qu'il ne s'agit pas d'avoir un collègue dans un bureau qui a 40€ de plus que l'autre qui ne l'a jamais eu et qui ne les aura jamais. Ça, ce n'est pas équitable et ça, tout le monde peut le comprendre.

Là, on parle de 40€, ailleurs on parle de grosse somme. Mais ça, les discussions viendront en temps et en heure.

Donc, je pense qu'à un moment donné, il y a un certain nombre de règles qui s'appliquent. Et après, le Président l'a dit, on discute pour un pouvoir d'achat, mà pè tuttu u mondu perchè tuttu u mondu soffre. Ùn c'hè micca chè

quelli ch'è avemu da caccià a NBI ch'è soffranu, ci sò ancu l'altri ch'un l'anu mai avuta.

Donc, je pense que le bon niveau, c'est celui-là. On en avait discuté, je pense qu'on était tombés d'accord sur cette proposition.

M. le Président, vous avez la parole.

M. le Président Gilles SIMEONI

De toute façon, il n'y a pas de bonne solution.

L'opposition s'est exprimée, c'est, j'allais dire, normal aussi dans cette enceinte et je le savais en inscrivant ce rapport en séance plénière et c'est un choix parce que ça fait partie des choses qu'on doit discuter, même si in fine, il y a une décision de l'autorité territoriale. Mais je savais qu'on allait avoir ce débat et je savais que forcément, c'est-à-dire, et l'opposition, et dans l'esprit de la majorité si elle ne le dit pas, on ne peut pas sans commentaires, laisser passer une décision comme celle-là.

Mais j'ai envie de reprendre la démonstration et je vais reprendre, à la fois à Toni, à Jean-Christophe, à Paul-Félix et à Chantal.

D'abord cette situation, on l'avait dit, la Collectivité de Corse, à partir du moment où on est dans la Collectivité de Corse, on remet les compteurs à 0 et on applique un certain nombre de principes, notamment la règle, l'équité, situation identique, traitement identique etc.

Qu'est-ce qui s'est passé avant ? Vous le savez, je ne vais pas refaire l'histoire. D'abord, il y avait une absence de suivi des carrières, il n'y avait pas d'identification des postes et il n'y avait pas de suivi des carrières. On ne pouvait pas savoir qui avait la NBI et qui ne l'avait pas et on ne pouvait pas savoir non plus depuis quand et pourquoi. Ça, c'est la situation qu'on a trouvée. Vous êtes d'accord avec moi qu'on ne pouvait pas rester dans cette situation ?

Donc, pour ne pas rester dans cette situation, il fallait construire un nouveau système qui soit équitable. Pour construire le nouveau système qui soit équitable, qui nous permette d'avoir une vision claire, il a fallu 2 ans parce qu'il a fallu informatiser, avoir un système informatique unique, premièrement. Il a fallu construire un répertoire des métiers. Paul-Félix, ta démonstration n'est pas exacte parce que les agents, quand il y a eu la fusion, il y a une mobilité générale. Les gens, ils ont tous quitté leur poste, ils sont allés sur des nouveaux postes, etc. Donc, il n'y a pas eu cette erreur du départ, il y avait une situation

qui était totalement atypique dans l'attribution des NBI, mais illisible. Donc, on a construit le nouveau système.

A partir de janvier 2020, on était en état d'appliquer, sauf qu'on n'avait pas le règlement. On a pris 18 mois dans la pipe parce qu'on a discuté avec les organisations syndicales sur : comment on applique les 74 ou 76 fonctions qui sont énumérées dans les décrets, à quoi ça correspond par rapport à nos postes qui souvent sont des postes atypiques dans la mesure où on est une Collectivité unique qui n'a pas l'équivalent en France. Il y a certains postes qu'on retrouve partout, mais il y en a d'autres...

Alors, pour répondre à votre question, et vous avez repris à l'instant, y compris dans le diagnostic et dans la proposition, vos habits de syndicaliste, la critique principale des syndicats, même si elle est de bonne guerre, ils disent, « vous êtes trop restrictif dans l'application du règlement ». Moi, très sincèrement je me suis penché sur ce dossier, je trouve qu'on a été aussi loin que possible, aussi loin que possible. Après, les syndicats, ils disent bien sûr...

Je vous prends un exemple : le texte prévoit, je n'ai plus le texte de mémoire, mais en gros c'est « agent exerçant une fonction d'accueil du public et d'orientation ». Les syndicats considéraient qu'un instructeur, à partir du moment où il a un demandeur au téléphone, il est au contact du public. Mais ce n'est pas le texte parce qu'il n'oriente pas par définition, au moment où il instruit, s'il a instruit, c'est qu'il y a une orientation. C'est un exemple.

Il y avait des exemples, par exemple, les médecins, on ne peut pas considérer qu'ils sont en contact du public. Ce n'est pas un rôle d'orientation. Leur rôle, c'est de soigner, c'est donc d'être au contact des gens. Donc, ce n'est pas la NBI.

Donc, on a eu ces discussions-là. Mais l'arbitrage qu'on a fait est un arbitrage globalement socialement favorable. On n'est pas dans une logique, et d'ailleurs, les arguments et les critiques des syndicats n'ont pas été fondamentalement là-dessus.

La critique des syndicats est : « vous retirez la NBI ». Alors, pour répondre à Toni, c'est vrai, bien sûr, cette décision, il n'y a pas de bon moment pour prendre une décision, mais il y a des moments plus mauvais que d'autres et celui qu'on vit actuellement, c'est un moment mauvais. Il y a l'inflation, il y a un problème de pouvoir d'achat, on se bat pour augmenter le pouvoir d'achat et je prends une décision de retirer 40€ à des gens qui sont des catégories C. Sauf que pour répondre à Jean-Christophe, mettre le pied sur le ballon et gagner 1 mois, 2

mois, 3 mois, 4 mois, pourquoi ? Pour continuer à aggraver la situation. Cette situation, il faut qu'elle s'arrête parce qu'elle est génératrice d'iniquité.

Il y a A et B, qui occupe le même poste et il y en a un qui a touché la NBI pendant des années et l'autre qui ne la touche pas. Je ne peux pas dire à celui qui la touche dont on sait aujourd'hui qu'il l'a touchée alors qu'il ne devait pas la toucher, lui dire « je continue pour vous 4 ou 5 mois » et à celui qui ne la touche pas, lui dire « mais attendez 4 ou 5 mois parce qu'il lui faut une sortie en sifflet avant que je supprime en décembre ». Ce n'est pas possible, c'est inéquitable pour celui qui ne la perçoit pas il n'y a pas de cohérence à ça.

La seule chose qu'on peut faire aujourd'hui, ça a été dit, à partir du moment où aujourd'hui on a la possibilité d'appliquer, on arrête de créer de l'iniquité et on revient à une situation équitable.

Après, il y a l'examen au cas par cas. Le recours gracieux, on a dit qu'on mettrait en place une commission qui va regarder les cas individuellement. Est-ce qu'il y a une mauvaise application de l'analyse ? Est-ce que vous avez un droit au maintien de votre NBI que vous pouvez faire valoir avant d'aller sur quelque recours que ce soit ? Ça, on va le faire.

Après, quand on aura eu une analyse fine de tout, si à un moment donné, on se rend compte qu'il y a 100 personnes qui sont des catégories C, qui ont eu la NBI à qui on ne permet pas de l'avoir et puis qu'il y en a d'autres qui sont qui sont dans la même situation et qui n'ont pas la NBI, peut être qu'on prendra une mesure d'ordre général.

Mais la sortie en sifflet, si on fait une sortie en sifflet Paul-Félix, il faut qu'on la fasse aussi pour les gens qui auraient dû toucher la NBI comme les autres, ou en tout cas, qui auraient dû voir leur régime aligné sur ce qu'il a touché de façon non causée et qui doivent avoir la même sortie en sifflet, au moins pour l'avenir.

Et donc ça, c'est une mesure générale. Mais il faut qu'on réfléchisse, qu'on voit quel périmètre elle a, et comment elle va impacter notre budget général, et comment on la justifie et comment on la relie à notre politique d'ensemble.

Franchement, pour l'avoir tourné dans tous les sens le problème, je comprends ce que vous dites, mais je vous dis que la seule solution équitable, ça me déplaît d'avoir à la prendre et a fortiori aujourd'hui, c'est celle qui est proposée dans ce rapport.

Pour répondre à Chantal sur l'amendement, alors « indûment versée », on peut changer. Moi je suis d'accord, mais on ne peut pas supprimer « indûment » parce que c'est le fait que ça a été indûment versé qui nous conduit à abandonner le recours gracieux. « Versée dans des conditions non réglementaires », on peut mettre...Mais, c'est l'action, c'est la répétition de l'indu. Quand on met « indûment perçue », ça donnait l'impression que c'était eux qui l'avaient touchée. « Indûment versée », c'est notre responsabilité. Il me semble que c'est un bon point d'équilibre.

C'est pour ça que je pense qu'on ne peut pas retirer ce rapport. Je pense qu'il faut le faire passer. Bien sûr, on différera le 30 septembre, on différera pour que le versement de la majoration indiciaire liée à l'inflation, il n'y aura pas de perte sèche sur la fiche de paye, c'est à dire qu'au lieu de progresser de 80€ par exemple, ils ne progresseront que de 40, c'est à dire les 80 de l'augmentation indiciaire moins les 40 du retrait de la NBI. Mais au moins, ça ne fait pas de perte sèche. Derrière, on discutera de façon générale sur la situation et notamment la situation des catégories C.

Voilà. C'est ce que je vous propose.

M. Hyacinthe VANNI

Très bien.

Il y a un amendement de l'exécutif. Monsieur le Président, si vous voulez bien le présenter ?

M. le Président Gilles SIMEONI

L'amendement de l'exécutif, c'est celui que je vous ai lu.

Amendement rédactionnel visant à expliciter le titre et le contenu du rapport. Tenu pour lu ou pas, ou je dois le relire ? Tenu pour lu.

M. Hyacinthe VANNI

Très bien.

Il y a un amendement de Chantal PEDINIELLI.

Mme Chantal PEDINIELLI

Je voulais que ce soit supprimé le mot « indûment ». Le Président me dit qu'il ne va pas être supprimé, mais je maintiens mon amendement.

M. Hyacinthe VANNI

Très bien.

Le Président Gilles SIMEONI

Avis défavorable pour les raisons que j'ai expliquées puisque c'est le renoncement à la répétition de l'indu qui est l'objet du rapport.

Donc il faut que « indûment » apparaisse.

M. Hyacinthe VANNI

Très bien.

Je vais aux voix le 1^{er} amendement de l'exécutif. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne le participe pas ? Qui est pour ?

L'amendement adopté.

Non-participation des groupes : « Avanzemu » ; « Un soffiu novu » ; « Core in Fronte »

Pour : « Fà populu in seme ».

Je vais mettre aux voix l'amendement de Chantal PEDINIELLI.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne le participe pas ?

Qui est pour ?

L'amendement est rejeté.

Contre : « Fà Populu In seme »

Non-Participation du groupe « Core in fronte »

Pour : « Un Soffiu Novu » ; « Avanzemu »

Je vais mettre aux voix le rapport amendé. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne le participe pas ? Qui est pour ?

Le rapport est ADOPTE

Pour : « Fà populu in seme »
 Non-participation des groupes : « Avanzemu » ; « Un soffiu novu » ;
 « Core in Fronte ».

Je laisse la place à la Présidente, mais je pense qu'on est fatigués maintenant.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS préside la séance.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci, Monsieur le Vice-président de m'avoir remplacée.

Donc il est 20h. Je vous suggère, si nous allons encore continuer un petit peu, je crois qu'il y a au moins un rapport RH, si vous souhaitez le passer.

Donc, je vous propose de voter la dérogation au régime ordinaire des temps de travail du secrétariat général que vous connaissez désormais.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas ? Qui est pour ?

Très bien merci. J'en profite pour remercier le personnel.

On va passer au rapport suivant n° 209. Je passe tout de suite la parole au Président de l'exécutif, s'il en est d'accord.

Raportu n° 209 : Mudifica di u tavulellu di l'effettivi di a Cullettività di Corsica

Rapport n° 209 : Modification du tableau des effectifs de la Collectivité de Corse

M. le Président Gilles SIMEONI

Donc, sur ce rapport, je ne reviens pas sur la méthode, la nouvelle méthode. On a eu de de longues décisions là-dessus.

Sur ces créations et sur les opérations de recrutement, il y a donc un poste pour la mise en œuvre de la délibération relative aux Corsicana Business Act, un chargé de mission qui aura pour objet de mettre en œuvre le nouveau dispositif relatif à cette délibération.

Il y a ensuite un poste d'ailleurs obligatoire, me semble-t-il, au titre de la loi, d'expert en risques psychosociaux qui a été infructueux en interne depuis

plusieurs années, qui est donc imposé par les textes et qui propose d'avoir recours à un profil de spécialiste formé en médiation en milieu professionnel avec des connaissances poussées dans la prévention et le traitement des risques psychosociaux.

Au sein de la DGA des services, il est proposé de créer un poste de directeur, directrice de projet mission autonomie. On en a parlé un peu ce matin. L'aspect de la mobilisation de nos ressources est un aspect important. Il s'agit là d'ouvrir un poste qui permettra de centraliser, de coordonner et d'organiser l'ensemble des travaux, notamment produits au sein de notre Collectivité et des agences et offices dans le cadre des discussions en cours. C'est un poste qui a été pourvu en interne. Il est prévu de renforcer ce pôle à travers le poste et l'ouverture toujours en interne, de 2 postes de collaborateurs du directeur de projet autonomie et 1 poste d'assistant administratif. Nous verrons ensuite toujours in interne, à travers une revue d'effectifs dans les DGA, si des fonctionnaires peuvent être détachés auprès de cette mission pour veiller à organiser.

Donc, c'est prévu d'essayer de le faire, tout cela à effectif constant.

Je précise que j'ai demandé au DGS et au secrétaire général du Conseil exécutif de s'impliquer directement dans l'animation de ces travaux. Je compte notamment et je le dis publiquement, sur l'implication de Norbert Pancrazi, secrétaire général du Conseil exécutif, qui est un peu la mémoire de la maison et qui sait que je compte beaucoup sur lui dans le cadre des travaux à mener, même si l'animation du secrétariat général du Conseil exécutif lui prend déjà beaucoup de temps.

Au sein de la DGA en charge des affaires financières, nous en avons parlé à plusieurs reprises, je pense qu'il est important d'ouvrir un poste permettant d'organiser le développement des relations corso sardes. Notre premier voyage après l'élection de décembre 2015 avait été consacré à un déplacement en Sardaigne. Il y a eu depuis, la création notamment d'un Parlement corso sarde. Mais on voit que cette coopération, qui est pourtant naturelle et indispensable, a des difficultés à se concrétiser. Ça tient aussi au fait que peut être la volonté politique ou les priorités politiques du côté de la Sardaigne, font que nous n'arrivons pas à avoir la qualité de relations et de suivi des relations que nous avons lors des mandatures précédentes. Pourtant, le Président Solinas, président actuel, est un élu indépendantiste. Il a affirmé à plusieurs reprises son intérêt fort pour la coopération, corso sarde.

Mais je prends un exemple, dans le domaine de la coopération en matière de déchets, alors que nous avons la possibilité d'avoir une écoute favorable du côté de la Commission européenne, nous n'avons pas pu concrétiser. Un autre exemple fort, c'est venu à plusieurs fois à travers les questions orales, c'est notamment les questions de transport et de transport maritime où nous avons vocation, à mon avis, à travailler notamment à travers le GECT, mais pas seulement. On sait qu'on a des projets, soit de DSP, soit voire de création d'une compagnie dédiée, dès lors que cela se s'avérait possible économiquement et juridiquement. Donc, je pense qu'il faut 1 fonctionnaire chargé d'animer spécifiquement ce volet de nos relations euro-méditerranéennes.

Le reste du rapport concerne des personnels des établissements publics locaux d'enseignement. Je rappelle que ces postes sont créés ou redéployés à travers un dialogue de gestion, notamment avec les proviseurs. Nous essayons d'être à l'écoute des besoins des établissements de la Collectivité de Corse et c'est dans ce cadre-là, et notamment eu égard au sous-effectif chronique d'un certain nombre de lycées, que ces propositions vous sont faites.

Enfin, en interne, créer un emploi d'ingénieur territorial surnuméraire pour permettre d'ouvrir les appels à candidature pour le poste d'adjoint au chef de Rughjoni Sud. Ayant déjà fait l'objet d'une délibération de votre Assemblée, la procédure de recrutement ayant été infructueuse, il est précisé que les emplois surnuméraires seront supprimés dès la clôture de la procédure de recrutement et l'arrivée effective de l'argent.

Le DGS me fait remarquer que le poste de directeur de projet n'avait pas été inscrit au CT du 11 juillet. Une omission. Donc, il faut un CT pur des raisons formelles pour le présenter. Le CT est prévu demain matin à 9h. Nous pouvons avoir les débats, mais il faudra que les débats reprennent formellement après le CT et que le vote intervienne après le CT. Nous ne pouvons pas voter sans l'avis simple du CT sur ce poste.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci, Monsieur le Président.

Il y a un avis de la commission des finances.

M. Joseph SAVELLI

Avis favorable avec la non-participation des groupes « Un soffiu novu », « Core in fronte » et « Avanzemu ».

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci. Est-ce qu'il y a des interventions sur le tableau des effectifs et les commentaires qui ont été faits par le président, sachant que, comme ça a été dit, le CT se tiendra demain matin ? Paul-Félix BENEDETTI.

M. Paul-Félix BENEDETTI

Effectivement, le CTA a vu passer une partie des postes, mais dans la délib déjà, formellement on doit viser vu l'avis du CT. Ca n'y est pas, il faut que ça y soit, sinon on rentre toujours dans le débat, est-ce que c'est obligatoire ou pas. On avait acté que toutes les postes, toutes les créations et modifications, ils étaient soumis à CT. Donc, ça doit être visé dans les vus. Il n'y a pas que le passage en CT pour un des postes, il manque le rappel réglementaire.

Ensuite, je ne vais pas faire le discours permanent, mais le fait qu'il n'y ait pas d'organigramme et que chaque fois qu'il y a un besoin nouveau, on soit à rechercher des créations, des transferts et piocher, mais bon... Ça fait beaucoup. A chaque session, on s'en tape 30 en moyenne. J'en ai vu passer au moins 200 en un an.

M. le Président Gilles SIMEONI

Je rappelle. Avis obligatoire du CT sur les postes A1 au terme des textes, pas de consultation obligatoire du CT sur les autres créations de postes, choix de l'autorité territoriale d'informer le CT des créations de postes pour qu'on puisse en discuter avec les organisations syndicales qui en général nous demandent ces créations de postes.

Et un mot non, mais ne dites pas qu'il y en a 200, mais quand il y en a 200, il y a 195 suppressions. Les postes qui sont créés sont des postes, soit qui sont prévus expressément par des délibérations, soit des postes que l'on crée et qu'on met en externe parce qu'ils n'ont pas été pourvus en interne après plusieurs appels.

Je termine en disant, c'est vrai que je vais faire mon catenacciu, vous êtes originaire de Sartène jusqu'au bout ! Je vous ai expliqué que dans quelques mois, on va changer le système. Donc, entre aujourd'hui et dans quelques mois, je vais être obligé de revenir avec des rapports et à chaque fois, vous me direz 200, 210 et 220, etc.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Et l'organigramme !

M. Paul-Félix BENEDETTI

Pour revenir sur le CT, c'est vrai qu'il y a l'interprétation que, sur les créations, c'est discutable, sauf pour les hauts fonctionnaires. Mais pour les modifications et là il y a des modifications, des changements de qualification, ça soumet de passage obligatoire au CT. En plus vous l'avez fait, je ne vois pas pourquoi vous ne mentionnez pas « vu l'avis du CT » parce qu'un changement de fonction et de qualification, ça fait partie de l'organisation du travail, ça fait partie des choses qui sont obligatoirement à faire viser par le CT. On ne fait pas plaisir aux syndicats en disant qu'on est passé quand même. C'est obligatoire.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Concernant le visa du CT, de toute manière, à la suite du CT demain matin, lorsqu'il y a rédaction par le secrétariat général de la délibération finale, évidemment le visa y sera. Il n'y a pas de soucis de ce point de vue.

Est-ce qu'il y a d'autres questions ? Non, pas de question.

Alors je me permets de vous donner une indication, mais ce n'est pas moi qui fixe l'horaire du CT, je me permets de le dire, mais je livre le raisonnement à tout le monde, nous avons demain 16 rapports à examiner. 16 rapports à examiner et 3 motions. Voilà, 16 rapports et 3 motions demain.

Donc, je pense que le CT, il faut le faire quand même à 9h me semble-t-il, mais ce n'est pas moi qui fixe l'heure du CT.

Donc, ça sera 9h, m'indiquent les services.

M. Hyacinthe VANNI

Alors, il y a cette vanne alors.

Madame la Présidente, je pense sans trop m'avancer que le CT, ça va durer 1/4 d'heure ou 10 minutes. Mais en même temps qu'on est en CT, on peut commencer la session.

Il y a juste 2 dossiers maintenant puisqu'on a ajouté celui-là, ça va durer 10 minutes.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

La session à 9h30, il y a 16 rapports et 3 motions.

On a une grosse journée, quoi qu'il en soit. On ne peut pas commencer à 10h20. Il faut commencer à 9h30.

Alors le CT, on me dit donc 9h, si vous voulez 9h15, mais ce n'est pas moi qui m'en occupe puisqu'il paraît que ça dure 15 minutes. La session, 9h30, elle est convoquée à 9h30. Quella chè vole esse quì, ghjè quì, quella ch'ùn ci hè micca, pèghju per ellu.

À ringrazià vi. Bona sera.

La séance est suspendue à 20h15.